



Les migrations individuelles des Tanganyikaises vers les villes en contexte colonial : stratégies de mobilité et expériences urbaines des migrantes au Tanganyika sous domination coloniale britannique (1919-1961)

Adèle Hasnaoui

► To cite this version:

Adèle Hasnaoui. Les migrations individuelles des Tanganyikaises vers les villes en contexte colonial : stratégies de mobilité et expériences urbaines des migrantes au Tanganyika sous domination coloniale britannique (1919-1961). Histoire. 2023. dumas-04204407

HAL Id: dumas-04204407

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04204407>

Submitted on 12 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les migrations individuelles des Tanganyikaises vers les villes en contexte colonial

Stratégies de mobilité et expériences urbaines des migrantes au
Tanganyika sous domination coloniale britannique (1919-1961)

Par Adèle Hasnaoui

Mémoire de Master 1 Histoire contemporaine de l'Afrique

Sous la direction d'Anne Hugon et de Florence Wenzek

Présenté et soutenu le 16 juin 2023

Carte 1. Principales villes du Tanganyika à l'époque coloniale britannique.



Merci à Florence Wenzek qui m'a partagé ce fonds de carte auquel j'ai ajouté quelques modifications propres à mon sujet de mémoire.

Sommaire

Introduction	1
Première partie – Des circulations féminines inattendues dans un contexte coercitif	19
A) Les entraves à la migration en situation coloniale	20
B) L'élaboration d'une méthodologie pour traiter un phénomène démographique et géographique	36
C) Les facteurs des migrations	48
Deuxième partie – Les stratégies de mobilité des Tanganyikaises en situation coloniale	55
A) La prostituée, une migrante exemplaire	56
B) La domesticité comme facteur de mobilité	70
Troisième partie – L'expérience des femmes migrantes en ville. Le cas de Dar es Salaam	77
A) Habiter en ville	77
B) Travailler en ville	90
C) Penser les retours	99
Conclusion	109
Sources	113
Bibliographie	116
Annexes	119
Table des matières	123

Introduction

À l'époque coloniale, au Tanganyika, les femmes sont administrativement, matériellement et socialement confinées au monde rural : elles ne sont censées ni circuler hors de leur district sans être sous tutelle masculine, ni se rendre en ville où elles n'ont pas leur place. Et pourtant, les sources le montrent bien : des femmes, seules, voyagent à travers tout le territoire, s'installent en ville où elles s'intègrent aux activités urbaines, puis éventuellement retournent chez elles. Cet intrigant écart entre la règle et la réalité des mobilités féminines m'a donné envie de comprendre les raisons pour lesquelles elles migrent, de cerner leurs stratégies de mobilité et de saisir la spécificité de leurs expériences de migrante en contexte urbain. C'est donc un phénomène contre-intuitif que je me propose d'analyser, qui témoigne des ressources dans lesquelles puisent les femmes migrantes pour se déplacer en contexte colonial. Leurs trajectoires individuelles éclairent de surcroît les sociétés dont elles sont issues et celles où elles se rendent.

L'importance du contexte colonial dans l'histoire migratoire des Africaines et Africains

Le Tanganyika est la partie continentale de la Tanzanie actuelle¹. Ce pays présente de fortes fractures culturelles entre la côte orientale, bordée par l'océan Indien, et l'intérieur des terres, qui s'étendent jusqu'au lac Victoria au nord-ouest et au lac Malawi au sud-ouest. Les populations de la côte sont de culture swahilie et sont généralement musulmanes tout en ayant des pratiques religieuses syncrétiques ; elles sont marquées par leurs contacts avec les Arabes, les Zanzibaris, mais aussi par l'immigration indienne. À l'intérieur des terres, les communautés suivent le plus souvent des religions autochtones précoloniales et tendent à se christianiser sous l'influence des missions catholiques et protestantes qui s'implantent sur le territoire à partir du XIX^e siècle. En effet, à cette époque, les puissances européennes se lancent à la conquête de nouveaux territoires en Afrique et l'Allemagne colonise un territoire qu'elle nomme *Ost-Afrika* ou Afrique orientale allemande, comprenant le Tanganyika et le Ruanda-Urundi. Si

¹ Ce paragraphe s'appuie sur des connaissances générales du pays et de son histoire que j'ai acquises au fil de mes lectures, notamment John ILIFFE, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979. J'ai également utilisé la notice de Bernard CALAS, Marie-Aude FOUERE, Franck MODERNE, « Tanzanie », *Encyclopædia Universalis*, [En ligne : consulté le 01/06/2023. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedia/tanzanie/>]

l'Allemagne n'entre que peu en contact avec les populations, elle entreprend toutefois d'exploiter les ressources du territoire par l'intermédiaire des Swahilis². Mais en 1919, en vertu du Traité de Versailles, les territoires coloniaux de l'Allemagne sont redistribués aux puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale et la SDN confie au Royaume-Uni un mandat sur le Tanganyika. Le gouvernement colonial met alors en place un système d'exploitation des ressources matérielles et humaines du territoire en s'appuyant sur les élites des sociétés africaines. Après la Seconde Guerre mondiale, en 1946, l'ONU transforme ce mandat en tutelle, ce qui oblige le Royaume-Uni à favoriser l'accès des Africains à des fonctions politiques, dans le but d'ouvrir une voie vers l'indépendance. Pendant ce temps, en 1954, Julius Nyerere crée la TANU (*Tanganyika African National Union*), un parti indépendantiste et panafricaniste qui arrive en tête de la première élection du Conseil législatif ouverte aux Africaines et Africains en 1958-1959. Après avoir négocié pendant plusieurs années la décolonisation du Tanganyika, Julius Nyerere devient le Premier ministre du Tanganyika en 1962, devenu indépendant le 9 décembre 1961, puis de la Tanzanie en 1964, après sa fusion avec Zanzibar.

Pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit mon sujet, il est nécessaire d'affiner la chronologie à la fois des mouvements migratoires au Tanganyika, de la croissance urbaine, et des politiques coloniales. Ainsi, dans les années 1920 et 1930 l'administration coloniale privilégie le mode de gouvernance de l'*indirect rule*, consistant à interférer le moins possible dans l'organisation sociale des sociétés colonisées et à s'appuyer sur les élites africaines pour les diriger à l'échelle locale ; cette politique est d'ailleurs défendue avec ferveur par Donald Cameron, gouverneur du territoire entre 1925 et 1931. Dans le même temps, des lois entrent en vigueur afin d'encadrer et de contrôler les déplacements des Africaines et Africains, dans le but de mettre en place un système de travail masculin migrant performant et en même temps de limiter les migrations urbaines³. L'administration traque les travailleurs qui désertent les plantations en contexte de pénurie de main-d'œuvre et chasse les Africains qui s'installent dans les villes où elle craint qu'ils ne contribuent au chômage et à l'insécurité. En un mot, soit les individus colonisés relèvent de l'autorité locale du chef de leur communauté et de celle du Commissaire du District, soit ils doivent être intégrés à un système économique colonial hégémonique, à l'échelle territoriale voire impériale, puisque certains de ces travailleurs

² John ILIFFE, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 116.

³ Deborah BRYCESON, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980, p. 11-12.

migrants sont envoyés en Rhodésie du Sud⁴ ou en Afrique du Sud⁵. Néanmoins, les politiques coloniales n'empêchent pas le début de la massification des migrations urbaines, qui étaient très marginales sous la domination coloniale allemande ; les femmes et les hommes africains migrent vers les villes, majoritairement pour y chercher une « vie meilleure », un travail mieux rémunéré et moins épuisant physiquement que le travail agricole⁶.

L'irruption de la Seconde Guerre mondiale marque une rupture dans le système de gouvernance du Tanganyika. Le Royaume-Uni, puissance centrale du conflit, coupe les subventions qu'elle accordait aux colonies, tout en sollicitant la population tanganyikaise pour l'effort de guerre. Les pénuries, l'inflation, la baisse des salaires, les manques de financement alloués aux infrastructures publiques suscitent la colère de la population, ce qui provoque des mesures sociales de la part du gouvernement : lutte contre l'inflation des prix des produits de première nécessité avec la mise en place d'un *Economic Control Board* (conseil de contrôle économique), introduction d'un système de rationnement pour éviter les pénuries en 1943⁷... Le ressentiment populaire ne cesse cependant pas et culmine lors d'une grève de dockers en 1947 à Dar es Salaam qui s'étend ensuite à tous les secteurs professionnels de la ville, puis à l'ensemble du pays, et paralyse l'économie du territoire⁸. Cette grève joue le rôle d'événement déclencheur qui accentue la présence britannique au Tanganyika, bien qu'on puisse généraliser ce phénomène à l'ensemble de l'empire après la Seconde Guerre mondiale. En effet, l'administration coloniale met en place des plans de développement du territoire et des mesures sociales, notamment en faisant construire de nouveaux bâtiments résidentiels et infrastructures publiques. Les villes deviennent donc de plus en plus attractives pour les populations et la croissance urbaine explose en grande partie en raison de l'immigration. Pour la limiter et pour lutter contre la surpopulation des villes, le gouvernement colonial renforce la présence policière et durcit l'application des lois contre les individus « indésirables » ou vagabonds dans les villes⁹.

⁴ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989, p. 215.

⁵ Ralph MANSELL PROTHERO, « Le recrutement des travailleurs étrangers par l'Afrique du Sud », *Tiers-Monde*, Vol. 18, n° 69, 1977, p. 106-107.

⁶ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 1.

⁷ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 39.

⁸ William FRIEDLAND, « The Institutionalization of Labor Protest in Tanganyika and some Resultant Problems », *Sociologus*, Vol. 11, n° 2, 1961, p. 138-139.

⁹ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 142-143.

Dans ce contexte de tensions autour de la question de la migration, et tout au long de la période de domination britannique, les femmes occupent une place particulière dans l'espace colonial. Elles sont doublement rejetées des villes : l'administration coloniale craint qu'elles ne s'installent durablement en ville et ne forment des familles avec les hommes africains, contribuant encore davantage à la croissance urbaine, mais a également besoin qu'elles restent dans le monde rural pour y produire les denrées agricoles nécessaires pour nourrir la population, tandis que les hommes travaillent dans les plantations et mines coloniales¹⁰. Par ailleurs, leurs mobilités sont entravées juridiquement, physiquement et matériellement par les membres les plus conservateurs de leur communauté, par leurs parents, leurs frères, leur époux, qui peuvent compter sur le soutien du pouvoir colonial pour les empêcher de migrer ou encore les rapatrier si elles y sont parvenues¹¹.

J'ai donc volontairement pris le parti d'étudier les migrations des femmes pendant la période coloniale britannique, c'est-à-dire entre 1919 et 1961. Le choix de mes bornes chronologiques s'explique certes par mon corpus de sources, principalement composé d'archives coloniales, mais il y a avant tout une cohérence dans le fait de prendre le contexte colonial comme cadre d'analyse.

Migrations et mobilités

J'ai choisi de traiter des migrations internes au Tanganyika et me suis donc concentrée sur les lois migratoires portant sur les « voyageurs » et non sur « l'immigration ». Je ferai cependant quelques références aux circulations de certaines femmes hors du Tanganyika, dans les territoires frontaliers, notamment le Kenya, l'Ouganda ou la Rhodésie du Nord (actuelle Zambie), car l'échelle impériale est parfois plus pertinente que l'échelle territoriale à l'époque de la colonisation. On peut par exemple penser à la police « panterritoriale » créée par l'administration coloniale dans le district de Rungwe, dont le champ d'action s'étend sur plusieurs colonies voisines afin de rapatrier chez leur époux les femmes « fugitives » qui tentent de le quitter en changeant de territoire¹².

¹⁰ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 24-25.

¹¹ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989.

¹² *Ibid.*, p. 214-215.

Je me suis focalisée sur les migrations individuelles des femmes, c'est-à-dire lorsqu'elles sont les seules adultes à se déplacer d'un lieu à un autre dans l'objectif d'y résider au moins temporairement. Cela exclut donc les migrations des femmes au sein de leur communauté, que leur groupe social s'installe par choix dans un lieu nouveau, à l'image du groupe zaramo dont les familles se déplacent progressivement de l'*hinterland* de la côte swahilie à la ville de Dar es Salaam¹³, ou que leur déplacement soit forcé par des politiques coloniales ou des catastrophes naturelles ou politiques¹⁴. Cela concerne les femmes célibataires ou divorcées, mais aussi les femmes mariées dans le cas fréquent où elles migrent seules vers la ville pour rejoindre leur époux. Je ne m'attarderai cependant pas sur les migrations conjugales, car elles ne donnent pas lieu aux mêmes obstacles législatifs à partir du moment où elles sont placées sous la tutelle de leur conjoint. Seul fait peut-être exception le cas des migrations extra-conjugales : une femme qui voyage avec un homme qui n'est pas son époux ou un membre de sa famille est susceptible de rencontrer des problèmes.

Toutefois, une migration individuelle n'est pas pour autant solitaire ou isolée. L'adjectif « individuelle » se réfère à la migration d'*un* individu qui quitte le lieu où se trouve sa famille, éventuellement de plusieurs dans le cas d'une mère qui migrerait avec son ou ses enfants, mais ne statue pas sur le degré d'isolement de la migrante. En effet, l'étude des stratégies de mobilité des femmes en Afrique de l'Est révèle souvent que pour migrer, celles-ci s'appuient amplement sur des réseaux sociaux, familiaux, conjugaux, qui leur permettent de surmonter certains obstacles législatifs mais surtout matériels¹⁵. Parfois, la migration est organisée et encouragée par la famille car celle-ci considère que ces femmes peuvent contribuer à améliorer la situation économique familiale à court ou moyen terme, avec des remises régulières ou bien en retournant plus tard au pays avec un métier ou un statut social privilégié. Les migrantes urbaines rejoignent également souvent leur époux ou des membres de leur famille, qui contribuent de toute évidence au processus migratoire en facilitant leur installation en ville voire leur intégration dans de nouveaux espaces de sociabilité¹⁶.

¹³ Lloyd W. SWANTZ, « The Zaramo of Dar es Salaam. A Study of Continuity and Change », *Dar es Salaam. City, Port and Region*, Tanzania Notes and Records, n° 71, 1970, p. 157-160

¹⁴ E. K. Lumley, *Forgotten Mandate: a British Officer's Memories of Tanganyika*, Bodleian Library, MSS.Afr.s.1738 (27), p. 138-140 : le D. C. Lumley raconte par exemple qu'il a imposé à la société Wambugwe un déplacement général « the bulk of the population »

¹⁵ Voir notamment à ce sujet Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990. Bien que son ouvrage porte sur les prostituées de la ville de Nairobi au Kenya, beaucoup de ses remarques et analyses peuvent s'appliquer au Tanganyika voisin.

¹⁶ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 102-103.

À ce propos, il me semble utile de justifier le choix du mot « migration », central dans mon sujet, et de préciser les situations dans lesquelles j'utiliserai le terme « mobilités ». Une migration est un phénomène linéaire, à sens unique, qui décrit le trajet d'un individu ou d'un groupe d'individus d'un lieu vers un autre, dans le but d'y résider pour une durée longue ou définitive. Le mot « mobilité » insiste quant à lui sur la capacité à circuler. Quand je m'interrogerai sur les stratégies adoptées par les femmes pour se déplacer, je parlerai de leurs stratégies de mobilité, puisque ce qui m'intéresse est avant tout les modalités de leurs déplacements : je souhaite savoir quels obstacles matériels et légaux elles rencontrent en allant d'un point A à un point B. Cependant, pour les femmes au Tanganyika, l'enjeu le plus important n'est peut-être pas la réussite de la mobilité, mais celle de la migration. Parvenir à entrer dans une ville, une mine, une plantation est un enjeu vital, pour ne pas mourir de faim. Je vais donc m'intéresser non seulement à la manière dont elles se déplacent sur le territoire, mais aussi dont elles entrent dans les villes, s'y installent et trouvent un travail. Ce dernier aspect est crucial, puisque le travail détermine à la fois leur survie et leur possibilité de rester en ville sans être considérées comme indésirables. De plus, je tiens au terme de « migration » parce qu'il permet aussi d'interroger le fait d'être une immigrante dans un lieu, dans une société nouvelle et donc d'observer la manière dont ces femmes y sont intégrées.

Faire l'histoire de femmes colonisées avec des archives coloniales : un enjeu méthodologique

Mon corpus de sources est essentiellement composé d'archives coloniales, trouvées et consultées en Angleterre puisque le Tanganyika faisait partie de l'empire colonial britannique. Les sources que je mobilise le plus dans mon mémoire proviennent des Archives nationales de Kew et des archives de la *Bodleian Library* à Oxford. Je me suis également rendue à la *British Library*, où les quelques archives que j'ai consultées ne m'ont pas été d'une très grande aide, mais où j'ai trouvé un ouvrage d'un économiste, Richard Sabot, qui reprend et analyse les données d'une enquête de 1971 portant sur les migrations rurales-urbaines en Tanzanie¹⁷. Enfin, je suis allée à la *Women's Library* de la *London School of Economics*, qui recélait des documents passionnants qui ne m'ont toutefois pas aidée dans le traitement de mon sujet.

¹⁷ Richard H. SABOT, *Economic Development and Urban Migration: Tanzania, 1900-1971*, Oxford, Clarendon Press, 1979. J'utiliserai cette enquête très utile au cours de mon mémoire, mais toujours avec de grandes précautions, puisque la date de collecte des données est postérieure à mon étude. Elle comporte néanmoins des chiffres exploitables à propos de la période coloniale à partir de 1948.

En France, à la médiathèque de recherche du musée du Quai Branly, j'ai trouvé des photographies de Dar es Salaam prises par la photographe Thérèse le Prat, et j'ai exploré les collections pour trouver des exemples de brochures de la Compagnie des Messageries Maritimes pour lesquelles ces photographies ont été prises. Je suis allée aux archives des Pères Spiritains de Chevilly-Larue pour un premier repérage mais je n'ai finalement utilisé qu'une seule source provenant de ce centre ; je me suis rendu compte que pour travailler avec ces archives colossales, il valait mieux se centrer sur une région en particulier et non se placer à l'échelle du territoire¹⁸. Enfin, j'ai consulté de nombreux dossiers des archives du ministère des Affaires Étrangères à La Courneuve, sans grand succès non plus.

J'ai en premier lieu tenu à proposer un cadrage législatif de mon étude, et pour ce faire, je me suis appuyée sur des textes de lois et sur les correspondances originales qui ont précédé leur mise en place, trouvés principalement aux Archives nationales britanniques de Kew, dans le fond du *Colonial Office*¹⁹. Il m'a semblé en effet indispensable de pouvoir citer précisément les lois qui régulent, limitent ou interdisent la circulation des Africaines et Africains et celles qui organisent leur exclusion des villes. Cela permet d'identifier les situations dans lesquelles les Africaines sont dans l'illégalité ou bien celles où elles peuvent jouer sur les failles de la loi, mais aussi de m'assurer des risques qu'elles encourent si elles contreviennent à ces règles. Cependant, j'ai complété mon analyse de ces sources prescriptives par une évaluation des sanctions réellement appliquées, notamment à partir de registres recensant les cas de délinquance juvénile²⁰. Dans ce type de sources émanant de l'administration coloniale, il m'a été difficile sinon impossible d'identifier des femmes, et je me suis précisément servie de ce constat pour proposer des pistes sur leur rapport à la loi.

Ensuite, puisque mon étude porte sur un phénomène démographique, il m'est apparu indispensable de m'appuyer sur des sources statistiques permettant de quantifier la présence des Africaines dans les villes et leurs mouvements à travers le territoire. J'ai donc consulté des recensements de population produits par l'administration coloniale entre 1921 et 1957 : j'ai eu

¹⁸ J'ai exploré le dossier SD-F24.2 « Tanzanie (suite 2), 1887-1984 » aux Archives des Pères Spiritains de Chevilly-Larue, et plus précisément les « Deux questionnaires proposés par Pr. Thurnwald de Dar-es-Salaam : Psychic Behaviour, Women's Life (03.12.1930) ».

¹⁹ « Identification of Travellers Ordinance », 1930, Archives nationales de Kew, CO 691/111/15 ; « Memorandum on legislation involving discrimination: Tanganyika », 1947-1948, Archives nationales de Kew, CO 859/129/4.

²⁰ « Juvenile offender cases, including statistics », 1936, Archives nationales de Kew, CO 691/149/4 ; « Juvenile offender cases, including statistics », 1937, Archives nationales de Kew, CO 691/155/15.

accès aux *Blue Books*²¹ et aux *Statistical Abstracts*²², des registres coloniaux regroupant des données démographiques, économiques et techniques sur le territoire du Tanganyika, respectivement aux archives nationales de Kew et à la *Bodleian Library*. J'ai été confrontée à de nombreux problèmes méthodologiques dans le traitement de ces sources statistiques, notamment en raison des variations de catégories et de découpage administratif du territoire au fur et à mesure des années. Par ailleurs, elles ne permettent pas de repérer la spécificité des mobilités féminines, qui ne répondent pas aux mêmes logiques que celles des hommes, majoritaires dans les flux migratoires. Enfin et surtout, les méthodes de recensement de l'administration coloniale et les moyens mis au service de celles-ci sont très limités, et les chiffres manquent donc fortement de fiabilité.

Au regard de toutes les limites que présentent les sources statistiques que je traite dans mon étude, j'ai fait le choix de m'appuyer essentiellement sur des sources qualitatives. Bien entendu, traiter d'un phénomène démographique à l'aide de sources qualitatives peut sembler périlleux mais je prends en compte les biais de représentativité qu'elles comportent. Par des dialogues incessants entre les sources qualitatives, les chiffres dont je dispose et surtout les conclusions de l'historiographie, je pense adopter une approche rigoureuse de ce type de sources. Je n'ai donc pas hésité à collecter des récits de migrations de femmes dans des sources en tout genre.

Mais alors, en quoi consistent ces fameuses sources qualitatives ? L'une d'entre elles est l'enquête *A survey of Dar es Salaam* de J. A. K. Leslie, publiée en 1963, que j'ai consultée à la Bibliothèque Nationale de France. Leslie est un ancien commissaire de district du Tanganyika, qui a donc une bonne connaissance empirique du terrain. En 1956, il est commissaire en charge du développement social et est chargé par l'administration coloniale de réaliser une enquête sur la ville de Dar es Salaam. L'objectif officiel est d'identifier les facteurs de tensions dans la capitale pour y améliorer les conditions de vie en ville, avec une attention particulière sur les quartiers où vivent des Africains. Cette source m'a marquée par la vivacité, le dynamisme de la description de Dar es Salaam ; elle aborde en outre de très nombreux sujets

²¹ *Tanganyika Territory Blue Book 1922*, The Government Printer, Dar es Salaam, Archives nationales de Kew, CO 726/3 ; *Tanganyika Territory Blue Book 1930*, The Government Printer, Dar es Salaam, Archives nationales de Kew, CO 726/11 ; *Tanganyika Territory Blue Book 1940*, The Government Printer, Dar es Salaam, Archives nationales de Kew, CO 726/22 ; *Tanganyika Territory Blue Book 1948*, The Government Printer, Dar es Salaam, Archives nationales de Kew, CO 726/30.

²² *Tanganyika Statistical Abstract*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1953, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1 ; *Tanganyika Statistical Abstract*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1958, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1 ; *Tanganyika Statistical Abstract*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1959, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1 ; *Tanganyika Statistical Abstract*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1961, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1.

liés à la vie urbaine : la surpopulation, la religion, l'emploi, le mariage, la pauvreté... Je me suis principalement arrêtée sur son chapitre sur la prostitution, que j'ai fait largement dialoguer avec l'ouvrage de Luise White sur la prostitution à Nairobi à la période coloniale²³, et sur sa description des quartiers de Dar es Salaam et des communautés qui y vivent, qui a toutefois été critiquée par Susan Geiger²⁴. J'ai également porté un grand intérêt aux témoignages qu'il a directement recueillis auprès d'habitantes de Dar es Salaam. À propos des sources orales, je me suis par ailleurs servie des récits des migrations de femmes recueillis par des historiennes, comme Janet Bujra ou Hussein Dinani, dans le cadre d'entretiens oraux²⁵.

Ensuite, c'est à la *Bodleian Library* que j'ai trouvé la source coloniale m'ayant apporté les informations les plus inédites pour traiter mon sujet. Elle consiste en quatre cartons comprenant cinquante-sept dossiers au nom de femmes ayant travaillé pour l'administration coloniale entre les années 1940 et 1960 dans plusieurs pays de l'empire britannique, principalement le Tanganyika et le Nigéria²⁶. Ces femmes étaient des *Women Administrative Assistants* (WAA), c'est-à-dire des adjointes administratives, chargées d'assister dans leur travail les administrateurs coloniaux de différents bureaux (Mines, Éducation, Agriculture) et envoyées dans des villes de tout le Tanganyika. En 1981, c'est-à-dire une vingtaine d'années après la fin de la mission des WAA pour celles qui l'étaient devenues le plus tardivement, l'université d'Oxford contacte d'anciens membres de l'administration et les sollicite pour répondre à un questionnaire sur les conditions de vie et d'exercice de leur métier au Tanganyika. Les WAA qui acceptent de le faire envoient à l'université leur mémorandum. Ce sont des documents imprimés, de langue anglaise, dans lesquels elles relatent de manière plus ou moins détaillée leur vie au Tanganyika. Si ces mémorandums sont avant tout des sources permettant de faire l'histoire de l'administration coloniale britannique, on peut lire entre les lignes la présence de femmes africaines dans l'environnement des WAA, notamment en prêtant plus d'attention à certaines sections thématiques du mémorandum, comme « Vie domestique » ou

²³ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990.

²⁴ Susan Geiger, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 41. Elle critique la présentation que Leslie fait des tensions entre communautés musulmanes et chrétiennes à Dar es Salaam, suggérant que les chrétiens, dotés d'un capital économique et culturel plus élevé, méprisent les musulmans et se tiennent à l'écart de ceux-ci. Geiger rappelle cependant que les chrétiens ont d'abord souffert d'exclusion sociale de la part des musulmans plus nombreux et plus anciennement installés dans la capitale, ce qui les a menés à préférer se regrouper entre eux.

²⁵ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000 ; Hussein DINANI, « Gendered Migrant Labour: Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 565-583.

²⁶ « Papers of Women Administrative Officers in Colonial Africa, 1944-1984 », c. 1984, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799. Voir la liste détaillée des mémorandums utilisés p. 124.

« Vie sociale et loisirs ». Elles permettent d'obtenir de passionnantes informations sur les employées domestiques africaines des WAA, ou encore sur les très rares femmes africaines qui travaillent avec elles ou qu'elles fréquentent. Le nombre important de témoignages sur des sujets similaires, permis par le format du questionnaire, a en outre l'avantage de rendre possible la comparaison, et donc de tendre vers un propos plus général que ce que j'avais jusque-là pu faire.

Une fois ce fonds exploré, espérant continuer à trouver des informations aussi précieuses, j'ai parcouru quelques cartons comprenant des mémorandums produits par des administrateurs coloniaux du Sukumaland, qui peuvent être indifféremment des hommes ou des femmes – ce sont majoritairement des hommes²⁷. Cette fois-ci, les questions des archivistes d'Oxford ne portaient pas sur la vie domestique et les administrateurs n'évoquaient quasiment jamais les femmes africaines ; ces sources n'étaient donc pas exploitables pour mon sujet. Seul fait exception un commissaire de district du nom d'E. K. Lumley, dont le mémorandum est une source extrêmement riche et instructive pour faire l'histoire de l'*indirect rule* au Tanganyika ; il voyage dans son district et décrit les sociétés qu'il gouverne, avec une attention particulière pour les rapports homme-femme, ce qui permet d'obtenir quelques informations sur ces dernières avec tous les biais coloniaux qu'implique une telle source²⁸.

Enfin, j'ai aussi utilisé une source iconographique : un fonds de photographies de Thérèse le Prat, découvert à la médiathèque du musée du Quai Branly²⁹. Je n'ai pu le consulter qu'en ligne, dans sa version numérisée, mais j'ai réussi à le contextualiser davantage en accédant au type de brochures dans lesquelles elles ont probablement été utilisées³⁰.

Croiser les approches historiographiques

Comme j'étudie les migrations des femmes africaines au Tanganyika, je me situe à l'intersection de plusieurs champs disciplinaires : l'histoire des femmes et du genre, l'histoire de l'Afrique, l'histoire des migrations, l'histoire urbaine. Néanmoins, je m'inscris peut-être avant tout dans la postérité de l'histoire des femmes et du genre puisque je m'appuie sur un

²⁷ « Papers relating to the development of Sukumaland, Tanganyika », c. 1984, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799.

²⁸ E. K. Lumley, *Forgotten Mandate: a British Officer's Memories of Tanganyika*, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1738 (27).

²⁹ Thérèse Le Prat, Douze photographies de Dar es Salaam, donation de Dominique Darbois, musée du Quai Branly, 1930-1949.

³⁰ Compagnie des Messageries Maritimes, « Renseignements à l'usage des passagers. Mombasa – Zanzibar – Dar-es-Salam », 1933, musée du Quai Branly, N-Z-113039.

appareil théorique et critique qui s'est surtout développé à partir des années 1970, en parallèle des combats féministes dits de la deuxième vague et repose sur la sociologie, la philosophie et l'histoire. Le point de départ de cette théorie féministe est peut-être la célèbre phrase de 1949 de Simone de Beauvoir, « On ne naît pas femme, on le devient³¹ », qui a d'abord eu une influence considérable aux États-Unis, où émergent les *women's studies* puis surtout les *gender studies*. Cette citation inspire en effet la distinction fondamentale entre le sexe et le genre que conceptualise en 1972 la sociologue Ann Oakley dans un ouvrage intitulé *Sex, Gender, and Society* : si le sexe est pensé comme une donnée biologique immuable qui permet de distinguer les femelles des mâles, la classification sociale qui consiste à attribuer certains traits de caractère, goûts et aptitudes au « féminin » ou au « masculin » est une pure construction sociale et culturelle, produite par les instances de socialisation, et que l'on peut résumer par le mot « genre »³². Dans la phrase de Beauvoir, le mot « femme » renvoie ainsi au genre et non à la sexuation : on ne correspond pas aux caractéristiques associées à la féminité dès la naissance, mais on apprend à se conformer aux normes du genre féminin au cours du processus de socialisation. Cette intégration des codes de genre s'opère de manière suffisamment insidieuse pour que le lien entre sexuation et genre paraisse naturel et indiscutable, ce qui conduit à une essentialisation des individus en raison de leurs caractéristiques biologiques, et cela notamment parce que les individus évoluent au sein de systèmes hégémoniques qui produisent ces classifications.

Pour ma part, je fais de l'histoire des femmes car je m'intéresse à un groupe composé uniquement de femmes : des migrantes tanganyikaises qui se rendent seules d'une zone rurale à une ville. Cette approche centrée sur les femmes est pertinente car il y a une spécificité féminine dans l'expérience de la migration au Tanganyika à l'époque coloniale : j'étudie des personnes qui, sur la base de leur sexuation, n'ont pas les mêmes droits migratoires que les hommes, sont placées sous leur tutelle pour se déplacer, n'ont pour certaines pas le droit de posséder de la terre ou de l'argent, ce qui limite fortement le champ de leurs destinations... Mais je fais également de l'histoire du genre parce que je m'intéresse par exemple au fait que la perception que l'administration coloniale a des femmes, les réduisant à des fonctions sexuelles ou reproductives, construit les modalités de leur existence urbaine : c'est pour éviter qu'elles n'aient des enfants dans les villes ou qu'elles ne s'y prostituent et troublent l'ordre social qu'elles sont exclues des villes.

³¹ Simone de BEAUVOIR, *Le Deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

³² Ann OAKLEY, *Sex, Gender, and Society*, Londres, Temple Smith, 1972.

Ensuite, mon mémoire se situe au croisement de l'histoire des femmes et de l'histoire de l'Afrique. En France, les premiers travaux portant sur les femmes africaines apparaissent dans les années 1980, avec notamment l'étude d'Hélène d'Almeida-Topor sur les Amazones du Dahomey³³. C'est toutefois Catherine Coquery-Vidrovitch qui publie en 1994 le premier ouvrage français de synthèse de l'histoire de la vie des femmes africaines à la période contemporaine, principalement à partir d'ouvrages anglophones : *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXème au XXème siècle*³⁴. Elle présente son projet comme une première tentative incomplète et imparfaite de faire l'histoire comparative des femmes en Afrique. Anticipant les critiques sur le choix de l'échelle continentale, l'historienne précise qu'il ne s'agit pas de tenter d'uniformiser les expériences en prétendant parler de la condition de la femme africaine, mais plutôt d'exposer la diversité géographique et sociologique de leur situation et de dégager des tendances à l'aide d'exemples variés ; pour elle, la comparaison est la meilleure manière de sortir de la généralisation. C'est par cet ouvrage général que je suis entrée dans mon sujet et que j'ai saisi les enjeux principaux des migrations des femmes vers les villes puisque l'historienne consacre un chapitre aux « migrations urbaines » et un autre à la « condition urbaine » : recours au mariage forcé ou aux violences conjugales, accès à l'éducation et à la santé...

Cela dit, je me suis par la suite surtout concentrée sur la littérature historique portant spécifiquement sur les femmes au Tanganyika et en Tanzanie. Les textes que j'ai lus avaient pour point commun majeur leur approche intersectionnelle, dans laquelle je m'inscris aussi. Cette notion d'intersectionnalité est forgée en 1979 par la juriste étasunienne Kimberlé Crenshaw et consiste à mettre en lumière la pluralité des types de domination qui sont susceptibles de peser sur les individus³⁵. La réflexion de Crenshaw, qui portait à l'origine sur la double oppression sexiste et raciste dont sont victimes les femmes afro-américaines aux États-Unis, s'applique aussi au cas des femmes africaines pendant la période coloniale, car elles cumulent plusieurs facteurs d'oppression, à savoir être femme, africaine et colonisée. Cela donne naissance à des publications traitant des expériences spécifiques que vivent les femmes en raison de leur sexe au sein du modèle colonial. Par ailleurs, de plus en plus d'études portant sur les femmes africaines tendent à critiquer l'idée diffusée par les responsables coloniaux selon

³³ Hélène D'ALMEIDA-TOPOR, *Les Amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale*, Paris, Éditions Rochevignes, 1984.

³⁴ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXème au XXème siècle*, Paris, Éditions Desjonquères, 1994.

³⁵ Sébastien CHAUVIN et Alexandre JAUNAIT, « Intersectionnalité », in Catherine ACHIN et Laure BERENI, *Dictionnaire. Genre et science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 286-287.

laquelle ils auraient introduit une occidentalisation propice à l'émancipation des femmes, mais démontrent au contraire que lorsque les intérêts des colonialistes convergent avec ceux des chefs conservateurs : ils œuvrent à maintenir voire à renforcer le fonctionnement patriarcal des sociétés africaines pour assurer l'ordre dans la colonie et pouvoir l'exploiter plus efficacement.

Cette conclusion était omniprésente dans la bibliographie sur laquelle je me suis appuyée. Dorothy Hodgson s'intéresse par exemple dans *Gender, Justice, and the Problem of Culture* à la manière dont la confrontation entre les lois coutumières de la société maasai et la loi coloniale transforme les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes face à la justice et provoque des contestations³⁶. Elle explique que les femmes maasai jouissaient à l'époque précoloniale d'un statut symbolique et religieux valorisé et bénéficiaient donc de marges de manœuvre malgré leur subordination dans la loi coutumière, et que c'est la volonté de l'administration coloniale de codifier cette dernière pour garantir l'ordre et imposer la vision britannique de la justice, qui a conduit à l'accroissement de la domination des hommes âgés et puissants sur les femmes au cours de la période coloniale.

Marjorie Mbilinyi décrit elle aussi avec précision la manière dont les autorités coloniales coopèrent avec les hommes âgés et conservateurs qui dirigent les sociétés africaines dans le but de s'assurer leur soutien politique, cette fois-ci en rapatriant pour eux les femmes qui fuient cette société³⁷. Elle étudie en effet les migrations de femmes qui quittent leur époux, dans un recours au mariage précoce et/ou forcé, aux violences conjugales et mauvais traitements et expose les moyens policiers mis en œuvre par l'administration coloniale pour les retrouver et les rapatrier. Elle montre aussi à quel point les lieux où elles peuvent se rendre sont limités du fait de mesures coloniales et évoque les stratégies qu'elles déploient pour les contourner : les camps, mines et plantations leur sont par exemple officiellement interdites sans certificat de mariage ou de voyage. Son approche est d'ailleurs originale puisqu'elle permet d'explorer des facteurs des migrations propres aux femmes, et donc de sortir de l'hégémonie d'une explication économique aux migrations, omniprésente à la fois dans l'historiographie androcentrée et dans les travaux marxistes.

De nombreuses autres historiennes, comme Susan Geiger, Deborah Bryceson ou Husseina Dinani montrent que la colonisation a accentué la division sexuée du travail, accru la charge quotidienne des femmes et augmenté le contrôle économique et sexuel des hommes sur

³⁶ Dorothy HODGSON, *Gender, Justice, and the Problem of Culture : From Customary Law to Human Rights in Tanzania*, Bloomington, Indiana University Press, 2017.

³⁷ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989.

celles-ci, au profit du système colonial d'exploitation de la main d'œuvre masculine migrante dans les mines, les villes et les plantations³⁸.

Dans mon étude, j'ai évidemment aussi mobilisé l'histoire des migrations. L'historiographie des migrations est dominée par des travaux androcentrés, portant sur les migrations des travailleurs masculins³⁹. Elles sont caractérisées par leur caractère saisonnier, en particulier au sein de l'Empire britannique, dont les politiques territoriales témoignent de la volonté de maintenir les Africains hors des villes. En revanche, les migrations des femmes suivent des trajectoires tout à fait différentes, qu'il n'est pas possible de cartographier de la même manière, comme le souligne Hussein Dinani, dans un instructif article sur la manière dont le système de recrutement de main d'œuvre migrante masculine affecte les relations conjugales.⁴⁰ Elle remarque que les mobilités des femmes tout au long de leur vie dépendent avant tout des mariages qu'elles ont contractés ; ayant mené des entretiens oraux avec des femmes du Lindi, elle développe le concept de « monogamie sérielle⁴¹ » pour désigner le fait que les femmes utilisent le divorce pour négocier l'amélioration de leurs conditions d'existence. Elle met ainsi l'accent non pas sur la dégradation de la situation de ces femmes avec la colonisation, bien qu'elle la souligne, mais sur les marges de manœuvre dont elles disposent à l'intérieur de la structure de domination masculine et coloniale. Cette approche insistant sur l'agentivité des femmes fait partie intégrante de mon mémoire également puisque je m'intéresse aux stratégies de mobilité que les femmes peuvent développer dans un contexte coercitif. L'analyse des conséquences du départ des hommes sur les femmes amorcée par Hussein Dinani peut être complétée par la lecture d'un article de Caroline Archambault qui récuse l'idée que les femmes qui ne migrent pas avec leur époux sont abandonnées, sont des « laissées-pour-compte⁴² ». Elle met au contraire en avant leur pouvoir décisionnel dans les stratégies

³⁸ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, James Currey, 1997 ; Deborah BRYCESON dans « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, n° 17, janvier-avril 1980, p. 4-27 ; Hussein DINANI, « Gendered Migrant Labour: Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 565-583.

³⁹ Pour la Tanzanie, on peut citer : Thaddeus SUNSERI, « Labour Migration in Colonial Tanzania and the Hegemony of South African Historiography », *African Affairs*, Vol. 95, n° 381, 1996, p. 581-598. Pour l'Afrique du Sud, on a aussi : Antoine BOUILLON, « Immigration et immigrés en Afrique du Sud », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 14, n° 1, 1998, p. 193-201 ; Ralph MANSELL PROTHERO, « Le recrutement des travailleurs étrangers par l'Afrique du Sud », *Tiers-Monde*, Vol. 18, n° 69, 1977, p. 101-113.

⁴⁰ Hussein DINANI, « Gendered Migrant Labour: Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 565-583.

⁴¹ *Ibid.*, p. 567 : « serial monogamy ».

⁴² Caroline Archambault, « Women Left Behind? Migration, Spousal Separation, and the Autonomy of Rural Women in Ugweno, Tanzania », *Signs*, Vol. 35, n° 4, 2010, p. 919-942 : « left-behind ».

migratoires et les avantages économiques et politiques que leur apporte le fait de rester dans le district d'Ugwenso qu'elle étudie.

D'autres travaux portent précisément sur les migrations des femmes vers les villes. Janet Bujra consacre un chapitre de son ouvrage sur le genre de la domesticité à l'accélération des migrations de travail à la fin de la période coloniale et à la période postcoloniale et propose une typologie des mobilités féminines sur la base de leur statut marital ; elle appuie ses analyses sur de riches entretiens avec des femmes de la région de Tanga⁴³. Luise White quant à elle étudie la prostitution à Nairobi à l'époque coloniale ; son travail pionnier met en valeur un phénomène surprenant : les migrations de femmes qui se rendent en ville pour s'y prostituer et y faire fortune, mais bénéficient de solides réseaux familiaux de soutien à leur entreprise⁴⁴. Même si cet ouvrage est centré sur une ville kenyane, il reste très utile pour le traitement de mon sujet, puisque certains mécanismes migratoires sont applicables au cas du Tanganyika et qu'un nombre non-négligeable de ces prostituées de Nairobi vient du nord-ouest du territoire tanganyikais.

Je me suis enfin intéressée à l'histoire des villes afin de comprendre les raisons pour lesquelles les femmes en sont exclues et d'identifier les spécificités féminines de l'expérience urbaine. Les villes sont d'abord présentées dans l'historiographie comme des lieux dominés par les Européens. Dans un article de 1988 intitulé « Villes coloniales et histoire des Africains », Catherine Coquery-Vidrovitch explique que les colons considèrent que les Africains sont par essence des habitants des campagnes, et que leur présence en ville est perçue comme effrayante et potentiellement subversive ; les villes africaines sont à leurs yeux plutôt des « ville[s] en Afrique » occupées et façonnées par les Occidentaux : « Légalement ou non, les colonisateurs européens étaient tous d'accord sur un point : les villes coloniales étaient un lieu privilégié de Blancs, leur espace réservé — politique, culturel, et bien entendu économique et financier.⁴⁵ ».

Dans un ouvrage datant de 2007, James Brennan, Andrew Burton et Yusuf Lawi démontrent que cela se vérifie particulièrement pour le cas de l'empire britannique au Tanganyika, qui élabore des politiques urbaines ségrégatives dans le but de mettre le plus possible à distance les populations africaines des villes, ou tout du moins de les éloigner des populations européennes au sein de celles-ci, par exemple en divisant Dar es Salaam en trois

⁴³ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000.

⁴⁴ Luise WHITE, *The Comforts of Home: Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990.

⁴⁵ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Villes coloniales et histoire des Africains », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Vol. 20, 1988, p.49-73.

zones distinctes abritant les Européens, les Indiens et les Africains⁴⁶. Les auteurs y présentent les différents stades et acteurs de l'urbanisation, de l'expansion et de l'aménagement de la ville et la manière dont les gouvernements successivement au pouvoir en Tanzanie depuis sa fondation en 1862 tentent d'organiser l'espace urbain en fonction de leur agenda politique, bien que les communautés indienne et africaine conservent une capacité d'influence.

Or, cette exclusion des Africains des villes est encore plus nette concernant les Africaines, et la volonté de les mettre à l'écart des zones urbaines a pour conséquence leur invisibilité dans les sources et dans les études qui s'appuient sur celles-ci. C'est l'idée que met en avant Susan Geiger en consacrant le deuxième chapitre de son ouvrage *TANU Women* à la question de la condition des femmes en ville, et plus précisément à Dar es Salaam à la période coloniale⁴⁷. Elle y montre que l'administration coloniale cherche à maintenir les femmes dans les zones rurales afin d'assurer l'exploitation de leur force de travail agricole et domestique, nécessaire à la disponibilité des hommes africains qui travaillent dans les cultures de rente (*cash crops*). Cette référence est centrale pour mon étude car elle met en lumière la place ambiguë qu'occupent les femmes en ville, dont la présence est perçue comme une anomalie, voire une infraction, et qui ont un accès très restreint à l'emploi ; pourtant, elles y sont bien présentes et leurs activités informelles – celles des prostituées, des brasseuses de bière ou des vendeuses à la sauvette – sont centrales dans les pratiques urbaines des hommes.

Enfin, je me suis attardée sur l'étude d'Emily Callaci à propos des pratiques sociales et culturelles des migrantes et migrants arrivés à Dar es Salaam à la période postcoloniale. Même si elle traite un phénomène extérieur à mes bornes chronologiques, il existe une certaine continuité dans l'accélération des migrations rurales-urbaines, qui justifie que je m'intéresse à certains des sujets qu'elle traite, notamment la construction de la figure de la *working girl*⁴⁸.

⁴⁶ James Brennan, Andrew Burton et Yusuf Lawi, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007.

⁴⁷ Susan GEIGER, « Chapter 2. Women in Dar es Salaam : Colonial Ideologies vs Urban Realities », in *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, James Currey, 1997.

⁴⁸ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017.

Entraves à la mobilité, stratégies et conséquences des migrations : une progression du mémoire au rythme des migrations

Ainsi, avec ce mémoire je commencerai par proposer une analyse intersectionnelle des perspectives de mobilité des femmes africaines au Tanganyika, puisque je démontrerai que celles-ci sont doublement entravées dans leurs circulations : parce qu'elles sont africaines, elles doivent être maintenues hors des villes ; parce qu'elles sont femmes, elles doivent travailler aux champs et assurer la reproduction de la main d'œuvre coloniale. L'intersectionnalité a plusieurs cordes à son arc puisqu'elle permet aussi de s'intéresser à la convergence d'intérêts entre différentes catégories de dominants, ici au détriment des femmes tanganyikaises : les intérêts de l'empire colonial en matière d'exploitation des ressources de la colonie servent ceux des hommes africains – surtout des plus puissants d'entre eux – qui conservent ainsi un contrôle économique et sexuel sur les femmes. Je nuancerai cette représentation schématique en m'attardant sur les différents profils des femmes migrantes : selon les sociétés, les provinces dont elles sont originaires, la situation socio-économique de leur famille, elles n'ont ni les mêmes motivations à la migration, ni ne rencontrent les mêmes obstacles. J'étudie en effet un groupe social hétérogène dont il est nécessaire de rappeler la variété des situations, mais aussi de préciser que la visibilité de certains profils de femmes ne dit rien de leur nombre, mais tout de l'intérêt qui leur a été porté dans les sources coloniales.

Je garderai ce dernier point en mémoire lorsque je me focaliserai ensuite sur les stratégies qu'adoptent les femmes pour circuler dans le territoire colonial et s'installer dans les villes. En effet, malgré un contexte législatif, économique et social défavorable, certaines d'entre elles parviennent à se déplacer et à s'installer en ville. Face à ce constat surprenant, j'ai voulu comprendre comment elles parviennent à contourner les mesures coloniales restrictives et à échapper au contrôle de leur famille ou époux. Je tenais également à analyser les modalités concrètes de leurs mobilités, pour pouvoir préciser les moyens de transports qu'elles utilisaient, le prix et la durée du voyage, les réseaux qu'elles sollicitaient, les dangers éventuels auxquels elles étaient confrontées... Je ne suis malheureusement pas parvenue à documenter ces aspects-là des mobilités féminines par manque de sources. Par ailleurs, aucune source ne m'a permis de suivre une cohorte de femmes et d'appréhender le parcours migratoire de chacune dans son intégralité. Afin de ne pas m'éparpiller en recensant tous les cas de migrations inattendues sans être capable de les expliquer, j'ai décidé de me concentrer sur deux types de migrantes, qui représentent chacune un mode de mobilité : la prostituée, dont les mobilités s'inscrivent dans une stratégie familiale, et l'employée domestique, qui migre grâce à ses réseaux conjugaux et

professionnels. Cette partie s'inscrit pleinement dans une perspective historiographique consistant à évaluer l'agentivité d'un individu, c'est-à-dire ses marges de manœuvre, dans le cadre d'une structure de domination, ici les dominations masculine et coloniale.

Enfin, je m'intéresserai aux obstacles auxquels doivent faire face ces femmes une fois arrivées à destination. Être une immigrante dans une ville confronte en effet à une situation de vulnérabilité matérielle, puisqu'il faut y trouver un logement et un travail pour survivre en ville, mais aussi à une forme d'isolement, du moins en apparence. Je me concentrerai dans cette partie sur le cas de Dar es Salaam, car il me semble plus rigoureux de restreindre le champ géographique plutôt que d'évoquer majoritairement la capitale tout en prétendant porter un discours sur toutes les villes tanganyikaises. Je m'interrogerai alors sur la manière dont la migration, et en particulier celle des femmes, façonne l'expérience urbaine et terminerai ce mémoire en nuancant le caractère définitif des migrations, surtout pour le cas du Tanganyika, et en abordant donc la thématique des retours dans le monde rural.

Première partie – Des circulations féminines inattendues dans un contexte coercitif

Avant de pouvoir analyser les modalités des mobilités féminines ou encore de comprendre les spécificités des expériences des femmes migrantes installées dans les villes tanganyikaises, il m'a d'abord fallu comprendre le cadre politique et économique dans lequel celles-ci s'inscrivent. En effet, pendant la période coloniale britannique, le contrôle des populations et de leurs déplacements est un enjeu central pour l'administration coloniale : c'est ce qui assure la pérennité du système économique d'exploitation des ressources naturelles et humaines de la colonie et la stabilité politique dont ce dernier dépend. Ce système reposant sur une extrême division sexuée du travail, au point que cette division soit aussi spatiale, les femmes tanganyikaises sont contraintes de demeurer dans les zones rurales pour y produire les denrées nécessaires à l'alimentation de la population du territoire, tandis qu'une large partie des jeunes hommes migre vers les villes, les plantations et les mines où ils travaillent dans les cultures de rente, le secteur industriel ou celui des services. L'administration coloniale met donc en place des mesures coercitives pour limiter les migrations des femmes hors du district dont elles sont originaires et éviter qu'elles ne s'installent dans les villes.

Cela dit, la présence d'un cadre normatif strict ne garantit pas l'absence de mobilités, d'autant plus que celles des femmes ne sont pas régulées par des lois aussi définies que celles des hommes ; l'administration britannique, en vertu du modèle d'*indirect rule* vers lequel elle tend, s'appuie sur les structures de domination internes aux sociétés africaines pour contrôler les déplacements des femmes, qui sont censées demeurer sous tutelle des hommes et peuvent tirer bénéfice de vides juridiques et administratifs. J'ai donc systématiquement cherché à évaluer les sanctions réelles auxquelles elles sont exposées quand elles enfreignent les lois migratoires et les entraves concrètes à leurs mobilités.

Ensuite, j'ai tenté d'observer et de mesurer les déplacements de population au Tanganyika afin de proposer une périodisation des mouvements migratoires. Je me suis pour cela appuyée sur des recensements de population issus de registres coloniaux et sur des enquêtes statistiques réalisées par l'administration tanzanienne à la période postcoloniale. Cette démarche visait également à décrire des tendances géographiques, en identifiant les destinations de prédilection des migrantes et migrants à l'époque coloniale, les villes et régions les plus attractives à leurs yeux. L'approche quantitative que j'ai d'abord adoptée présentait cependant

de nombreuses limites : partiels et approximatifs, mes résultats ne permettaient en outre pas de mettre en valeur les dynamiques de genre que je souhaite étudier. Face à ces difficultés, j'ai puisé dans les ressources d'une approche davantage qualitative et j'ai élaboré une méthode pour traiter les sources dont je disposais ; j'ai collecté des récits de mobilités féminines dans des sources en tout genre, que j'ai ensuite confrontés aux statistiques dont je disposais et fait dialoguer avec l'historiographie des femmes et des migrations au Tanganyika. J'ai de plus fait attention à tenir compte des biais inhérents à une telle approche en ne cédant pas à la tentation de généraliser les phénomènes migratoires que je repérais à l'échelle individuelle, ce qui aurait inévitablement altéré la représentativité de mes analyses.

Ayant constaté que les femmes africaines circulent et s'installent bien dans les villes, malgré un contexte idéologique et législatif hostile à ces déplacements, j'ai achevé cette présentation des migrations qu'elles effectuent au sein du territoire du Tanganyika par une typologie très schématique des facteurs des migrations qui permet de survoler tous les différents profils de migrantes, qui pourront être davantage détaillés dans la suite du mémoire.

A) Les entraves à la migration en situation coloniale

1. Le système idéologique colonial : les Africains et les Africaines hors des villes

Pour comprendre le cadre législatif dans lequel s'inscrivent les mobilités des habitantes et habitants du Tanganyika, il convient tout d'abord de présenter les fondements idéologiques sur lesquels il repose. En effet, le Tanganyika est depuis 1919 une colonie britannique et les politiques migratoires mises en place par son gouvernement répondent donc à une logique d'exploitation coloniale spécifique.

a) Le mode de gouvernance de l'indirect rule

En effet, à la fin du XIX^e siècle, alors que les puissances européennes se lancent dans la conquête de l'Afrique, l'Allemagne envahit et colonise une partie de l'Afrique orientale. Cette colonie, l'*Ost-Afrika* sous domination allemande, correspondrait aujourd'hui au Rwanda, au Burundi et à la partie continentale de la Tanzanie. Le gouvernement colonial s'installe à Dar es Salaam, dont il cherche à faire une vitrine de l'empire colonial allemand en construisant des

églises, des bâtiments administratifs et un hôpital européen, mais limite au maximum les contacts avec les populations africaines urbaines et investit encore moins l'intérieur des terres⁴⁹. Il s'appuie essentiellement sur les populations swahilies des côtes et sur les missions catholiques et protestantes pour contrôler les communautés du Tanganyika continental, avec lesquelles il limite les contacts directs⁵⁰. Puis, à l'issue de la Première Guerre mondiale, avec la défaite de l'Allemagne et en vertu du traité de Versailles, les puissances victorieuses se partagent ses territoires coloniaux. Le Royaume-Uni obtient ainsi un mandat sur le Tanganyika tandis que la Belgique intègre à son empire le Ruanda-Urundi.

Le Royaume-Uni met alors en place au Tanganyika une politique d'*indirect rule*, qui consiste à diriger les populations colonisées à l'échelle locale, en s'appuyant sur les structures de pouvoir préexistantes des sociétés africaines⁵¹. Sir Donald Cameron, gouverneur du Tanganyika de 1925 à 1931, est un acteur majeur de cette politique. Il contribue en effet à la décentralisation du pouvoir colonial par une réforme administrative : à son arrivée à la tête du territoire, il le divise en onze provinces dirigées par un commissaire provincial (P. C.), elles-mêmes divisées en districts dirigées par un commissaire de district (D. C.). Les mémoires d'E. K. Lumley, D. C. de Ngara, de Korogwe, puis de Mbulu entre 1927 et 1935, sont d'ailleurs une source riche et passionnante pour faire l'histoire de l'*indirect rule* au Tanganyika sous domination britannique et des modes de gouvernance coloniaux de l'entre-deux-guerres⁵². Il y explique que le D. C., « dernier maillon de la chaîne⁵³ » du pouvoir colonial, est en contact direct avec les chefs africains, et que son approbation par les populations qu'il gouverne est essentielle pour une application efficace de la politique gouvernementale coloniale. Dans le cadre de ses fonctions, il est amené à rendre des jugements dans des affaires judiciaires dans les tribunaux autochtones⁵⁴ ou encore à effectuer une tournée dans le district de Mbulu afin de rencontrer les chefs des différents groupes qui vivent sur ces terres, ce qui témoigne d'une étroite collaboration avec les notables de chaque communauté. Cela explique pourquoi, en bon disciple de l'*indirect rule*, Lumley fustige les missionnaires chrétiens, dont il considère que

⁴⁹ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 21.

⁵⁰ John ILIFFE, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 116.

⁵¹ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *L'Afrique noire, de 1800 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 191.

⁵² E. K. Lumley, *Forgotten Mandate: a British Officer's Memories of Tanganyika*, Bodleian Library, MSS.Afr.s.1738 (27).

⁵³ *Ibid.*, p. 2 : "The D. C. was the final link in the chain."

⁵⁴ Note de traduction : que ce soit dans les sources ou dans l'historiographie, l'expression "native court" est utilisée pour désigner les tribunaux mis en place à l'échelle de chaque district pour faire appliquer la loi coutumière dans les sociétés africaines. J'ai choisi de la traduire par « tribunaux autochtones » plutôt que « tribunaux indigènes » pour m'écarter du vocabulaire colonial, sauf dans le cadre de la traduction d'une source coloniale.

l'opposition aux coutumes matrimoniales de certaines sociétés, telles que la polygamie, déstabilise l'organisation sociale de celles-ci et les rend donc plus difficiles à contrôler⁵⁵. Lumley estime quant à lui que la polygynie est un facteur de stabilité politique et d'ordre social : ainsi, le chef qui prend plusieurs épouses en choisit une par zone géographique qu'il dirige pour entretenir la cohésion des différentes familles autour de lui et contribue également à attribuer à chaque femme un époux dans un contexte où les femmes sont plus nombreuses que les hommes⁵⁶.

L'exemple de ce commissaire de district permet de souligner le fait que l'administration britannique privilégie un modèle d'association des sociétés africaines à l'empire, plutôt que de tenter à tout prix à les assimiler ou à leur faire adopter des normes sociales et culturelles européocentrées, comme sont accusés de le faire les missionnaires chrétiens⁵⁷. Elle cherche en effet à éviter au maximum les conflits avec les populations colonisées et considère que ne pas interférer dans leurs pratiques sociales et religieuses permet de limiter ce risque. Ce positionnement est d'autant plus clair que le Royaume-Uni manifeste un intérêt limité pour ce territoire acquis tardivement et ne souhaite pas investir plus que nécessaire dans la colonie. Il faut au contraire tirer profit des ressources naturelles et humaines du territoire, et c'est pour pouvoir organiser le système d'exploitation de celles-ci que les administrateurs coloniaux tiennent à entretenir de bonnes relations avec les chefs des sociétés africaines. Le faible interventionnisme britannique à l'échelle du territoire s'explique aussi par le fait que jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, peu d'Européens et d'Européennes vivent au Tanganyika : d'après les recensements, ils sont environ 6 900 en 1921, ce qui représente moins de 0,2 % de la population totale du territoire, et ce nombre stagne quasiment au cours de la décennie qui suit puisqu'ils ne sont que 7 200 en 1931⁵⁸. Le Tanganyika n'est donc pas une colonie de peuplement, contrairement au Kenya voisin, ce qui explique aussi que les tensions entre les populations africaines et européennes y soient moins importantes et la gestion politique moins crispée. Il faut néanmoins noter que la posture de retrait de l'empire britannique s'atténue après

⁵⁵ E. K. Lumley, « Missions », *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1738 (27), p. 2-3.

⁵⁶ E. K. Lumley, *Forgotten Mandate: a British Officer's Memories of Tanganyika*, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1738 (27), p. 42.

⁵⁷ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *L'Afrique noire, de 1800 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 185-187 : l'historienne souligne néanmoins que l'opposition entre association et assimilation relève plus d'une construction historique reprise abusivement dans la littérature historique, surtout lorsqu'elle est employée pour caractériser de manière antithétique les empires coloniaux français et britanniques. Je l'utilise ici pour schématiser la posture que se donne idéologiquement l'administration britannique au Tanganyika, dont j'évoquerai les limites plus tard dans ce mémoire.

⁵⁸ *Tanganyika Territory Blue Book 1930*, The Government Printer, Dar es Salaam, 1930, Archives nationales de Kew, CO 726/11, p. 104 ; *Tanganyika Territory Blue Book 1940*, The Government Printer, Dar es Salaam, 1940, Archives nationales de Kew, CO 726/22, p. 34.

la Seconde Guerre mondiale, notamment car l'ONU remplace la SDN et transforme le mandat britannique sur le Tanganyika en tutelle, ce qui implique de nouvelles responsabilités légales au sujet du développement de la colonie. Cela contribue sans doute en partie à l'importante augmentation de la population européenne qui s'élève à environ 16 300 individus en 1948 et 20 500 en 1957⁵⁹. Bien que ce phénomène concerne toutes les colonies, le Tanganyika vit spécifiquement une période de colonialisme tardif dans les années 1950.

b) La méfiance vis-à-vis des Africaines et Africains urbanisés

Au regard de la politique d'exploitation des ressources du territoire du Tanganyika qu'elle souhaite mener, l'administration coloniale se donne pour objectif de conserver des relations paisibles avec les colonisés. Pour ce faire, le mot d'ordre est d'éviter les contacts pour éviter les conflits. Comme la grande majorité des Européens vit dans les villes, en particulier à Dar es Salaam, et que les institutions du pouvoir colonial y sont également implantées, les Britanniques tentent de maintenir au maximum les Africaines et les Africains hors des villes. Les administrateurs britanniques craignent que, concentrés dans les villes, ceux-ci se politisent, s'organisent et se révoltent contre le gouvernement colonial. Les villes sont en effet perçues comme des carrefours d'idées révolutionnaires, des lieux où se regroupent des Africains instruits, qui fréquentent alors des étrangers susceptibles de semer la graine de la révolution, et où se mettent en place des mouvements de résistance. Cette crainte s'accroît notamment au moment de la guerre froide, avec l'influence soviétique et surtout cubaine en Afrique. Effectivement, la plupart des mouvements de décolonisation africains naissent dans les villes, à l'image de la TANU de Julius Nyerere qui prend son essor à Dar es Salaam dans les années 1950 ; la capitale est d'ailleurs le berceau de mouvements nationalistes de pays voisins, notamment du Mozambique⁶⁰. Cette perception de la ville explique d'ailleurs la volonté de l'administration coloniale de maintenir les femmes africaines hors des villes ; elle considère que si celles-ci s'installent en ville, surtout si elles sont célibataires, elles risquent de fonder des

⁵⁹ *Tanganyika Territory Blue Book 1948*, The Government Printer, Dar es Salaam, 1948, Archives nationales de Kew, CO 726/30, p. 188 ; *Tanganyika Statistical Abstract 1958*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1958, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1, p. 8.

⁶⁰ Le FRELIMO (Front de Libération du Mozambique) a été fondé en 1962 par l'indépendantiste mozambicain Eduardo Mondlane, alors en exil à Dar es Salaam, qui était soutenu par Julius Nyerere. De nombreux militants du FRELIMO étaient d'ailleurs des migrants makonde qui travaillaient comme dockers à Dar es Salaam. Ce phénomène a été étudié par George ROBERTS, dans l'ouvrage *Revolutionary State-Making in Dar es Salaam: African Liberation and the Global Cold War, 1961-1974*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021, p. 135-172.

familles avec les Africains qui y travaillent, ce qui est susceptible de conduire à leur installation durable en ville. Les officiels européens entretiennent également un rapport ambigu vis-à-vis de la démographie africaine : tout en faisant la promotion de la natalité dans l'empire, indispensable au renouvellement de la main d'œuvre nécessaire pour l'exploitation des colonies⁶¹, ils font preuve de réticence à l'égard de la croissance de la population urbaine, et donc du taux de fécondité des femmes en ville.

Pourtant, des Africains sont bien présents dans les villes et sont tolérés par l'administration coloniale. Leur présence y est perçue comme un mal nécessaire, puisqu'ils sont indispensables au fonctionnement de l'économie urbaine ; les Européens ont besoin d'employés domestiques, de dockers, d'assistants dans les administrations, dans les hôpitaux... Seuls sont légitimes à vivre en ville les hommes dont le travail est considéré comme essentiel. Il faut d'ailleurs noter que l'administration privilégie une main d'œuvre saisonnière afin de s'assurer que les travailleurs ne s'installent pas dans les villes ou aux abords de celles-ci pour une durée plus longue que celle de leur contrat, qui excède rarement deux ans⁶². À l'intérieur des villes, des mesures sont alors prises pour séparer la minorité européenne des autres communautés. Ainsi à Dar es Salaam est mise en place une politique ségrégationniste. En 1924, les *Township Rules* officialisent la division de la ville en trois zones définies selon des critères raciaux⁶³. La Zone I se situe au centre de la ville, autour de la baie de Dar es Salaam ; il s'agit de l'ancien quartier allemand, où vivent les Européennes et Européens, d'où son surnom *Uzunguni*, du mot kiswahili *mzungu*, le Blanc⁶⁴. Les Africains ne sont pas censés y circuler, sauf s'ils disposent d'un motif légitime, par exemple s'ils y exercent un emploi domestique. Ensuite, la Zone II, aussi appelée *Uhindini*, est un quartier résidentiel et commerçant principalement occupé par des Indiennes et Indiens et quelques Arabes, bien que des Africains fréquentent également cette zone commerciale pour le travail. Enfin, à la périphérie de la ville se trouve la Zone III où sont relégués les Africaines et Africains, comprenant notamment les quartiers de Kariakoo et d'Ilala. Certaines familles indiennes y vivent cependant afin de profiter de loyers plus faibles et de tenir des commerces dans le marché central de Kariakoo. Les Britanniques renforcent même cette séparation spatiale en détruisant des habitations situées à la limite entre les Zones II et III dans le but de créer une zone-tampon, qu'ils désignent sous le

⁶¹ Anne HUGON, « L'historiographie de la maternité en Afrique subsaharienne », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, Vol. 21, 2005, p. 216.

⁶² Deborah BRYCESON, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980, p. 13.

⁶³ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 31-38.

⁶⁴ *Mzungu* (sing.), *wazungu* (pl.) : le(s) Blanc(s).

nom d'*Open Space*, mettant encore plus à l'écart les Africaines et Africains. Il faut noter que la politique ségrégationniste de Dar es Salaam n'en est pas officiellement une : les autorités ne peuvent pas interdire à une famille de s'installer en Zone I sur la base de critères raciaux. Cependant, dans les faits, elles rendent obligatoires dès 1919 la possession d'un permis de construire pour apporter des aménagements à son habitation... qu'elle refuse à la plupart des Asiatiques et Africains qui les demandent⁶⁵. Dans le même temps, l'administration coloniale introduit des contrôles pour vérifier que leurs maisons sont aux normes : au prétexte qu'ils vivent dans des bâtiments inhabitables ou illégaux, elle les expulse de la Zone I et met donc officieusement en place une ségrégation raciale à Dar es Salaam.

c) Contrôle des populations et exploitation coloniale

Par ailleurs, si l'administration coloniale cherche à limiter au maximum les migrations des Africains vers les villes, elle organise leurs déplacements à travers l'ensemble du territoire du Tanganyika. En effet, elle a pour objectif que les mobilités des hommes africains ne s'inscrivent que dans le cadre restrictif de l'économie coloniale et qu'ils servent à combler le déficit de main d'œuvre dans les plantations et dans les mines. Ainsi, dans certaines provinces continentales du Tanganyika, le gouvernement colonial réquisitionne les jeunes hommes pour qu'ils travaillent dans les cultures de rente (sisal, café, tabac...), au point que par exemple, en 1954, dans le district de Rungwe, un quart des hommes sont des travailleurs migrants et 85% des jeunes hommes le sont ou l'ont été⁶⁶. Ceux-ci ont en effet besoin d'obtenir un salaire, donc de l'argent liquide, pour pouvoir s'acquitter des taxes imposées par l'empire britannique, or dans leurs campagnes, ils ne vivent que de la culture vivrière et ne dégagent pas de revenus de leurs activités. Cela explique pourquoi les propriétaires des plantations emploient surtout des travailleurs migrants qui viennent de zones reculées du territoire : ils sont moins susceptibles que les paysans proches des villes d'avoir accès à des marchés où écouler leur surplus de production agricole⁶⁷.

⁶⁵ Sarah SMILEY, « The City of Three Colors: Segregation in Colonial Dar es Salaam, 1891-1961 », *Historical geography*, Vol. 37, 2009, p. 187.

⁶⁶ Ces chiffres sont tirés du chapitre de Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989, p. 16.

⁶⁷ Deborah BRYCESON, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980, p. 13.

Or pour assurer le bon fonctionnement du système d'exploitation des ressources de la colonie, il faut que les femmes restent dans les campagnes tandis que les hommes migrent vers les villes ou les zones agricoles à proximité de celles-ci. L'approvisionnement en main d'œuvre des mines et plantations coloniales dépend en effet du travail des femmes dans les campagnes. Ce système de répartition sexuée des tâches est particulièrement bien expliqué par Deborah Bryceson⁶⁸ et par Susan Geiger⁶⁹ : tandis que les hommes travaillent sur les exploitations coloniales dans des cultures de rente (*cash crops*), dont les produits sont destinés à l'exportation, les femmes assurent la sécurité alimentaire du pays avec la culture vivrière, puisqu'elles produisent les denrées essentielles pour nourrir leur famille voire leur village. De plus, pour Deborah Bryceson, les femmes ne peuvent pas travailler dans les mêmes plantations que les hommes au risque de rompre la chaîne de reproduction paysanne, et donc de menacer la pérennité de l'économie coloniale⁷⁰ : elles doivent porter et élever des enfants dans les campagnes, pour qu'ils deviennent soit des travailleurs migrants, soit des travailleuses agricoles et domestiques.

Susan Geiger démontre quant à elle que le capitalisme colonial et les autorités patriarcales des sociétés africaines ont des intérêts convergents, ce qui explique que l'administration ferme les yeux sur la domination des hommes sur les femmes au sein du contrat matrimonial, voire l'entretienne dans le cadre des tribunaux autochtones⁷¹. Ainsi, tout en condamnant officiellement et publiquement certaines pratiques telles que l'excision, le mariage forcé ou l'exploitation domestique abusive, qui apparaissent aux yeux des populations occidentales comme des violations des droits des femmes et des droits humains, le gouvernement colonial ne prend en pratique que très peu de mesures concrètes contre celles-ci au Tanganyika, critiquant parfois même les initiatives des missionnaires qui vont dans ce sens. Cette posture, revendiquée au nom des principes de l'*indirect rule*⁷², s'explique surtout par le fait que l'administration a tout intérêt à conserver d'une part l'exploitation de la force de travail

⁶⁸ Deborah BRYCESON, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980.

⁶⁹ Susan GEIGER, « Chapter 2. Women in Dar es Salaam: Colonial Ideologies vs. Urban Realities », in *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997.

⁷⁰ Deborah BRYCESON, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980, p. 14.

⁷¹ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 24-25.

⁷² *Ibid.*, p. 24 : Susan Geiger cite par exemple le gouverneur Donald Cameron, fervent défenseur de l'*indirect rule*, qui affirme à Passfield le 22 mai 1930 (source : TNA 18881) : « Les femmes ne sont en aucun cas des esclaves au Tanganyika ; elles ont des droits dans leur propre ordre social » [“Women are by no means slaves in Tanganyika ; they have their rights in their own social order”]

agricole et domestique des femmes par leur époux dans les zones rurales, ce qui permet d'assurer la disponibilité des hommes pour travailler dans les *cash crops* ou l'industrie coloniale, et d'autre part le contrôle sexuel et reproductif sur celles-ci, afin de garantir la reproduction paysanne.

2. Des mesures et des sanctions pour contrôler les hommes africains

Cette idéologie coloniale, marquée par la volonté de contrôler la circulation des Africains et Africaines et de les éloigner des centres urbains, donne naissance à une réglementation coercitive. Après avoir présenté les différentes lois et ordonnances qui encadrent les mobilités des Africains et leur présence dans les villes, je ferai dialoguer ces sources prescriptives avec d'autres sources qui attestent ou non de l'application réelle de ces lois.

Il existe depuis 1913 au Tanganyika une loi qui, sur le modèle des *pass laws* sud-africaines⁷³, impose à tout Africain de plus de dix-huit ans de détenir une carte précisant le lieu d'où il est originaire⁷⁴. Quand les Britanniques prennent possession du territoire du Tanganyika, ils cherchent à mettre en place un système d'identification plus avancé des Africains. Ainsi, le 10 mai 1930, Donald Cameron, alors gouverneur du Tanganyika, envoie au Secrétaire d'État aux Colonies, Lord Passfield, le premier jet d'une ordonnance intitulée *Identification of Travellers Ordinance*, c'est-à-dire Ordonnance d'Identification des Voyageurs, élaborée à partir de recommandations faites par un comité local composé de membres de l'administration coloniale. Le texte statue sur « la question de l'identification des hommes indigènes qui quittent leur foyer au Tanganyika pour voyager à travers le territoire ou s'installer ailleurs dans le territoire⁷⁵ ». Il prévoit d'introduire un système de cartes d'identité, que chaque homme qui semble avoir plus de quinze ans doit posséder, à moins de détenir un passeport ou une lettre de recommandation, dès lors qu'il :

- (a) quitte le Territoire ou la Province où il réside habituellement ;

⁷³ Britannica, The Editors of Encyclopaedia, « Pass law », *Encyclopedia Britannica*, 26 avril 2023. [En ligne : consulté le 02/05/2023. URL : <https://www.britannica.com/topic/pass-law>]

⁷⁴ Joe L. P. LUGALLA, « The State, Law, and Urban Poverty in Tanzania », in *Law and Politics in Africa, Asia, and Latin America*, Vol. 22, n° 2, 1989, p. 147.

⁷⁵ « Identification of Travellers Ordinance », Kew, CO 691/111/15. Dépêche de Donald Cameron, gouverneur du Tanganyika, à Lord Passfield (Sydney Webb), Secrétaire d'État aux Colonies, 10 mai 1930, p. 1 : "the question of the identification of male natives who leave their homes in Tanganyika to travel within the Territory or to reside elsewhere in the Territory".

- (b) réside habituellement dans une commune et n'est pas en mesure de s'acquitter de la taxe d'habitation ;
- (c) ne réside habituellement pas dans un lieu de résidence identifié sur le Territoire ;
- (d) entre dans le Territoire pour y voyager ou y résider⁷⁶.

Avant de soumettre ce texte au Conseil législatif pour qu'il y soit voté, un autre comité basé au Royaume-Uni rédige une note datant du 31 janvier 1931, dans laquelle les auteurs prennent un grand nombre de précautions pour éviter que ce texte ne soit assimilé aux lois controversées sur les mobilités des Africains dans d'autres colonies : ils affirment qu'il ne s'agit pas d'un système de *pass* comme en Rhodésie du Nord ou en Afrique du Sud, où il est accusé d'être « conçu dans l'intérêt des employeurs (afin que les déserteurs puissent être retrouvés et sanctionnés)⁷⁷ », ni d'une mesure d'enregistrement généralisé comme au Kenya, et joignent même à cette note un rapport détaillé sur la législation en place dans les autres pays de l'empire britannique, à titre de comparaison. Donald Cameron, qui joint au texte de l'ordonnance une dépêche faisant état de son opinion sur ses différents points, tient lui aussi à souligner que cette ordonnance ne met en place qu'un système de cartes d'identité, analogue au système de passeports auquel les Européens sont soumis, et qu'elle est d'ailleurs, sur le terrain, jugée trop laxiste par les employeurs européens⁷⁸ ; ces derniers auraient certainement souhaité un enregistrement systématique des travailleurs afin de garantir l'application de la *Master and Native Servants Ordinance* de 1923, qui condamne les travailleurs qui quittent leur emploi sans prévenir et sans autorisation à une amende ou à trois mois d'emprisonnement⁷⁹. Il refuse qu'on qualifie cette ordonnance de discriminatoire, mais avoue lui-même qu'il s'agit d'une « mesure qui, il est vrai, s'adressera principalement à une seule race⁸⁰ ».

⁷⁶ *Ibid.*, p. 4 : “The Bill provides (clause 3) that every male person apparently over the age of fifteen years who :
 (a) leaves the Province in the Territory in which he habitually resides ;
 (b) habitually resides in a township and is not a person able to pay house tax
 (c) does not habitually resides at any one particular place in the Territory ;
 (d) enters the Territory for the purpose of travelling or residing therein ;
 shall unless he is the holder of a passport or letter of recommendation, have in his possession an identification card.”

⁷⁷ « Identification of Travellers Ordinance », 1930, Kew, CO 691/111/15. Note du 31 janvier 1931, p. 4 : “The general line taken is that they are designed in the interest of employers (so that deserters can be tracked down and punished)”.

⁷⁸ « Identification of Travellers Ordinance », 1930, Kew, CO 691/111/15. Dépêche de Donald Cameron, gouverneur du Tanganyika, à Lord Passfield (Sydney Webb), Secrétaire d'État aux Colonies, 10 mai 1930, p. 3-4.

⁷⁹ Joe L. P. LUGALLA, « The State, Law, and Urban Poverty in Tanzania », in *Law and Politics in Africa, Asia, and Latin America*, Vol. 22, n° 2, 1989, p. 147.

⁸⁰ « Identification of Travellers Ordinance », 1930, Kew, CO 691/111/15. Dépêche de Donald Cameron, gouverneur du Tanganyika, à Lord Passfield (Sydney Webb), Secrétaire d'État aux Colonies, 10 mai 1930, p. 2 : “a measure which will admittedly apply principally to one race”.

Malgré toutes ces précautions, on comprend bien que ce texte a pour vocation d'accroître le contrôle de l'administration coloniale sur les déplacements des Africains, et de donner des moyens concrets à la police pour les identifier. Donald Cameron critique par exemple la première version du texte rédigée par le Comité local qu'il juge trop imprécise et défend la mise en place d'un bureau des empreintes digitales pour réduire le nombre de déserteurs : « En ce qui concerne la situation des travailleurs indigènes qui s'engagent dans un contrat de travail de six mois ou davantage, le système proposé ne permettra pas à la police de retrouver ces individus qui rompent leur contrat comme le ferait un système d'enregistrement s'appuyant sur un bureau d'empreintes digitales.⁸¹ » Il entend en effet lutter contre la pratique selon lui commune consistant pour certains Africains à s'engager par opportunisme sous un faux nom dans un contrat sans avoir l'intention de remplir leurs engagements et de se rendre au travail.

Cette ordonnance a également pour objectif sous-jacent de lutter contre la présence des Africains dans les villes. En effet, depuis le début de la domination coloniale britannique, de nombreuses lois sont promulguées afin d'empêcher les personnes considérées comme indésirables d'occuper les villes. Dès 1923, la *Destitute Persons Ordinance* ou Ordonnance sur les personnes indigentes est mise en place ; elle vise spécifiquement les personnes pauvres et sans occupation puisqu'est considérée comme indigente « toute personne sans emploi and incapable de montrer qu'il dispose de moyens de subsistance constatables et suffisants »⁸². Le chapitre 41, section 3 (i) de l'ordonnance prévoit différents types de sanctions en cas d'infractions et stipule que toute personne pauvre et sans emploi peut se voir ordonner par un magistrat :

- a) de trouver un emploi et d'en informer ledit magistrat avant une date donnée ;
- b) d'être placé en garde à vue pour une durée n'excédant pas un mois dans le but de lui trouver un emploi ; ou

⁸¹ « Identification of Travellers Ordinance », 1930, Kew, CO 691/111/15. Dépêche de Donald Cameron, gouverneur du Tanganyika, à Lord Passfield (Sydney Webb), Secrétaire d'État aux Colonies, 10 mai 1930, p. 6 : "As regards the position of the native labourer who engages to work on a contract for six months or more, the system proposed will not enable the police to track contract breakers as a registration system supported by a finger print bureau does."

⁸² Hanno BRANKAMP et Patricia DALEY, « Laborers, Migrants, Refugees. Managing Belonging, Bodies, and Mobility in (Post)Colonial Kenya and Tanzania », in *Migration and Society*, Vol. 3, n° 1, 2020, p. 116 : "any person without employment and unable to show that he has visible and sufficient means of subsistence". Note de traduction : j'ai volontairement utilisé le pronom « il » dans ma traduction, incorrect grammaticalement puisqu'il se réfère au nom féminin « une personne », afin de rendre compte de l'utilisation de "he" à la place de "they" dans la version originale. Cela fera l'objet d'une analyse un peu plus loin dans le mémoire.

- c) dans le cas où l'individu est un indigène qui ne se trouve pas dans son lieu habituel de résidence, de le renvoyer à son lieu habituel de résidence au Tanganyika avant une date donnée.⁸³

Néanmoins, l'étude de ces sources prescriptives générées par l'administration coloniale britannique ne suffit pas à conclure qu'elle empêche réellement les Africains sans emploi d'entrer dans les villes. L'existence de règles strictes pesant sur les Africains en matière de circulation et de droit à séjourner dans les villes n'implique en effet pas nécessairement que celles-ci soient appliquées. Pour le vérifier, j'ai consulté aux archives nationales britanniques des fichiers énumérant des cas de délinquance juvénile, permettant de connaître les chefs d'accusation et les sanctions auxquelles ils donnent lieu⁸⁴. Or, une partie non négligeable de ces jeunes est accusée de vagabondage ou de présence illégale en ville ; la plupart du temps, ils sont taxés de « Vaurien et Vagabond » ou de « Personne oisive et turbulente ». On trouve également l'infraction « Être sur le territoire sans permis de séjour », qui renvoie directement à *l'Identification of Travellers Ordinance*, « Être un natif indigent » qui reprend le terme « destitute » propre à la *Destitute Persons Ordinance* ou encore « Désertion » qui contrevient à la *Master and Native Servants Ordinance*⁸⁵. Le dialogue entre ces sources permet donc de confirmer que des infractions aux différentes lois sont bien constatées, puisque les condamnations reprennent le même vocabulaire, et donnent lieu à des sanctions. On remarque en outre que les chefs d'accusation ciblent généralement davantage l'identité de la personne délinquante qu'ils ne décrivent une action illégale : on trouve plusieurs formulations avec le verbe « être » : « Être un vaurien et un vagabond », « Être un natif indigent ». Cette imprécision garantit un champ d'action assez large à la police qui n'a pas besoin de constater un acte de délinquance pour interpellier un individu jugé susceptible d'en commettre un, sur la base de sa situation précaire. Cela fait écho à la dépêche de Donald Cameron qui écrit : « Votre Excellence est sans doute consciente de la tendance des indigènes ignorants et sans ressources à s'installer

⁸³ Joe L. P. LUGALLA, « The State, Law, and Urban Poverty in Tanzania », in *Law and Politics in Africa, Asia, and Latin America*, Vol. 22, n° 2, 1989, p. 135 : « In other words this ordinance enforced the implementation of the 1923 'Destitute Persons Ordinance' Chapter 41 of the laws whose section 3 (i) read as follows:

‘Where it is shown to the satisfaction of a Magistrate that any person is a destitute person, the magistrate may in his discretion order that person:

- a) to find a work and to report to the magistrate before a named date;
- b) to be detained in custody for a period not exceeding one month with a view to work being found for him; or
- c) if he is a native who is not dwelling in his usual place of residence, to return before a named date to his usual place of residence in Tanganyika.”

⁸⁴ « Juvenile offender cases, including statistics », 1936, Kew, CO 691/149/4 ; « Juvenile offender cases, including statistics », 1937, Kew, CO 691/155/15.

⁸⁵ *Ibid.* : dans l'ordre, «Rogue and Vagabond» ; «Idle and Disorderly Person» ; «Being in the Territory without licence» ; «Being a destitute native» ; «Desertion».

dans les grandes villes où beaucoup d'entre eux ne trouvent pas d'emploi et où ils mènent par conséquent une vie précaire et tombent souvent dans la criminalité.⁸⁶ » On peut toutefois nuancer la fréquence de ces condamnations puisqu'il semble que la police ne dispose pas de moyens suffisants pour véritablement agir contre ces phénomènes de vagabondage. En effet, dans les années 1930, les forces de l'ordre sont encore très peu nombreuses dans les villes ; à Dar es Salaam, trente-quatre policiers patrouillent dans la Zone I, vingt-huit dans la Zone II et seulement dix-sept dans la Zone III, alors qu'elle est très nettement plus peuplée que le quartier européen⁸⁷.

Ainsi, pour les migrants urbains, le parcours migratoire ne s'arrête pas avec leur arrivée en ville, puisque pour s'y installer durablement, ils doivent prouver qu'ils ne sont pas des éléments perturbateurs et des parasites. Ils peuvent en effet être arrêtés par la police sur la base de leur pauvreté et inactivité apparente, puis comparaître devant des magistrats. Les sanctions promulguées à l'encontre de ces vagabonds consistent majoritairement en des coups de bâton (entre deux et huit), mais on trouve aussi les mentions « Recommandation de rapatriement » ou encore « Quatre jours de garde à vue dans la perspective de lui trouver du travail »⁸⁸, et surtout, ne mènent que rarement à une expulsion de la ville. On peut bien sûr attribuer cela au manque de moyens dont disposent à l'époque encore les policiers et magistrats pour les maintenir hors des villes, mais il faut toutefois garder en tête que ces sanctions s'appliquent à des jeunes âgés de huit à seize ans, et non à des adultes.

En revanche, après la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement colonial renforce les lois contre le vagabondage et durcit sa politique d'expulsion. En 1944 est proclamée la *Townships (Removal of Undesirable Persons) Ordinance*, c'est-à-dire Ordonnance sur les Centres Urbains (Expulsion des personnes indésirables), qui donne aux commissaires de district le pouvoir d'expulser les indésirables des villes et de les renvoyer dans leur province d'origine, s'ils ont préalablement été condamnés à une peine de prison ou s'ils n'ont pas d'emploi ou d'occupation légale. Le texte donne de plus aux policiers la permission d'arrêter sans mandat

⁸⁶ « Identification of Travellers Ordinance », 1930, Kew, CO 691/111/15. Dépêche de Donald Cameron, gouverneur du Tanganyika, à Lord Passfield (Sydney Webb), Secrétaire d'État aux Colonies, 10 mai 1930, p. 6 : "Your Lordship is no doubt aware of the tendency in countries such as Tanganyika for ignorant and improvident natives to drift into the larger towns where many of them cannot obtain employment and where in consequence they eke out a precarious existence and not infrequently drift into crime."

⁸⁷ Andrew BURTON, « Chapter 5. 'Brothers by Day': Policing the Urban Public in Colonial Dar es Salaam, 1919-61 », in James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 137-138.

⁸⁸ « Juvenile offender cases, including statistics », 1936, Kew, CO 691/149/4 ; « Juvenile offender cases, including statistics », 1937, Kew, CO 691/155/15 : "Recommended to be rapatriated" ; "Detained in custody for four days with a view to work being found for him".

et de placer en garde à vue tout individu visé par une demande d'expulsion⁸⁹. En parallèle, des moyens sont mis en place pour appliquer ces nouvelles lois : les effectifs de police doublent quasiment en une décennie, puisqu'il y a 3 173 policiers tous grades confondus au Tanganyika en 1951, mais 6 026 en 1960⁹⁰. À Dar es Salaam, la police se met à proliférer dans les quartiers de Dar es Salaam et multiplie les descentes ; d'après les registres, jusqu'à 290 personnes sont expulsées de la ville chaque mois. Les actions policières se concentrent sur la répression de la petite délinquance, en arrêtant des pickpockets, des voleurs de vélo, mais surtout sur l'expulsion des « indésirables » de la ville. Une section spéciale chargée de lutter contre les *wahuni*⁹¹, aussi appelés *hooligans* ou vagabonds, est mise en place dans les années 1950.

3. Les femmes sous tutelle : un système policier et judiciaire qui consolide la domination masculine

Mais parmi toutes ces mesures destinées à contrôler les mobilités masculines, d'une part pour gérer plus efficacement la main d'œuvre migrante, et d'autre part pour s'assurer que seuls les éléments productifs puissent rester dans les villes, on ne trouve pas trace des femmes. Certains textes portent uniquement sur les hommes africains, comme l'*Identification of Travellers Ordinance* qui spécifie que la carte d'identification sera imposée aux « hommes ayant visiblement plus de quinze ans⁹² ». Bien entendu, cela ne signifie pas que l'administration coloniale prévoie que les femmes puissent voyager librement, sans avoir besoin de présenter un document, mais que leurs déplacements ne peuvent être envisagés qu'aux côtés d'un mari, père ou frère qui, lui, doit détenir ce titre d'identité. Cette loi, tout en accentuant le contrôle des employeurs et de l'administration sur les hommes africains, contribue à maintenir les femmes sous la tutelle masculine et entrave donc leurs mobilités individuelles. Les femmes sont mineures dans leurs déplacements et dépendantes des hommes comme le montre Marjorie Mbilinyi qui explique que « toute femme qui entrait dans une ville, une plantation ou une mine dans le territoire [...] était obligée de posséder soit un certificat de mariage (document rare à la

⁸⁹ Joe L. P. LUGALLA, « The State, Law, and Urban Poverty in Tanzania », in *Law and Politics in Africa, Asia, and Latin America*, Vol. 22, n° 2, 1989, p. 134.

⁹⁰ Andrew BURTON, « Chapter 5. 'Brothers by Day': Policing the Urban Public in Colonial Dar es Salaam, 1919-61 », in James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 154.

⁹¹ *Mhuni* (sing.), *wahuni* (pl.) : un / des vagabond(s), un / des hooligan(s).

⁹² « Identification of Travellers Ordinance », 1930, Kew, CO 691/111/15. Dépêche de Donald Cameron, gouverneur du Tanganyika, à Lord Passfield (Sydney Webb), Secrétaire d'État aux Colonies, 10 mai 1930, p. 2.

période coloniale) ou un certificat de voyage appelé *cheti cha njia*⁹³ ». Afin d'éviter toute fraude, on exigeait ce certificat de mariage y compris lorsque les femmes arrivaient sur les camps à proximité des plantations accompagnée par un homme. Le prétexte alors invoqué était la lutte contre la prostitution et la promiscuité sexuelle dans la plantation, accusées d'y causer du désordre voire de favoriser la circulation de maladies sexuellement transmissibles. L'administration coloniale semble donc au courant de certaines stratégies féminines consistant à se faire passer pour une femme mariée afin d'entrer dans des lieux où elles sont indésirables.

Dans le même temps, l'absence de mention des femmes dans les textes organisant l'enregistrement des Africains leur permet paradoxalement de jouir de marges de manœuvre ; comme il existe des failles et des vides juridiques sur la question de leur installation en ville, celles-ci peuvent échapper au contrôle administratif sur leur présence dans les zones urbaines. Alors que les femmes sont souvent sanctionnées lorsqu'elles quittent leur domicile, qu'elles errent de territoire en territoire, les cas de femmes installées en ville qui en sont chassées sont beaucoup plus rares. Ainsi, quand on consulte les ordonnances portant sur la présence d'individus indésirables en ville, car pauvres, sans emploi et soupçonnés de délinquance, on ne trouve pas trace des femmes qui ne sont pas incluses dans ces textes. Il est d'ailleurs intéressant de se pencher sur les pronoms employés dans le texte de la *Destitute Persons Ordinance* de 1923, qui établit qu'est visée « toute personne sans emploi », ce qui semble être une forme neutre, incluant toute personne, qu'elle soit femme ou homme. Mais chaque fois que le texte se réfère à cette « personne », des pronoms masculins sont utilisés (« he », « him », et « his »), alors que la langue anglaise dispose du pronom « they » pour évoquer de manière générique des personnes dont le sexe n'est pas identifié. Plus que d'un acte délibéré, cela témoigne du fait que la présence des femmes en ville est un impensé de l'administration coloniale.

De même, les femmes sont invisibles dans la répression de la délinquance. Sur les 480 faits de délinquance juvénile énumérés dans les registres de 1936 et 1937, un seul a été commis par une jeune fille de quatorze ans : il s'agit d'un cambriolage commis avec un complice masculin de quinze ans, pour lequel elle a été condamnée à un jour d'emprisonnement et lui à six coups de bâton. Il semble donc qu'elle n'ait été enregistrée dans ce fichier que parce qu'elle a accompli ce délit en association avec un jeune homme. D'ailleurs, un document produit par un Comité de conseil sur le traitement des délinquants juvéniles confirme le fait que

⁹³ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989, p. 228 : "All women who entered towns, plantations or mining compounds within the territory [...] were forced to carry either marriage certificates (rare items in the colonial period) or travel certificates called *cheti cha njia*."

la répression se focalise uniquement sur les jeunes garçons : « Il existe une École de réadaptation (pour garçons) et elle dépend de l'administration pénitentiaire. La délinquance féminine étant quasiment inexistante, il n'y a aucune nécessité d'avoir une École de réadaptation pour filles.⁹⁴ » Pourtant, il est évident que certaines femmes commettent des infractions, et celles-ci sont visibles. Dans une description animée du quartier de Magurumbasi à Dar es Salaam, J. A. K. Leslie évoque les femmes qu'il y croise : des vendeuses à la sauvette, dont l'activité n'est pas enregistrée, ou encore des prostituées qu'il est très facile de repérer parce qu'elles appellent les passants *Dalini* (*Darling*) et que sur les habitations devant lesquelles elles se tiennent sont accrochées des pancartes qui ne laissent pas de place au doute⁹⁵. Mais alors, pourquoi la délinquance féminine n'est-elle pas réprimée ? Pour le cas des registres répertoriant les délinquants juvéniles, on peut songer que la présence d'adolescentes en ville est suffisamment faible pour être négligeable, ou encore que les jeunes filles de cet âge ne sont pas considérées comme des enfants ou des adolescentes, mais comme des femmes, dès lors qu'elles sont pubères et donc jugées en âge d'être mariées. Mais de manière plus générale, on peut penser qu'une femme qui errerait oisivement dans les rues ne serait pas sanctionnée à la manière d'un jeune homme traité de vagabond, par des coups de bâton ou une expulsion, mais ramenée à un père, un frère ou un époux, du fait de leur statut de mineures sociales. Elles sont en effet nécessairement placées sous la tutelle d'un homme, dont l'identité dépend du versement de la compensation matrimoniale : elles appartiennent donc encore à leur père ou déjà à leur mari.

En vérité, le contrôle qui s'exerce sur les mobilités des femmes est d'un type différent de celui des hommes. Il consiste majoritairement en des lois qui les empêchent de sortir de leur territoire d'origine et en des corps policiers qui les ramènent à leur père ou époux si elles y contreviennent. Ce phénomène a été analysé dans le détail par Marjorie Mbilinyi, qui s'intéresse aux interventions de l'administration coloniale locale dans les affaires conjugales et matrimoniales du district de Rungwe et à la manière dont elles contribuent à consolider l'alliance entre le pouvoir colonial et les hommes africains riches et âgés⁹⁶. Elle appelle « politique matrimoniale⁹⁷ » le fait que l'administration coloniale, au nom du principe

⁹⁴ « Advisory Committee on Treatment of Offenders Sub-Committee on Juvenile Delinquency and Probation », 1955, Kew, CO 859/510, p. 3 : « There is one Approved School (for boys) and this is under the Prisons Department. There is little or no female crime and therefore no need for a girls Approved School. »

⁹⁵ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 208-209.

⁹⁶ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 214 : « marriage politics ».

d'*indirect rule*, exerce un contrôle social très fort sur les colonisées et colonisés par le biais de la loi coutumière portant sur les mariages. Le gouvernement colonial organise en effet la codification des lois coutumières préexistantes et introduit des tribunaux autochtones pour la faire respecter, ce qui conduit à l'accroissement de la domination des hommes âgés et puissants sur les femmes au cours de la période coloniale, alors que ces dernières bénéficiaient auparavant de marges de manœuvres au sein de leur communauté⁹⁸.

Mbilinyi illustre ce concept en étudiant le cas des '*runaway*' *wives*, expression que l'on pourrait traduire par « épouses "fugitives" », « épouses "déserteuses" »⁹⁹. Ces femmes qui quittent leur mari et migrent loin de chez elles afin de lui échapper, souvent pour fuir de mauvais traitements, sont qualifiées par l'adjectif *runaway* : seulement cité entre guillemets par l'historienne, ce terme évoque au choix la captive qui s'échappe de sa prison, ou la déserteuse qui brise son contrat et s'enfuit. Cette terminologie, associée à l'esclavage ou au patronat, n'est pas surprenante puisque le contrat matrimonial consacre le transfert du contrôle de la femme et de sa force de travail du père à l'époux. Il repose sur le versement d'une dot, qui joue le rôle d'une compensation pour le départ d'une femme de sa famille vers celle de son mari : quand une femme s'enfuit, l'époux perd le bénéfice de la dot qu'il a payée, puisqu'elle n'effectue plus de travail gratuit pour lui. Mais dans ce cas de figure, dans le district de Rungwe, l'époux peut solliciter le tribunal autochtone pour faire en sorte qu'elle soit rapatriée chez lui, ou à défaut qu'il puisse obtenir une compensation prenant la forme d'un retour de la dot ou du paiement d'une amende, généralement versée par l'épouse ou son éventuel amant. Ce système judiciaire s'accompagne de moyens concrets mis à disposition des maris pour retrouver leur femme : l'administration met en place une « police panterritoriale » chargée de traquer les « épouses "fugitives" » et de les ramener au tribunal ; elle a pour particularité de pouvoir exercer son autorité sur d'autres territoires coloniaux, pour prévenir le fait que les femmes pourraient tenter de fuir vers la Rhodésie du Nord ou le Nyasaland, pays très proches du district de Rungwe, situé au sud-ouest du Tanganyika. Si les époux veulent se charger eux-mêmes de les retrouver, leur démarche est facilitée par l'administration qui les autorise à entrer dans les camps à proximité des plantations ou des mines, même s'ils n'y travaillent pas, dès lors qu'ils soupçonnent leur femme de s'y trouver. Une fois rapatriées, les femmes reviennent vivre chez

⁹⁸ Les conséquences de la confrontation entre la loi coutumière et la volonté de l'administration britannique de la codifier sur le statut des femmes font l'objet de l'ouvrage de Dorothy HODGSON, *Gender, Justice, and the Problem of Culture : From Customary Law to Human Rights in Tanzania*, Bloomington, Indiana University Press, 2017. Elle s'intéresse tout particulièrement au cas des Maasai.

⁹⁹ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989.

leurs parents, leur époux, ou sont parfois envoyées en prison. Pour l'administration, ce système agressivement patriarcal a pour objectif de s'assurer les faveurs des notables africains mais aussi de rassurer les hommes réticents aux migrations de travail vers les plantations, qui craignent que leur femme ne profite de leur absence pour les tromper ou les quitter ; l'enjeu est d'autant plus important dans un district comme celui de Rungwe, où 25 % des hommes sont des travailleurs migrants en 1954¹⁰⁰.

Ainsi, pour assurer le bon fonctionnement du système économique d'exploitation des ressources du Tanganyika, qui repose d'une part sur le travail migrant des hommes dans le secteur des services, les mines et les cultures de rente, et d'autre part sur le travail domestique et agricole des femmes dans le monde rural, l'administration coloniale met en place des lois régulant la circulation des individus colonisés et prévoit des sanctions en cas d'infraction. Tandis que celles-ci se concentrent surtout sur l'exclusion des hommes africains des villes, afin d'éviter le désordre social et politique qu'ils sont accusés de causer, l'administration ne statue pas à l'échelle du territoire sur les migrations féminines ou la présence des femmes en villes. En revanche, elle s'appuie localement sur les chefs et les patriarches des sociétés africaines et sur leurs intérêts afin d'empêcher les femmes d'échapper à la tutelle de leur époux ou de leur père, et de s'enfuir du district où elles sont censées vivre et travailler.

B) L'élaboration d'une méthodologie pour traiter un phénomène démographique et géographique

Pourtant, même dans ce contexte colonial coercitif, les Africaines et Africains circulent à l'intérieur du territoire du Tanganyika et se rendent dans les villes, hors des trajectoires déterminées par le gouvernement colonial, comme en témoigne la croissance démographique des villes. J'ai tenté d'adopter une approche quantitative de ce phénomène démographique : mon objectif était d'abord de mesurer les migrations des Africaines et Africains vers les villes, de les contextualiser chronologiquement et de décrire les tendances géographiques majeures. Néanmoins, j'ai rapidement été confrontée à de nombreux obstacles techniques et

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 16.

épistémologiques, surtout lorsque j'ai voulu mesurer les migrations individuelles des femmes. J'ai alors décidé de me consacrer aux sources qualitatives, qui rendent compte de mobilités féminines invisibles dans les registres statistiques après avoir élaboré une méthodologie pour traiter ces sources sans tomber dans l'écueil de la généralisation abusive. Je me suis alors aperçue que ces sources proposent une approche bien plus fine de la géographie des trajectoires migratoires des femmes au Tanganyika durant la période coloniale.

1. Des tentatives d'approche quantitative sur les migrations au Tanganyika

Comme mon étude porte sur un phénomène géographique et démographique, il me semble nécessaire de pouvoir quantifier les déplacements de populations et identifier les lieux d'émigration et d'immigration majeurs. L'historiographie apporte une périodisation approximative : les migrations vers les villes sont en augmentation dans l'entre-deux-guerres mais s'accroissent surtout après la Seconde Guerre mondiale. Toutefois limitées par les politiques répressives du gouvernement colonial, elles explosent véritablement à l'indépendance, entraînant une spectaculaire croissance urbaine¹⁰¹. Désirant mesurer ces phénomènes, j'ai travaillé à partir de deux sources quantitatives principales. Je me suis d'une part appuyée sur des recensements menés par le gouvernement colonial, dont les données sont conservées dans des ouvrages statistiques, les *Blue Books* (de 1921 à 1948) et les *Statistical Abstracts* (de 1949 à 1963). En effet, durant la période coloniale britannique, quatre recensements généraux de la population ont été organisés : en 1921, 1931, 1948 et 1957. Un cinquième recensement a été réalisé en 1952, cependant seules les populations dites « non-africaines » étaient mesurées. J'ai consulté d'autre part une enquête sur les migrations rurales-urbaines, menée en 1971 en Tanzanie par le Bureau de recherche économique de l'Université de Dar es Salaam et intitulée *National Urban Mobility Employment and Income Survey in Tanzania* (NUMEIST) ; les résultats de cette étude ont été analysés par un de ses participants, l'économiste Richard Sabot, qui publie un ouvrage de synthèse en 1979¹⁰².

Travailler à partir de ces sources hétérogènes m'a posé de denses problèmes en termes de sources et de méthodologie. Avec les recensements coloniaux, je couvrais en effet une

¹⁰¹ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 25-27

¹⁰² Richard H. SABOT, *Economic Development and Urban Migration: Tanzania, 1900-1971*, Oxford, Clarendon Press, 1979.

période allant de 1921 à 1957, que je ne pouvais que partiellement faire dialoguer avec les résultats de la NUMEIST, qui remontent jusqu'à 1948 seulement. De plus, les catégories utilisées pour désigner les populations concernées varient selon la source. En effet, dans les recensements de 1921 et 1931 tirés des *Blue Books*, la population est divisée en trois catégories raciales : « Européens », « Asiatiques », « Indigènes ». Or, à partir de 1949, dans les *Statistical Abstracts*, la population n'est plus divisée qu'en deux catégories, « Africains » et « non-Africains », cette dernière comprenant de nombreuses sous-catégories telles que « Européens », « Indiens », « Goanais », « Somalis », « Arabes », etc. On peut légitimement se demander ce que recourent ces ensembles, par exemple si les « Arabes » étaient inclus dans la catégorie « Asiatiques » ou « Africains » auparavant, ou encore pourquoi les « Somalis » font partie de la catégorie « non-Africains ». Toutefois, bien qu'il puisse être intéressant de trouver ces réponses dans la perspective de faire l'histoire de la racialisation des sociétés colonisées par les administrations européennes, j'ai décidé de ne pas m'appesantir sur la question de ces catégories mais de prendre les résultats avec beaucoup de précautions, comme je le faisais déjà du fait de la nature partielle et peu rigoureuse des méthodes de recensement. Enfin, au cours de la période coloniale britannique, le découpage administratif en provinces et districts introduit par Donald Cameron a été réformé à plusieurs reprises : les onze provinces ne sont plus que huit en 1948, ce qui perturbe l'analyse comparative des données.

Malgré ces difficultés, j'ai cherché à quantifier les mouvements de population entre les différentes provinces. Pour cela, j'ai utilisé des recensements à partir desquels j'ai produit des graphiques représentant le pourcentage de la population africaine du Tanganyika vivant dans chaque province¹⁰³. Ils témoignent d'une stabilité générale de la répartition de la population africaine entre 1921 et 1957, alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que les provinces dans lesquelles se trouvent des grandes villes, par exemple *Eastern Province* avec Dar es Salaam ou *Lake Province* avec Mwanza, accueillent une plus grande proportion de la population migrante. Cela peut indiquer que la plupart du temps, les Africaines et Africains privilégient des migrations locales, à l'échelle du district ou de la province, circulations qui n'apparaissent donc pas sur les graphiques. Les chiffres de Richard Sabot vont dans ce sens puisqu'il montre que parmi les migrants présents à Dar es Salaam et ses environs en 1971, 23,7 % viennent de la côte

¹⁰³ Voir l'annexe 1, p. 119. Ces graphiques ont été réalisés à partir des recensements de population de 1921, 1931, 1948 et 1957. Ils proviennent respectivement des *Blue Books* de 1930 et 1940, des *Statistical Abstracts* de 1953 et de 1958. J'ai présenté les résultats de 1931, mais il faut noter qu'ils sont faussés par le nouveau découpage des provinces qui conduit à la surévaluation de la population de certaines provinces en 1921. Cela n'influence que peu les résultats des années suivantes puisque la hausse de la population est suffisamment importante pour absorber ce différentiel.

du Tanganyika et 14,59 % du district de Morogoro, qui se situe dans la même province que Dar es Salaam¹⁰⁴. Il faut faire preuve de beaucoup de prudence vis-à-vis de cette approche consistant à comparer le nombre d'habitants dans différentes régions, car elle ne permet pas d'identifier la cause de l'augmentation de la population ; on ne peut pas savoir quel rôle jouent respectivement le solde migratoire et le solde naturel dans cette croissance.

Richard Sabot apporte toutefois des réponses à ce dernier problème, grâce à un tableau intitulé « Le rôle des migrations dans la croissance démographique urbaine » : on y constate par exemple qu'entre 1948 et 1971, la population de Dar es Salaam passe de 69 200 à 311 185 habitants, et que la migration nette représente 78 % de cette hausse, contre 22 % liée à la croissance naturelle¹⁰⁵. Dans la plupart des grandes villes du Tanganyika, comme Tanga, Arusha, Mwanza ou Mbeya, les migrations contribuent à entre 70 et 86 % de la croissance de la population urbaine. Cette part est plus faible à Dodoma (53 %) et surtout à Tabora, où un quart seulement de cette augmentation est due aux migrations. Par ailleurs, le taux de croissance de ces deux villes est de respectivement 4,1 % et 3,1 % par an, c'est-à-dire relativement faible en comparaison avec la moyenne du taux de croissance des six plus grandes villes du Tanganyika (à l'exception de Dar es Salaam) qui s'élève à 6 % par an. Cela permet d'identifier les villes les plus attractives pour les migrantes et migrants. Sans surprise, Dar es Salaam, capitale du pays, est en tête : les salaires y sont plus élevés, les offres d'emploi y semblent plus nombreuses et la présence des Européens dans la ville a conduit à la construction d'infrastructures de meilleure qualité que dans le reste du territoire. Tanga représente quant à elle un large bassin d'emploi : à l'époque coloniale, il s'agit d'une des régions dans lesquelles le plus de travailleurs migrants sont embauchés, notamment dans les plantations de sisal. Il n'est pas non plus surprenant que la ville de Mwanza soit aussi prisée : située au bord du lac Victoria, elle a une activité économique commerçante très développée, y compris avec les autres pays de la région des Grands Lacs. De plus, il s'agit de la plus grande ville de *Lake Province*, la province la plus peuplée du territoire, et Mwanza exerce donc à la fois une forte attraction sur ses habitants et sur ceux des districts occidentaux du Tanganyika, pour lesquels elle est plus accessible que Dar es Salaam par exemple. Tous ces résultats sont néanmoins à prendre avec de la distance, puisqu'ils portent sur la fin de la période coloniale mais aussi sur le début de la période postcoloniale, au moment où explosent véritablement les migrations rurales-urbaines.

¹⁰⁴ Richard H. SABOT, *Economic Development and Urban Migration: Tanzania, 1900-1971*, Oxford, Clarendon Press, 1979. "Table 3.1. Regional origins of the seven-town migrant population", p. 76.

¹⁰⁵ *Ibid.* "Table 2.1. The contribution of migration to urban population growth", p. 46.

2. Identifier les femmes : mission impossible ?

Il est déjà très difficile de retracer les mouvements migratoires des populations africaines dans leur ensemble ; les quelques données que j'ai pu mettre en avant sont partielles et approximatives, surtout pour le début de la période que j'étudie. En revanche, avoir une approche quantitative rigoureuse des mobilités individuelles des femmes à la période coloniale, du moins avec les sources et les compétences statistiques limitées dont je dispose, semble être une tâche impossible.

Comme je l'ai montré précédemment, les mouvements individuels des femmes et en particulier leurs mobilités vers les villes sont des impensés de l'administration coloniale ; il est donc peu surprenant qu'elle n'ait pas cherché à les mesurer. Les recensements de 1921 et 1931 comportent cela dit des statistiques sexuées, distinguant les « hommes indigènes » des « femmes indigènes », mais celles-ci sont inaptes à engendrer des analyses sur les régions de prédilection des femmes migrantes. Elles ne permettent en effet pas de tirer de conclusions significatives, si ce n'est que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans toutes les provinces, à l'exception de celle de Tanga. Mais surtout, la manière dont sont conduits ces recensements et dont les individus sont comptés invisibilise complètement les trajectoires individuelles des femmes : comme les recensements ont pour objectif principal d'identifier les foyers imposables, susceptibles de payer des taxes sur les revenus, sur l'habitation ou des impôts par tête, les censeurs s'adressent ainsi aux hommes, auxquels ils administrent éventuellement un questionnaire pour qu'ils déclarent le nombre de femmes et d'enfants qu'ils ont¹⁰⁶. Les femmes, même adultes, sont en effet légalement rattachées à la tutelle d'un homme de leur famille, ce qui implique qu'elles ne sont pas comptabilisées dans la province où elles se trouvent réellement, mais dans celle où vit l'homme en question.

Néanmoins, l'enquête de Richard Sabot propose quelques pistes pour quantifier les migrations des femmes et appuyer l'intuition d'une augmentation progressive des migrations féminines. Il montre en effet que parmi les migrantes et migrants arrivés en ville avant 1950, 33 % sont des femmes et que cette proportion passe à 36 % dans les années 1950 puis 40 % au début des années 1960¹⁰⁷. En revanche, il ne s'intéresse pas spécifiquement aux régions dont

¹⁰⁶ Clement GILLMAN, « A Population Map of Tanganyika Territory », *Geographical Review*, Vol. 26, n° 3, juillet 1936, p. 374.

¹⁰⁷ Richard H. SABOT, *Economic Development and Urban Migration: Tanzania, 1900-1971*, Oxford, Clarendon Press, 1979 : "Table 3.12. Migrant population: year of arrival by sex", p. 90.

elles sont originaires, jugeant que leurs trajectoires suivent avant tout celles de leur mari que la majorité d'entre elles rejoint quand elles viennent en ville.

Enfin, la quantification des migrations individuelles des femmes présente une difficulté supplémentaire, d'ordre épistémologique cette fois-ci. Les femmes mariées, en situation de mariage exogame dans une société patrilocale, sont toutes des migrantes, et de ces migrations-là les statistiques ne parlent pas. Catherine Coquery-Vidrovitch rappelle qu'en Afrique, avant la colonisation, alors que les migrations individuelles masculines sont très rares, celles des femmes sont la norme¹⁰⁸. En effet, dans un système patrilocal, les femmes qui contractent un mariage exogame doivent venir vivre et travailler sur les terres appartenant à la famille de leur époux. C'est d'ailleurs en partie parce que le mariage lui ôte une travailleuse que sa famille reçoit une compensation matrimoniale. Cette affirmation peut être nuancée pour le cas de la Tanzanie, dans laquelle un nombre conséquent de sociétés fonctionnent selon un système de parenté matrilineaire, et donc éventuellement matrilocal, où les hommes sont parfois ceux qui quittent leur famille pour se rendre dans celle de leur épouse. Néanmoins, la matrilinearité des sociétés tend à se diluer avec l'arrivée des Européens, dont les sociétés sont patrilinéaires, et avec l'implantation de l'islam. Ainsi, alors qu'à l'époque précoloniale les Zaramo étaient une société matrilineaire et matrilocale, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, les femmes zaramo qui contractent des mariages avec des hommes shomvi partent vivre avec eux sur la côte, ce qui permet notamment à la communauté zaramo de s'implanter durablement à Dar es Salaam¹⁰⁹. Toujours est-il que ces mobilités dans le cadre matrimonial ne sont pas considérées comme des migrations dans les approches statistiques. Elles m'intéressent pourtant beaucoup, surtout lorsqu'elles reposent sur des stratégies individuelles des femmes pour améliorer leurs conditions de vie dans le cadre du mariage, comme le montre avec précision Husseina Dinani¹¹⁰.

Il existe sans doute d'autres manières de quantifier les migrations féminines ne s'appuyant pas nécessairement sur les outils imparfaits aux catégories obsolètes que sont les enquêtes et recensements produits par l'administration coloniale. Néanmoins, à mon échelle, je ne suis pas en mesure d'aller plus loin, c'est pourquoi je me suis tournée vers une approche qualitative de ce phénomène démographique.

¹⁰⁸ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIX^e au XX^e siècle*, Éditions Desjonquères, 1994, p. 124.

¹⁰⁹ Lloyd W. SWANTZ, « The Zaramo of Dar es Salaam. A Study of Continuity and Change », *Dar es Salaam. City, Port and Region*, Tanzania Notes and Records, n° 71, 1970, p. 157-159.

¹¹⁰ Husseina DINANI, « Gendered Migrant Labour: Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 565.

3. Le choix d'une approche qualitative pour affiner la compréhension des trajectoires féminines.

Les méthodes quantitatives présentent rapidement des limites quand il s'agit d'étudier la présence des femmes dans les mobilités internes au Tanganyika. C'est pourquoi pour mener ma recherche, je me suis surtout appuyée sur des sources qualitatives mettant en lumière les parcours de femmes migrantes ou de femmes vivant en ville. Mon approche a ainsi majoritairement consisté à explorer des sources et à y chercher des références à des femmes migrantes dissimulées entre les lignes : j'ai collecté des histoires de femmes dans des procès traitant de questions matrimoniales, glané des références aux domestiques des *Women Administrative Assistants*, repris des extraits d'entretiens menés par des historiennes en Tanzanie ou par J. A. K. Leslie à Dar es Salaam... Bien entendu, une telle approche nécessite une méthodologie rigoureuse : il est impossible, à partir de quelques dizaines de cas repérés dans les archives ou la bibliographie, de tirer des conclusions sur la géographie des parcours migratoires des femmes. D'ailleurs, dans mon mémoire, l'écueil le plus récurrent était bien le risque de la généralisation : travailler à partir de trajectoires individuelles, isolées, surtout lorsqu'elles sont atypiques et surprenantes, présente le risque d'étendre un cas à l'ensemble du groupe que j'étudie. Par souci de représentativité, je ferai donc dialoguer toutes les observations qualitatives avec l'historiographie et, lorsque c'est possible, avec des données chiffrées.

a) Observer les trajectoires migratoires féminines dans les sources qualitatives

Les sources qualitatives rendent compte des circulations des femmes de manière parfois plus fine que les sources quantitatives puisque celles-ci migrent selon des modalités très différentes de celles des hommes.

Ces sources permettent par exemple de s'apercevoir que de nombreuses femmes migrent à l'intérieur de la province où elles sont nées. J. A. K. Leslie interroge ainsi en 1956 une femme de Dar es Salaam, veuve de son deuxième époux, dont la source de revenu est le loyer qu'elle perçoit en louant quatre des six chambres de la maison dont elle a hérité de sa mère¹¹¹. Elle n'est cependant pas née à Dar es Salaam, mais dans le district voisin de Morogoro. Alors qu'elle est très jeune, son père demande le divorce pour se remarier avec une autre femme

¹¹¹ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 265.

à Morogoro et sa mère quitte seule le district et part pour la capitale avec sa fille en bas âge. La femme interrogée n'en dit pas plus sur l'activité économique de sa mère, mais il est clair qu'elle a accumulé des ressources importantes et atteint un statut social confortable, puisqu'elle parvient à acheter une maison swahilie qu'elle lègue à sa fille à sa mort. Elle vit donc à Dar es Salaam depuis son enfance, mais explique qu'elle retourne dans le district de Morogoro chaque année, au moment de la période des récoltes ; bien qu'elle n'y possède pas de plantations, on peut supposer qu'elle travaille sur les terres de la famille de son père, puisqu'elle en ramène de la nourriture. Ces deux histoires de femmes entremêlées, celle de la mère et celle de la fille, témoignent de mobilités bien plus complexes que celles que l'on peut représenter sur une carte des flux migratoires. La migration de la mère est une migration de longue durée ; elle s'installe en ville après un divorce, probablement pour y trouver une source de revenus, un emploi pour subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant, puisque leur survie est mise en danger par le divorce. En effet, comme le rappelle Janet Bujra, bien souvent, les femmes n'accèdent à la propriété de la terre que par le mariage et perdent leurs droits lors du divorce ; elles peuvent alors retourner sur les terres du père ou des frères, au risque de recevoir un mauvais accueil, ou bien quitter leur lieu d'habitation pour partir travailler en ville ou dans des plantations¹¹². Or, dans ce cas, la survie de la famille reposait visiblement sur l'exploitation agricole de terres sur lesquelles la mère divorcée n'a plus aucun droit. Elle fait donc le choix de partir pour Dar es Salaam, destination peu surprenante puisqu'il s'agit de la plus grande ville de la province dont elle est originaire et qu'elle est par ailleurs particulièrement attractive du fait de sa taille, des emplois à pourvoir, de ses infrastructures. Elle représente un compromis entre distance, et donc coût et barrières administratives à la mobilité, et perspectives de réussite économique. L'enquête NUMEIST (*National Urban Mobility Employment and Income Survey in Tanzania*), menée en 1971, montre en effet le poids écrasant de la capitale dans le choix des destinations : 98 % des migrants ruraux de la région *Coast* qui se rendent dans une des sept plus grandes villes du pays vont à Dar es Salaam¹¹³.

La fille quant à elle effectue des migrations saisonnières, revenant chaque année dans son lieu de naissance où vit encore une partie de sa famille paternelle. Ces migrations à l'intérieur d'une même province, pour rendre visite à sa famille, font partie des formes les plus répandues de mobilités des femmes. J. A. K. Leslie demande en effet à des femmes vivant dans

¹¹² Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 104.

¹¹³ Richard H. SABOT, *Economic Development and Urban Migration: Tanzania, 1900-1971*, Oxford, Clarendon Press, 1979 : "Table 3.3. Regions with regional capitals in sample: urban direction of migration", p. 77.

différents quartiers de Dar es Salaam s'il leur est arrivé au cours des trois dernières années de retourner au moins un mois dans leur famille ; cela concerne entre 28 % et 40 % des femmes interrogées selon le quartier. Cependant, il observe que c'est le cas de 52 % des femmes du quartier de Bunguruni où la population est composée à 68 % de Zaramo. Or la plupart des Zaramo ont de la famille implantée à proximité de Dar es Salaam, dans l'hinterland de la côte swahilie. Ces visites sont souvent l'occasion d'accomplir le culte des ancêtres, de donner naissance à un enfant, ou comme c'est le cas pour cette propriétaire de Dar es Salaam, de participer aux récoltes¹¹⁴. Ainsi, l'étude du portrait fait par Leslie de cette femme permet d'appréhender la variété des circulations à l'échelle locale de la province de manière plus fine que ce que donneraient à voir des statistiques.

Néanmoins, d'autres femmes migrent sur des distances encore plus conséquentes, en changeant de province, voire de pays pour certains cas rares. En témoigne une source rapportant qu'en 1928, le commissaire de district de Kilwa, C. E. Anderson, est inquiet par ses supérieurs pour avoir vécu en concubinage avec une femme africaine¹¹⁵. On apprend dans le rapport d'enquête interne que celle-ci est originaire d'une famille de notables de l'île d'Ukerewe, dans le lac Victoria, au nord-ouest du Tanganyika. Après avoir été mariée, puis veuve ou divorcée, elle s'installe à Mwanza où elle rencontre Anderson qui travaille alors dans l'administration du district. Celui-ci quitte ensuite la ville pour Moshi au nord-est du territoire puis pour Lindi, au sud-est. La femme le rejoint alors à Lindi, ce qui revient à traverser l'ensemble du territoire du Tanganyika. Lorsqu'il part pour Kilwa, une île située dans l'océan Indien au large de la *Southern Province*, elle s'y rend quelques mois après. Enfin, quand la relation qu'elle entretient avec Anderson est révélée à l'administration et qu'ils se séparent, elle part seule pour Dar es Salaam, et n'y revoit Anderson que pour qu'il lui donne de l'argent afin qu'elle puisse rentrer chez elle. Cet exemple est particulièrement éloquent puisqu'il montre que certaines femmes trouvent les ressources légales et matérielles pour voyager sur des distances impressionnantes, malgré un contexte législatif défavorable, particulièrement en 1928 ! Si ce cas est sans doute exceptionnel, et qu'il n'est pas question de le généraliser, il alimente l'hypothèse selon laquelle les femmes qui migrent le plus hors de leur province d'origine et sur de longues distances sont celles qui sont issues de la petite et moyenne bourgeoisie africaine, ou encore celles qui

¹¹⁴ Lloyd W. SWANTZ, « The Zaramo of Dar es Salaam. A Study of Continuity and Change », *Dar es Salaam. City, Port and Region*, Tanzania Notes and Records, n° 71, 1970, p. 157-163.

¹¹⁵ « C. E. Anderson, assistant district officer, Tanganyika », 1928, Kew, CO 323/1018/1. Question of the suspension of Mr. C. E. Anderson, Assistant District Officer, p. 1.

travaillent ou sont en relation avec des Européennes ou Européens. Je traiterai plus en détail ces pistes sur le profil sociologique des migrantes dans la deuxième partie de ce mémoire.

b) Les femmes tanganyikaises en ville dans l'iconographie.

L'approche qualitative des migrations féminines permet également de travailler sur des documents iconographiques, témoignant de la présence des femmes en ville et de leurs activités. Ainsi, au musée du Quai Branly à Paris, j'ai trouvé un fonds iconographique comprenant douze photographies, prises par la photographe Thérèse le Prat dans les années 1930 à Dar es Salaam, dont plusieurs montrent des femmes saisies dans leurs activités quotidiennes. J'en ai analysé deux dans le détail¹¹⁶. J'ai fait preuve de prudence vis-à-vis de cette source, puisqu'il est facile de faire dire à une image plus que ce qu'elle ne révèle et j'ai commencé mon étude de la source par un travail approfondi de contextualisation.

Thérèse le Prat est née en 1895 en région parisienne. Embauchée par la Compagnie des Messageries Maritimes en 1931 pour faire du photoreportage, elle voyage dans ce cadre en Afrique, en Asie et en Océanie jusqu'en 1938¹¹⁷. Cette compagnie fondée en 1851 remplit deux fonctions : elle est d'une part subventionnée par l'État pour assurer le service public de la distribution du courrier, et il s'agit d'autre part d'une compagnie privée spécialisée dans le transport de marchandises et de passagers¹¹⁸. Elle propose des croisières, et assure notamment à partir de 1896 une ligne reliant Marseille à Diégo-Suarez, comprenant une escale à Dar es Salaam¹¹⁹. Thérèse le Prat est donc employée dans un objectif commercial : ses photographies sont destinées à illustrer les brochures et catalogues publicitaires de la compagnie¹²⁰, dans le but d'attirer de potentiels clients vers ses services, et doivent de ce fait correspondre à leur horizon d'attente vis-à-vis d'une croisière exotique. On peut donc escompter que la volonté de

¹¹⁶ Voir les annexes 2a et 2b, p. 120-121.

¹¹⁷ Carine PELTIER, « Thérèse le Prat », Musée du Quai Branly, 2014. [En ligne : consulté le 05/12/2022 : <https://www.quaibranly.fr/fr/collections/vie-des-collections/actualites/boite-arts-graphiques/therese-le-prat/>]

¹¹⁸ Philippe Ramona, « Histoire rapide de la compagnie », L'Encyclopédie des Messageries maritimes, 20 mai 2011. [En ligne : consulté le 05/12/2022. URL : <https://www.messageries-maritimes.org/hist.htm>].

¹¹⁹ Serge BOUCHET, « De Marseille à La Réunion : Images, imaginaire et réalités du voyage maritime », *Revue Historique de l'océan Indien*, 2018, 15, p.110-150. [En ligne : consulté le 05/12/2022. URL : <https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249778/document>]

¹²⁰ J'ai pu consulter au musée du Quai Branly une brochure publiée par la Compagnie des Messageries Maritimes en 1933 et intitulée « Renseignements à l'usage des passagers. Mombasa – Zanzibar – Dar-es-Salam », dans laquelle sont condensées toutes sortes d'informations pratiques sur l'escale à Dar es Salaam. La brochure comprend quatre illustrations de la ville, dont aucune n'est semblable aux photographies du fonds du musée du Quai Branly, ni ne montre les mêmes lieux ; on peut donc supposer que Thérèse le Prat a précisément été missionnée pour renouveler les illustrations de la brochure de 1933.

satisfaire les fantasmes orientalistes de voyageurs européens fortunés pousse la photographe à proposer une vision peu représentative de la réalité, dans la quête de la « couleur locale¹²¹ », c'est-à-dire des caractéristiques stéréotypiques d'un lieu dans l'imaginaire collectif. Il faudra donc tenir compte de ce biais dans l'interprétation des photographies et confronter ce qui est montré à l'état des connaissances historiques ; on veillera aussi à ne pas prendre pour une généralité ce qui peut n'être en réalité qu'une exception, précisément sélectionnée pour son originalité par la photographe. Pour autant, ce cadre professionnel n'empêche pas Thérèse le Prat de proposer des sujets inédits, témoignant peut-être d'une volonté de dépasser certains clichés et d'une recherche esthétique qui préfigure la suite de sa carrière de photographe¹²².

Dès lors, je me suis ensuite intéressée aux lieux que ces photographies donnaient à voir ; le catalogue de la médiathèque du Quai Branly indique certes qu'elles ont été prises dans la ville de Dar es Salaam, mais je souhaitais surtout savoir dans quelles zones et quels quartiers. La photographie (2a) montre ainsi des Africaines et des Africains dans un marché couvert, qui est très certainement celui de Kariakoo, le quartier africain de Dar es Salaam. En effet, la brochure des Messageries Maritimes indique que l'on peut se rendre au « marché indigène » en suivant « Kitchelewe Street¹²³ » ; il s'agit probablement d'une déformation du nom de Kichwele Street, aujourd'hui nommée Uhuru Street, longue rue reliant la baie de Dar es Salaam au quartier de Kariakoo, au cœur duquel se trouve depuis l'époque coloniale un grand marché couvert. La photographie (2b) confirme le fait qu'il s'agit d'images de Dar es Salaam, puisqu'on observe au premier plan un groupe d'Africaines et d'Africains debout devant un bâtiment dont l'architecture – bâtisse en pierre, toiture en tuiles mécaniques, murs et rambarde peints en blanc – laisse penser qu'y vivent des Européens ; on voit également une voiture stationnée devant la maison, ce que quasiment seuls les Occidentaux peuvent s'offrir. Or, dans les années 1930, la grande majorité de la population européenne du Tanganyika vit au cœur des villes, et pour le cas de Dar es Salaam, dans les quartiers centraux de la capitale dans un contexte de ségrégation urbaine¹²⁴.

Ce fonds photographique est une source très instructive pour faire l'histoire sociale des femmes au Tanganyika, puisque Thérèse le Prat dirige son objectif vers de nombreux sujets

¹²¹ Expression utilisée telle quelle dans la brochure de 1933 intitulée « Renseignements à l'usage des passagers. Mombasa – Zanzibar – Dar-es-Salam » : « Le marché indigène, auquel conduit Kitchelewe Street, ne manque pas d'intérêt ni de couleur locale. »

¹²² Carine PELTIER, « Thérèse le Prat », Musée du Quai Branly, 2014. [En ligne : consulté le 05/12/2022 : <https://www.quaibranly.fr/fr/collections/vie-des-collections/actualites/boite-arts-graphiques/therese-le-prat/>]

¹²³ Messageries Maritimes, « Renseignements à l'usage des passagers. Mombasa – Zanzibar – Dar-es-Salam », 1933 : « Le marché indigène, auquel conduit Kitchelewe Street, ne manque pas d'intérêt ni de couleur locale. »

¹²⁴ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 31.

féminins, saisis dans leur quotidien. La visibilité des femmes sur ces photographies est d'ailleurs très surprenante. L'historiographie des villes est-africaines a en effet souvent présenté les femmes comme des marginales dans l'espace urbain. Certes, elles sont très minoritaires dans les villes à l'époque coloniale, et peinent à s'intégrer à l'économie urbaine, comme l'explique Catherine Coquery-Vidrovitch : « Dans l'ensemble de l'Afrique centro-orientale, du Kenya au Mozambique, la femme qui travaille en ville est plutôt méprisée alors que paradoxalement son travail est considéré comme normal à la campagne¹²⁵. » Cependant, même celles qui y vivent et y travaillent sont invisibilisées dans l'historiographie ; pour Susan Geiger, au-delà de l'incontournable biais androcentré, cela découle du fait que leur présence est perçue comme une anomalie, puisque l'administration coloniale britannique tente de les exclure de la ville, dans la continuité de sa politique ségrégationniste¹²⁶. Or, sur cinq photographies prises à Dar es Salaam par Thérèse le Prat, quatre placent une ou plusieurs femmes au premier plan, ce qui prouve que les femmes sont bien présentes et visibles dans l'espace urbain. Il ne faut pas pour autant en déduire que les femmes sont nombreuses et omniprésentes dans la ville, car la sélection des sujets photographiés est le produit de choix subjectifs et/ou commerciaux peu représentatifs statistiquement de la réalité : montrer une femme dans de beaux vêtements qui paraissent traditionnels sur la photographie (2a) correspond certainement à l'ambition des Messageries Maritimes de présenter les « indigènes » de leur escale, et on sait par ailleurs que l'œuvre de Thérèse le Prat est marquée par une sensibilité développée pour les figures féminines.

Plus étonnant encore, les photographies nous prouvent que les femmes sont intégrées dans des groupes sociaux, et qu'elles ne sont pas uniquement les marginales dépeintes par l'historiographie. La photographie (2b) montre un groupe mixte où les femmes sont en surnombre, et ne peuvent donc pas toutes être accompagnées par un mari ou un parent, ce qui indique que les femmes africaines disposent d'une certaine liberté de circulation à Dar es Salaam, qu'elles ont la possibilité d'occuper l'espace public et d'entretenir des liens de sociabilité. En revanche, la photographie (2a) confirme la division sexuée du travail à l'œuvre à Dar es Salaam et l'exclusion des femmes des activités commerçantes propres aux villes d'Afrique de l'Est¹²⁷ ; seuls des groupes d'hommes tiennent les étals du marché, tandis que les

¹²⁵ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Chapitre VIII. La condition urbaine. », in *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIX^e au XX^e siècle*, Éditions Desjonquères, 1994, p. 152.

¹²⁶ Susan GEIGER, « Chapter 2. Women in Dar es Salaam : Colonial Ideologies vs Urban Realities », in *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, James Currey, 1997, p. 21-22.

¹²⁷ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIX^e au XX^e siècle*, Éditions Desjonquères, 1994, p.152.

femmes sont clientes et se rendent au marché pour acheter les produits d'alimentation nécessaires à la préparation de repas pour leur famille. En effet, à Dar es Salaam, les femmes ayant difficilement accès à un travail, elles sont souvent dépendantes d'un homme de leur entourage et reléguées aux tâches non-rémunérées de la sphère domestique.

Bien que ces photographies manquent de représentativité et que les informations qu'elles donnent soient par nature partielles, elles ont le mérite de montrer ce qui est bien souvent négligé dans la plupart des sources et donc dans l'historiographie androcentrée, et c'est à ce titre que je m'en servirai dans mon étude sur les pratiques urbaines des femmes migrantes à Dar es Salaam.

C) Les facteurs des migrations

L'émigration a en apparence tout d'une action irrationnelle : elle conduit l'individu à fragiliser et déstabiliser sa situation, à distendre les liens familiaux et communautaires sur lesquels il pouvait auparavant compter. Dans la nouvelle région d'accueil, l'immigrant fait en outre souvent face au chômage, à la difficulté de trouver un logement, au manque de capital social, à l'exclusion quand il ne s'agit pas de l'hostilité. Pour les femmes, minorisées, exclues de la plupart des emplois, la migration présente des défis encore plus importants. Il peut en effet sembler qu'elles gagneraient beaucoup plus à entretenir les liens conjugaux, familiaux, sociaux dans leur lieu d'origine, et qu'elles disposent de plus de marges de manœuvre dans le monde rural, surtout lorsque leurs époux sont de travailleurs migrants qui n'y vivent pas la majorité du temps¹²⁸.

Pourtant, les sources quantitatives révèlent une accélération générale des mouvements migratoires vers les villes durant la période coloniale britannique, surtout à partir de la Seconde Guerre mondiale, tandis que l'étude des sources qualitatives permet d'appréhender des trajectoires migratoires de femmes, qui répondent par ailleurs à des logiques géographiques très différentes de celles des hommes. On peut dès lors s'interroger sur les facteurs de ces migrations féminines vers les villes : cherchent-elles avant tout à améliorer leur condition économique ? à rejoindre des proches ? ou encore à fuir une situation familiale violente.

¹²⁸ Caroline Archambault met par exemple en avant le fait que pour les femmes du district d'Ugweni dont les époux travaillent dans les plantations et industries coloniales, rester dans le monde rural a été une source d'autonomie politique. Voir Caroline ARCHAMBAULT, « Women Left Behind? Migration, Spousal Separation, and the Autonomy of Rural Women in Ugweni, Tanzania », *Signs*, Vol. 35, n° 4, 2010, p. 919-942.

1. Améliorer sa condition économique, trouver du travail, s'instruire

La majorité des migrants s'installent en ville pour améliorer leurs conditions de vie, élever leur statut économique et social et trouver un travail rémunérateur, comme le montre l'expression en kiswahili *kutafuta maisha*, « chercher la vie », souvent utilisée par les migrants arrivés dans les années 1970 à Dar es Salaam quand on leur demande ce qu'ils viennent y faire¹²⁹. Au début de la période coloniale, ce type de migration concerne quasi exclusivement les hommes. Ceux-ci partent en éclaireur dans les villes, tentent d'y faire fortune, et ce n'est qu'une fois installés qu'ils envisagent d'y faire venir leur épouse¹³⁰. Pour Catherine Coquery-Vidrovitch, c'est seulement à partir des années 1930 qu'on commence à envisager qu'une femme puisse partir pour la ville, et cela ne concerne encore que les jeunes femmes de la petite et moyenne bourgeoisie¹³¹. Les arguments alors avancés sont ceux de l'éducation et de la santé.

En effet, au cours de la période coloniale, les filles issues des milieux les plus favorisés sont parfois amenées à migrer vers les villes pour continuer à y recevoir une instruction, au sein de meilleures institutions scolaires que celles auxquelles elles ont accès dans leur village. Bien que des missionnaires catholiques et protestants aient ouvert des écoles dans les zones rurales du Tanganyika, celles-ci sont caractérisées par le manque de professeurs, certifiés ou non, et de moyens. À ce propos, en 1952, Ralph Banks, Secrétaire général à l'Éducation au Tanganyika, et missionnaire de la *Church Missionary Society* (CMS) rédige un rapport dans lequel il résume la situation de l'éducation missionnaire dans chaque province¹³². Il s'attarde sur le cas de Tunduru, district très rural de la *Southern Province*, dans lequel les élèves fréquentent le plus souvent des écoles de brousse, ou pire, des centres catéchétiques, qui s'arrêtent à la Standard II, c'est-à-dire à la deuxième année de scolarisation primaire. Il attire cependant l'attention sur les internats de Namasakata et Mindu, susceptibles d'accueillir les meilleurs élèves des centres catéchétiques de Tunduru qui sont capables de poursuivre une scolarité :

Mais même pour le cas des centres de formation catéchétique les plus reculés, on peut encore espérer que les garçons et les filles les plus brillants pourront poursuivre leurs études dans les classes supérieures, car à Namasakata (pour les garçons) et à Mindu (pour les filles), la Mission fournit un internat pour les enfants des classes III et IV. Les

¹²⁹ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 1.

¹³⁰ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 102.

¹³¹ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle*, Éditions Desjonquères, 1994, p. 129.

¹³² « Reports by the Christian Council of Tanganyika », 1952, Kew, CO 822/524.

meilleurs candidats sont sélectionnés dans la classe II des centres catéchétiques du district de Tunduru pour occuper ces places.¹³³

En effet, depuis l'ordonnance de 1927, il existe deux types de structures publiques destinées à l'instruction des filles : les écoles de villages mixtes et les internats de filles¹³⁴. Si les premières sont des écoles de jour, où se rendent les élèves dont le domicile familial est proche, les seconds se trouvent parfois dans des villes de taille moyenne, et les jeunes filles y vivent entre elles au quotidien¹³⁵. C'est donc dans l'objectif d'acquérir une instruction solide que ces filles migrent vers les villes, ce que le conseil voit d'un bon œil, puisque cela permettrait à ces étudiantes brillantes de devenir à leur tour enseignantes lorsqu'elles seraient certifiées et de revenir travailler dans le district de Tunduru, caractérisé par le manque de personnel scolaire et la défiance des parents à l'égard de celui-ci. Néanmoins, ces migrations sont parfois freinées par les familles, réticentes à l'idée que leurs filles quittent le domicile, comme c'est le cas des Wachagga de la *Northern Province* dans les années 1950 :

Les Wachagga disent qu'ils préféreraient que leurs filles restent à la maison et fréquentent les écoles de jour, plutôt qu'elles soient envoyées loin de chez elles. La concentration de la population dans l'Uchagga rendrait cela possible, et ce serait beaucoup plus avantageux économiquement que les internats.¹³⁶

À partir de la Seconde Guerre mondiale, les femmes sont de plus en plus nombreuses à migrer vers les villes dans le but de trouver du travail. Elles travaillent alors en tant que secrétaires ou dactylographes¹³⁷ dans des services publics ou privés, deviennent barmaids ou brasseuses de bière, tiennent des restaurants, plus rarement des commerces. Je détaillerai beaucoup plus les différents métiers auxquels elles peuvent aspirer dans la troisième partie de ce mémoire, tout en précisant ceux dans lesquels elles trouvent le plus de débouchés.

¹³³ *Ibid*, p. 2 : "But even in the case of the most backward catechetical centres there is still a hope that the most brilliant boys and girls will be able to pursue their education in the higher standards, for at Namasakata (for boys) and Mindu (for girls) the Mission provides boarding accommodation for children in Stds III and IV. The best candidates are selected from the Stds II of the catechetical centres of the Tunduru District to fill these places."

¹³⁴ Florence WENZEK, *La fabrique genrée de la nation tanzanienne. Éduquer et former les filles et les femmes (1939-1976)*, thèse de doctorat, Université Paris-Cité, Paris, 2022, p. 56-57.

¹³⁵ Il faut néanmoins noter que la majorité des internats de fille se trouvent dans des zones rurales isolées.

¹³⁶ « Reports by the Christian Council of Tanganyika », 1952, Kew, CO 822/524, p. 7-8 : "The Wachagga say they would prefer to have their girls living at home and attending Day schools, rather than that they should be sent away from home. The concentration of people in Uchagga would make this possible, and it would be much more economical than Boarding schools."

¹³⁷ À noter que les métiers de secrétaire et dactylographe apparaissent surtout à partir du milieu des années 1950, et ne sont que tardivement accessibles aux jeunes femmes africaines (voir p. 92).

2. Rejoindre son conjoint

Néanmoins, l'enquête de la NUMEIST de 1971 révèle que lorsque les femmes tanzaniennes sont interrogées sur les motivations de leur venue en ville, 66% d'entre elles affirment qu'elles le font pour « être avec leur époux¹³⁸ ».

En effet, durant la période coloniale, la majorité des femmes migrant vers les villes est mariée ; en 1956, 64% des femmes migrantes sont mariées¹³⁹. Cela signifie toutefois que la proportion de femmes mariées parmi les migrantes est nettement plus faible que parmi les urbaines autochtones ; 87% des femmes de Dar es Salaam sont mariées en 1952. Cela dit ce taux baisse rapidement au cours des années 1950 et 1960, ce qui peut s'expliquer à la fois par l'accélération des migrations de femmes célibataires et par le report progressif de l'âge du premier mariage¹⁴⁰. On peut toutefois soupçonner une surévaluation du taux de mariage des femmes. Leslie montre en effet que les femmes, plus que les hommes, avaient tendance à se considérer et se dire mariées alors même qu'elles n'avaient pas légalement contracté d'alliance¹⁴¹.

Le fait que les femmes migrent principalement pour rejoindre leur époux n'est pas surprenant. Hussein Dinani, au cours de son enquête au Lindi constate : « J'ai appris que les mobilités des femmes à cette période étaient principalement associées aux multiples mariages qu'elles avaient contractés et auxquels elles avaient mis fin.¹⁴² » Elle présente les mobilités des femmes comme des conséquences de mariages qu'elles contractent par ailleurs dans le but de négocier à la hausse leur situation conjugale. Or, dans un contexte de mariage exogame et patrilocal, ce sont les femmes qui migrent pour rejoindre leur époux. Quand les conjoints vivent séparément et que l'homme travaille dans une ville, les femmes sont susceptibles de demander à le rejoindre, pour des raisons affectives et pour s'assurer de leur fidélité et de leur attachement. Janet Bujra explique alors que la migration dépend de négociations avec le mari, pour qui la

¹³⁸ Richard H. SABOT, *Economic Development and Urban Migration: Tanzania, 1900-1971*, Oxford, Clarendon Press, 1979, p. 91 : "Table 3.14. Migrant population: main reason for coming to town by sex : to 'be with husband'".

¹³⁹ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 38.

¹⁴⁰ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 65.

¹⁴¹ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 222 : "for most women even when 'living with' a man will say they are married while a fairly large minority of man will admit, at any rate if pressed, that it is not a formal marriage"

¹⁴² Hussein DINANI, « Gendered Migrant Labour: Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 565 : "Upon further inquiry into the itinerant lives of women, I learned that women's movements during this time were largely attributed to the multiple marriages they had forged and terminated."

venue de sa femme revient à perdre le travail gratuit qu'elle accomplit dans les plantations vivrières familiales¹⁴³.

3. Échapper à une situation de domination et/ou de violence

La question de la NUMEIST sur les motivations des femmes qui migrent a pour défaut de ne prendre en compte que les raisons pour lesquelles elles vont en ville, au lieu de regarder celles pour lesquelles elles quittent le monde rural. Pourtant, ces facteurs ont peut-être parfois plus de poids, puisque pour un grand nombre d'entre elles, le départ vers les villes est une solution pour échapper à une situation difficile voire insupportable.

Le contexte colonial est un facteur non-négligeable à prendre en compte dans l'accélération des migrations rurales-urbaines, masculines et féminines. Les hommes sont par exemple pour beaucoup réticents au travail migrant et à son système de recrutement et lorsqu'ils ne sont pas satisfaits des conditions de travail, de vie sur les plantations, ou de leurs revenus mais ne parviennent pas à les négocier, il n'est pas rare qu'ils désertent leur poste¹⁴⁴. Dès lors, ils sont davantage susceptibles de se rendre en ville que de revenir dans leur village d'origine, s'ils souhaitent éviter les sanctions prévues par la *Master and Native Servants Ordinance*, à savoir une amende ou une peine d'emprisonnement¹⁴⁵. Pour les femmes, l'influence du contexte colonial est plus subtile puisqu'en apparence, il semble y avoir davantage de continuités que chez les hommes dans leur travail et leur mode de vie rural entre les périodes précoloniale et coloniale. Néanmoins, même si le travail agricole et fermier qui incombe aux femmes était déjà épuisant avant la colonisation, il l'est devenu encore plus depuis la mise en place du système de recrutement de main d'œuvre migrante masculine. Hussein Dinani insiste en effet sur le fait que le départ des hommes vers les plantations et les mines coloniales a de lourdes conséquences sur la répartition des tâches au sein de l'exploitation agricole familiale : « Ces changements ont réduit la coopération qui existait auparavant entre les époux dans la production agricole familiale et la consommation et ont intensifié la charge de travail quotidienne des

¹⁴³ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 101-102.

¹⁴⁴ Thaddeus SUNSERI, « Labour Migration in Colonial Tanzania and the Hegemony of South African Historiography », *African Affairs*, Vol. 95, n° 381, 1996, p. 597-598.

¹⁴⁵ Joe L. P. LUGALLA, « The State, Law, and Urban Poverty in Tanzania », in *Law and Politics in Africa, Asia, and Latin America*, Vol. 22, n° 2, 1989, p. 147.

femmes et leurs sentiments de vulnérabilité et d'insécurité.¹⁴⁶ » Cela dit, même quand les hommes sont présents dans le foyer, ils sont souvent accusés d'être paresseux, de ne pas participer aux tâches agricoles et domestiques. Dinani précise tout de même que cette image des hommes africains paresseux est tirée d'un cliché colonial, que les femmes africaines reprennent et s'approprient pour appuyer leurs demandes de divorces dans les tribunaux autochtones.

En effet, même si les conditions du divorce sont plus ou moins souples selon la région, la communauté, la religion de la femme en question, elle peut de manière générale invoquer la violence conjugale, la négligence ou l'adultère pour obtenir un divorce sans avoir à rembourser la compensation matrimoniale. Hussein Dinani indique que dans la majorité des cas, ce sont les femmes qui demandent le divorce, alors qu'on pourrait imaginer qu'elles tiennent plus que les hommes à cette alliance. Elles leur reprochent leur négligence, leur incapacité à subvenir aux besoins du foyer, mais aussi leur infidélité, leur alcoolisme, ou encore les violences conjugales qu'ils leur font subir. Ces violences sont d'ailleurs particulièrement élevées dans les zones rurales avec un haut taux de migration des hommes¹⁴⁷. Les femmes qui négocient les conditions de leur existence conjugale sont donc amenées à migrer de foyer en foyer.

Les femmes quittent aussi les zones rurales pour les villes au moment où elles quittent leur époux. Les villes ne sont en effet pas toujours des destinations choisies ou enviées, mais la seule solution pour échapper à un contexte conjugal violent. Certaines femmes ne demandent pas le divorce ou bien le demandent et ne l'obtiennent pas. Dans certains districts, les conditions du divorce sont rendues particulièrement difficiles à dessein par les instances matrimoniales. Marjorie Mbilinyi évoque le cas du district de Rungwe, où les femmes ne peuvent pas demander le divorce quand leur époux leur est infidèle ; les tribunaux y sont très conservateurs, car l'administration coloniale locale soutient les pratiques coutumières qui bénéficient aux notables, des hommes âgés et riches car elle a besoin de leur soutien pour organiser le recrutement de main d'œuvre masculine migrante¹⁴⁸. En revanche, il existe un double standard sur la loi coutumière relative au mariage puisque dans les années 1945, si une femme de

¹⁴⁶ Hussein DINANI, « Gendered Migrant Labour : Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 566 : "These changes diminished the previous collaboration between spouses towards household agrarian production and consumption and intensified women's daily workloads and feelings of vulnerability and insecurity."

¹⁴⁷ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 24-25.

¹⁴⁸ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989, p. 220-221.

Rungwe était infidèle à deux reprises, son mariage est considéré comme nul. Certaines utilisent donc l'adultère comme moyen de se défaire d'un mariage. Enfin, des jeunes filles utilisent la migration comme recours au mariage forcé¹⁴⁹

Il faut bien préciser que l'administration coloniale entretient une illusion autour de son propre rôle dans la dégradation des conditions de vie des femmes des sociétés africaines. Ainsi, Lumley consacre une dizaine de pages de son mémorandum au fonctionnement de la société haya et s'attarde notamment sur le sort des femmes haya, qui paraît l'avoir fortement choqué. Il raconte qu'elles sont accablées de travail, traitées comme des « bêtes de somme¹⁵⁰ » qui doivent labourer la terre et faire les récoltes seules ; en outre, elles sont dans une situation de subordination extrême au pouvoir patriarcal, ne peuvent pas posséder de propriété, n'ont quasiment aucun droit dans le mariage. Néanmoins, il présente cet ensemble de règles comme des « coutumes ancestrales » propres à la société haya, et ne s'interroge pas sur l'impact de la colonisation sur la condition des femmes. Or justement les notables haya font partie de ceux qui ont le plus bénéficié de la complaisance de l'administration coloniale vis-à-vis du contrôle qu'ils exercent sur les femmes et sur les hommes les plus jeunes¹⁵¹. La violence des conditions d'existence des femmes haya, accentuée par le colonialisme, est donc un facteur de leur départ pour les villes ; les Haya sont d'ailleurs connues pour avoir migré massivement vers les grandes villes d'Afrique orientale – Mwanza, Dar es Salaam, Nairobi, Mombasa – dans le but de s'y prostituer. La coopération qui se met alors en place entre les patriarches haya et les administrateurs coloniaux pour les rapatrier dans le district de Bukoba et les empêcher d'en sortir est une preuve supplémentaire du rôle du facteur colonial dans la dégradation de leur condition.

¹⁴⁹ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXème au XXème siècle*, Éditions Desjonquères, 1994, p. 126 : « Un recours contre le mariage forcé ».

¹⁵⁰ E. K. Lumley, *Forgotten Mandate: a British Officer's Memories of Tanganyika*, Bodleian Library, MSS.Afr.s.1738 (27), p. 277 : "The women were the beasts of burden."

¹⁵¹ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 137.

Deuxième partie – Des circulations individuelles inattendues qui reposent sur des stratégies collectives.

Les femmes circulent donc au Tanganyika durant la période coloniale, malgré un contexte coercitif, tendant à limiter ou entraver leurs mobilités : elles doivent être placées sous la tutelle d'un homme dans leurs déplacements, peuvent être rapatriées en cas de « fugue » chez leur époux, leur présence est totalement interdite dans certains espaces comme les mines ou plantations, ou encore en ville... On peut d'ailleurs solliciter la notion de « capital de motilité » pour caractériser leur situation : le « capital de motilité », conceptualisé par le sociologue Vincent Kaufman, désigne l'ensemble des facteurs rendant possible une mobilité dans l'espace ; il s'agit par exemple de bonnes aptitudes physiques, de l'accès à un moyen de transport, de la maîtrise de plusieurs langues¹⁵²... Dans le contexte du Tanganyika colonial, on pourrait ajouter à cette liste le fait de posséder de l'argent liquide, des papiers d'identité, une autorisation à entrer dans une ville, un certificat de mariage... Les femmes tanganyikaises semblent donc être particulièrement faiblement dotées de ce capital de motilité.

Mais alors, face à ces nombreux obstacles, comment font les femmes pour se déplacer seules ? Quelles stratégies adoptent-elles dans leurs mobilités ? Pour traiter cette partie, et contourner les difficultés propres aux sources, qui ne permettent pas de suivre la trajectoire migratoire d'une ou plusieurs femmes dans son intégralité, j'ai décidé de m'appuyer sur deux figures identifiées dans les sources et documentées par ma bibliographie : la prostituée et l'employée domestique. Elles me serviront d'idéaux-types pour analyser deux modes de migrations différents, deux types de stratégies migratoires différents ; le mot « idéal-type » est emprunté à la sociologie wébérienne et désigne une catégorie qui permet de modéliser un phénomène de manière schématique¹⁵³.

En étudiant la prostituée, je centraliserai les ressources matérielles, informationnelles et sociales sur lesquelles elles peuvent s'appuyer dans leur parcours migratoire. Cette partie invitera d'ailleurs à déconstruire la notion de migration individuelle, puisque les mobilités de ces femmes reposent sur des réseaux sociaux variés. Il faudra de plus se demander comment les femmes font en sorte de ne pas être expulsées des villes, ou ramenées à leur famille ou mari,

¹⁵² Vincent KAUFMAN, « La mobilité comme capital », in Vincent KAUFMAN et Bertrand MONTULET, *Mobilités, fluidités... libertés ?*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2004 : « le capital de motilité ».

¹⁵³ Max WEBER, « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales (1904) », in *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965.

et comment elles parviennent à repartir si elles le souhaitent. C'est dans cette perspective que s'inscrira mon étude portant sur les employées domestiques. Dans les sources, il est rarement possible de savoir comment elles migrent vers la ville où elles entrent au service d'une Européenne, mais on parvient à repérer leurs stratégies pour être employées dans un monde du travail dominé par le masculin, qui facilitent leurs migrations futures.

A) La prostituée, une migrante exemplaire

La prostituée est peut-être la figure de migrante la plus visible dans les sources. Accusée de véhiculer des maladies, de troubler l'ordre public et de déshonorer sa communauté, elle sert de figure-repoussoir aux notables africains qui tentent de l'empêcher de quitter leur territoire. C'est aussi pour *faire un exemple* que ces hommes sanctionnent fortement les prostituées, espérant dissuader le reste des femmes de suivre leur chemin migratoire. Dans le même temps, la prostituée apparaît comme la migrante la plus couronnée de succès dans son entreprise : elle s'enrichit, soutient l'économie familiale, est intégrée dans de nouvelles sociabilités urbaines, et ainsi *donne l'exemple*.

1. Une approche épistémologique et méthodique de la prostitution

La prostituée est une figure très intéressante à étudier dans le cadre de cette étude car une partie des femmes qui migrent vers les villes s'y prostituent ou sont entravées dans leurs mouvements car soupçonnées de s'adonner à cette activité. Cependant, avant de me lancer dans l'étude de ce phénomène, il me semble nécessaire de faire quelques précisions méthodologiques à propos de l'emploi du terme « prostituée » dans les sources et de justifier les raisons pour lesquelles je l'utilise comme cadre d'analyse d'un des modes de mobilité des femmes au Tanganyika à l'époque coloniale.

a) *Identifier la prostituée dans les sources*

Avant même de pouvoir tenir un discours à propos des femmes migrantes qui se prostituent, il faut être en mesure de les identifier dans les sources. C'est pourquoi je ne chercherai pas tant à définir la prostitution, qui est un objet complexe et conflictuel tant d'un point de vue scientifique que militant, qu'à mettre en évidence les différents sens que recouvre le mot « prostituée » selon la source où on le trouve. Pour circonscrire mon étude, j'utiliserai une définition minimale de la prostitution comme le fait d'avoir des rapports sexuels en échange d'une compensation économique, qu'elle soit monétaire ou matérielle. Ce travail préliminaire sur les catégories employées dans mes sources s'inspire des principes méthodologiques dégagés par l'historienne Marie Rodet dans un article portant sur le traitement des archives coloniales dans la perspective de faire l'histoire du travail des femmes africaines¹⁵⁴. Il a pour intérêt de proposer une méthode afin d'exploiter dans une perspective de genre le corpus de sources classique utilisé pour faire l'histoire du travail dans les anciennes colonies, ici dans les plantations de sisal du Soudan français (Mali actuel) et de développer une réflexion sur les catégories employées par l'administration coloniale et rencontrées dans les sources. Ainsi, pour faire l'histoire des femmes africaines à partir d'archives coloniales, Marie Rodet défend une approche qu'elle qualifie de « systématique » de ces sources ; c'est en lisant et en exploitant l'intégralité de ce corpus, et en ne se limitant pas aux titres de dossiers mentionnant les femmes, que l'on pourra écrire l'histoire du travail des femmes. Il faudra alors effectuer un travail en creux en déduisant la présence des femmes quand elle n'est pas mentionnée de manière explicite, car considérée comme superflue par les administrateurs coloniaux dans les domaines perçus comme masculins, comme le travail par exemple. Cela exige une déconstruction des catégories idéologiques employées par l'administration coloniale, qui associe par exemple les femmes au travail domestique dans la sphère privée et les hommes au salariat dans la sphère publique et réduit donc le groupe des travailleurs au salariat masculin.

Ainsi, on peut d'abord remarquer que dans les archives, les « prostituées »¹⁵⁵ semblent n'exister que dans les villes. J'ai consulté un questionnaire portant sur la condition des femmes au Tanganyika et datant de 1930, rédigé par l'ethnologue Hilde Thurnwald et envoyé par son époux également ethnologue Richard Thurnwald au Père McCarthy, membre des Pères

¹⁵⁴ Marie RODET, « C'est le regard qui fait l'histoire. Comment utiliser des archives coloniales qui nous renseignent malgré elles sur l'histoire des femmes africaines (archives) », *Terrains & travaux*, ENS Paris-Saclay, Vol. 1, n° 10, janvier 2006, p. 18-35.

¹⁵⁵ Je mettrai des guillemets autour du mot « prostituée » chaque fois que je parlerai de son emploi en tant que catégorie.

Spiritains, dans le but qu'il pose cette série de questions aux Africaines et Africains se rendant dans la mission située en zone rurale dont il est responsable¹⁵⁶. À propos de la prostitution, l'autrice interroge l'existence même de cette activité hors des villes : « La prostitution existe-t-elle ? [dans les villages ruraux] » ou encore « L'existence de la prostitution se limite-t-elle aux grandes villes ? »¹⁵⁷. Elle paraît considérer comme marginale et contraire au bon sens la possibilité de la prostitution dans les campagnes, alors qu'au contraire la prostitution semble indissociable de la vie urbaine, dont les contemporains déplorent l'immoralité et l'insalubrité. Cela s'explique par le fait que la présence des femmes hors prostitution est perçue comme anormale dans les villes d'Afrique orientale : Catherine Coquery-Vidrovitch explique que les femmes célibataires et indépendantes, dites « femmes libres », y sont parfois automatiquement assimilées à des prostituées par leurs contemporains¹⁵⁸. C'est particulièrement le cas pour les femmes haya, comme l'affirme J. A. K. Leslie dans une enquête qu'il mène en 1956 à Dar es Salaam¹⁵⁹ : puisque de nombreuses migrantes haya sont des prostituées, par défaut, toutes les Haya ont tendance à être considérées comme telles par les habitants de la ville. Leslie lui-même s'appuie sur ce préjugé dans son enquête puisqu'il considère que l'origine haya est un critère plutôt fiable pour reconnaître une prostituée et donc la comptabiliser en tant que telle : « Alors qu'il est plutôt facile d'identifier celles qui sont ou ne sont pas des prostituées, ce n'est pas une question à laquelle elles sont prêtes à répondre les concernant [...] Parmi les autres indices concordants, il y a la prépondérance des Haya [dans ces maisons]¹⁶⁰ ». Celles-ci sont tellement nombreuses à Mwanza que l'amalgame y est permanent : Susan Geiger rapporte ainsi que la plupart des femmes qui s'étaient engagées dans la TANU étaient traitées de « prostituées » par d'autres habitants, surtout lorsqu'elles se rendaient à des réunions politiques, faisaient du porte-à-porte ou hébergeaient des leaders du mouvement¹⁶¹. Par conséquent, quand des sources se réfèrent à des femmes africaines en qualifiant de « prostituées », il faut veiller à ne pas interpréter littéralement cette étiquette ; elle n'en dit pas tant sur la nature des activités de ces

¹⁵⁶ Questionnaires du Pr. Thurnwald, « Psychic Behaviour » et « Women's Life », 9 décembre 1930, Archives des Pères Spiritains de Chevilly-Larue, SD-F24.2.

¹⁵⁷ *Ibid.* : “89. Does prostitution exist? In what extent? Are married women also involved in it? What do the women think about it and what does the community think about them? Reasons for fact and valuation” et “95. Is prostitution restricted to the large towns?”

¹⁵⁸ Catherine COQUERY-VIDROVITCH, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXème au XXème siècle*, Paris, Éditions Desjonquères, 1994, p. 152.

¹⁵⁹ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 232.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 233 : “While it is easy enough to discover who is and who is not a prostitute, it is not a question which all are prepared to answer about themselves [...] Signs which can be added as confirmation are a preponderance of Haya”.

¹⁶¹ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 139.

femmes, que sur le caractère subversif de leur présence en ville pour l'administration coloniale et pour les habitants urbains.

Il est aussi important de constater que celles qui sont considérées comme des « prostituées » sont uniquement les femmes perçues comme célibataires. Dans un chapitre dédié à la question de la prostitution, J. A. K. Leslie différencie ainsi les « professionnelles de la prostitution », qui sont rémunérées en liquide par plusieurs hommes, des « petites amies », qui sont entretenues par un seul homme, tout en admettant pourtant qu'il s'agit dans les deux cas d'échanges économique-sexuels, et qu'il y a une continuité entre ces statuts, les « petites amies » se convertissant souvent en « professionnelles », puisque celles-ci en tirent plus d'argent et d'indépendance¹⁶². Leslie ne qualifie pas les « petites amies » de « prostituées » précisément parce que la relation qu'elles affichent avec un homme, fût-elle purement économique, les protège de cette étiquette.

Enfin, il est intéressant de se pencher sur une source émanant de femmes prostituées elles-mêmes : en 1950, Z et G, deux prostituées haya font circuler une pétition contre les mesures restrictives prises par le Conseil Bakama (conseil des chefs) de la région de Bukoba et approuvées par le Commissaire du District, visant à empêcher les femmes de circuler hors de la région pour limiter la prostitution des femmes haya dans les villes d'Afrique orientale, accusées de véhiculer une mauvaise réputation de leur communauté. « Nous avons entendu nos adversaires dire que nous y allions à cause de la prostitution [*Umalaya*]. Ce mot est une insulte à notre égard. », écrivent-elles. Cette citation est frappante, car bien qu'elles assument la nature économique-sexuelle de leurs activités, elles récusent le terme de « prostituée », ou *malaya* en kiswahili, qu'elles reçoivent comme une « insulte », à cause de l'aura d'immoralité et de nuisance à l'ordre social qui l'entoure ; elles affirment au contraire être bien plus profitables à leur famille et à la société en général en revenant avec de l'argent et des cadeaux, en rachetant des terres, que les hommes de leur région d'origine, qui dilapident l'argent du foyer, parfois même qu'ils « gaspille[nt] en fornication ». Pour elles, ce sont les hommes qui ont recours à la prostitution qui devraient porter les stigmates de cette étiquette : « Et d'abord, l'homme qui nous a donné de l'argent, n'est-ce pas lui le prostitué ? »¹⁶³

Une source qui utilise la catégorie « prostituée » pour désigner une femme ou un groupe de femmes est donc susceptible de désigner un ensemble plus large que les femmes gagnant

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ Mugyabuso MULOKOZI, « Les femmes sont des êtres humains », in Amandina LIHAMBA et alli., *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique de l'Est*, Paris, Karthala, 2010. Traduction de l'anglais vers le français de Christiane Owusu-Sarpong ; traduction du kiswahili vers l'anglais de Brigitta Larsson. Les citations de ce paragraphe sont tirées de la pétition de Z et G, rédigée en 1950 en Tanzanie dans la région de Bukoba.

leur vie grâce à des échanges économico-sexuels, en incluant toutes les femmes célibataires dont la présence anormale dans l'espace urbain ne paraît pas justifiée. Mais elle manque aussi d'exhaustivité puisque ne seront pas considérées comme « prostituées », ni par les observateurs contemporains, ni par les autorités coloniales, celles qui sont publiquement impliquées dans une relation conjugale. S'il s'agit d'une source émanant des femmes africaines concernées, il est aussi peu probable qu'elles emploient le terme de *malaya* pour s'auto-désigner, puisque sa connotation négative et l'immoralité qui lui est associée, notamment par l'administration coloniale et les autorités conservatrices des sociétés africaines, s'écartent bien trop de la vision qu'elles ont d'elles-mêmes, celle de garantes de la subsistance de leur famille et de la prospérité de leur terre natale. C'est grâce à la confrontation des sources et à la remise en question des catégories utilisées dans celles-ci auxquelles incite Marie Rodet, que je peux désormais poser un regard sur la question de la prostitution des femmes au Tanganyika sans craindre de me fourvoyer à cause de la polysémie de la catégorie de « prostituée ».

b) *Des approches politiques et féministes divergentes dans l'historiographie*

La prostitution est un objet complexe et conflictuel d'un point de vue théorique et militant, et c'est pourquoi il me semble utile et intéressant de préciser la manière dont il a été traité dans l'historiographie. Je souhaite aussi expliciter mon positionnement politique par souci de cohérence et justifier la raison pour laquelle j'ai décidé de prendre « la prostituée » comme cadre d'analyse d'un des modes de migration des femmes au Tanganyika.

La plupart des historiennes et historiens qui évoquent les prostituées au Tanganyika ne questionnent pas véritablement le terme « prostituée » en lui-même. Ainsi, dans l'ouvrage d'histoire urbaine *Dar es Salaam. Histories from an Emerging African Metropolis*, les auteurs utilisent le mot « prostituée » parce qu'ils s'intéressent à la place donnée à cette figure dans les politiques urbaines¹⁶⁴. Les travaux les plus récents, surtout ceux qui adoptent une perspective de genre sur l'histoire du travail, utilisent l'expression « travailleuses du sexe », voulant se détacher d'un vocabulaire historiquement stigmatisant et pleinement intégrer la prostitution au monde du travail. En revanche, Luise White, dans son ouvrage pionnier sur la prostitution en contexte colonial à Nairobi, choisit de ne pas parler de « travailleuses du sexe », car cela réduirait le travail de ces femmes à sa dimension sexuelle, alors qu'elles fournissent de

¹⁶⁴ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007.

nombreux autres services, notamment domestiques, qui rappellent aux hommes qui en bénéficient les « comforts du foyer », d'où le titre de l'ouvrage¹⁶⁵. Je trouve cette remarque très judicieuse pour le cas des femmes prostituées au Tanganyika, et j'utiliserai moi aussi le mot « prostituée ».

Par ailleurs, parler de la prostitution est complexe d'un point de vue politique et militant. Dans l'introduction de son ouvrage, Luise White relate la mise en place de politiques de régulation de la prostitution à l'époque victorienne, dont elle souligne la violence, la stigmatisation. Elle dénonce aussi les approches misérabilistes de la prostitution, consistant à insister sur la vulnérabilité économique de ces femmes, leur désaffiliation sociale et familiale et les traitements violents auxquels elles sont exposées, caricaturées de la sorte par Kenda Mutongi dans une critique de l'ouvrage de Luise White :

White ne fournit pas de récits désapprouvateurs de relations sexuelles morbides et de proxénètes abusifs, ni les habituelles histoires de grossesses non désirées, d'avortements clandestins, de familles brisées et de vies égarées. Il n'y a pas d'observations malheureuses sur la détresse économique et les comportements honteux qui en résultent.¹⁶⁶

Elle jugerait certainement très misérabiliste et historiquement fausse la vision de Deborah Bryceson qui présente la prostitution comme un dernier recours de la femme qui a migré pour trouver un emploi mais n'y est pas parvenue. Pour elle, alors que celles-ci croient avoir réussi à échapper à la subordination familiale et conjugale par la migration, elles deviennent subordonnées sur le marché sexuel, dans le cadre de la prostitution. La phrase suivante de Bryceson illustre parfaitement sa conception féministe marxiste de la prostitution : « La femme travailleuse prostituée est l'incarnation de la 'liberté' dans un régime capitaliste. Elle est 'libre' de vendre sa force de travail et sa sexualité, mais en vérité, elle est obligée de faire l'un et l'autre pour assurer sa subsistance.¹⁶⁷ »

Si cette citation de Deborah Bryceson sonne particulièrement juste à mes oreilles à la sensibilité féministe, il me semble toutefois à la lecture du reste de l'historiographie, que présenter la prostitution comme une solution de repli économique vis-à-vis d'un marché de

¹⁶⁵ Kenda MUTONGI, « The Wages of Harlotry. Luise White's *The Comforts of Home. Prostitution in Colonial Nairobi* (1990-2020) » (review), *The American Historical Review*, Vol. 126, n° 3, septembre 2021, p. 1123.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 1121 : "White provided no disapproving stories of lurid sex and abusive pimps nor did she offer corresponding stories of unwanted pregnancies, back-alley abortions, broken families, and lost lives. There were no woeful observations on economic distress and the shameful behavior that results."

¹⁶⁷ Deborah BRYCESON, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980, p. 27 : "The female worker prostitute represents the epitome of 'freedom' under capitalism. She is 'free' to sell her labour power and her sexuality, but in reality, she is forced to do both to secure her subsistence."

l'emploi excluant les femmes est très partiel, voire faux pour le cas des femmes prostituées au Tanganyika. Ce constat cristallise la difficulté de mon positionnement vis-à-vis de cette question, puisque je m'inscris personnellement dans un courant de pensée féministe abolitionniste. Je suis opposée à toute forme de marchandisation du corps des femmes et je considère que parler de libre-arbitre, de liberté à disposer de son corps n'a pas de sens dans un contexte de coercition par l'argent, par des pressions familiales ou par un proxénète. Il ne s'agit pour moi pas d'empêcher les femmes de faire leurs propres choix concernant leur corps, mais de condamner ceux qui exploitent la détresse économique et sociale d'une femme pour avoir un rapport sexuel qu'elle ne désire pas. En est une puissante illustration cette citation de l'anthropologue Françoise Héritier : « Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer le fait que les hommes ont le droit de les acheter.¹⁶⁸ »

Toutefois, j'ai décidé dans cette sous-partie de mon mémoire de m'intéresser à l'agentivité des prostituées, à la manière dont elles réussissent à se mouvoir dans l'espace, alors qu'elles sont en situation de profonde domination¹⁶⁹. La « prostituée » devient un idéal-type à partir duquel il est possible de réfléchir à la prostitution comme cadre de déplacement, aux stratégies familiales dont elle est le fruit. C'est pourquoi mon approche insistera sur l'agentivité de ces prostituées, sur leurs stratégies et marges de manœuvre, et délaissera des analyses marxistes ou féministes abolitionnistes. Il faut toutefois prendre en compte le fait que celles dont je parlerai sont probablement les plus privilégiées d'entre elles, car leur visibilité dépend de la réussite de leur migration.

D'ailleurs, cette mise au point méthodologique s'applique aussi à d'autres thématiques que la prostitution : travailler sur l'agentivité ne revient pas à nier les mécanismes de domination structurels, ni les violences qu'elles impliquent, mais bien à évaluer les marges de manœuvre dont bénéficient les individus à l'intérieur de ces structures. Ainsi, quand Husseina Dinani évoque les stratégies de « monogamie sérielle¹⁷⁰ » des femmes du Lindi auxquelles elle s'intéresse, elle ne nie pas le caractère essentiellement oppressif du contrat matrimonial, ni les violences qu'elles subissent dans ce cadre, mais observe la manière dont les femmes

¹⁶⁸ Françoise HERITIER, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.

¹⁶⁹ Les marges de manœuvre du groupe dominé sont rendues possibles par les incohérences de la structure de domination, par les différentes identités sur lesquelles les individus peuvent jouer, par les opportunités qu'ils et elles peuvent saisir. Si la notion d'*agency* apparaît dès 1963 avec l'ouvrage d'histoire par le bas d'Edward Palmer Thompson, *The Making of the English Working Class*, c'est via la sociologie et notamment les études de genre qu'elle s'impose dans le milieu universitaire dans les années 1980 et 1990.

¹⁷⁰ Husseina DINANI, « Gendered Migrant Labour: Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 567 : « serial monogamy ».

s'approprient les normes du mariage et du divorce pour améliorer à leur échelle leur situation personnelle.

2. Le cadre législatif propre à la prostitution : *faire un exemple*.

Considérées comme des sources de désordre social par l'administration coloniale, et comme des femmes qui véhiculent une mauvaise réputation de leur communauté par les chefs africains, les prostituées font l'objet de mesures virulentes destinées à freiner leurs activités. Si l'administration et les patriarches s'accordent sur des mesures de « prévention », en tentant d'empêcher les femmes de migrer vers les villes, au prétexte qu'elles risquent de se prostituer, en revanche leur installation en ville semble échapper à des mesures répressives.

a) *Le départ des prostituées entravé par les notables africains*

Dans l'empire colonial, si la prostitution n'est pas totalement prohibée, elle fait l'objet d'un certain nombre d'interdictions : les prostituées peuvent être arrêtées pour racolage, pour trouble à l'ordre public si elles sont trop visibles dans l'espace public, et le proxénétisme est également punissable. En revanche, l'échange de service sexuels contre de l'argent n'est pas interdit en tant que tel et les clients ne sont pas inquiétés légalement¹⁷¹. Elle est néanmoins considérée comme un fléau à deux titres majeurs : elles sont accusées de troubler l'ordre public et de véhiculer des maladies sexuellement transmissibles. Ces deux chefs justifient ainsi l'interdiction pour les femmes célibataires d'entrer dans les camps à proximité des plantations et des mines, car elles sont soupçonnées d'être des prostituées, et donc de détourner les travailleurs de leurs activités tout en leur transmettant des maladies vénériennes¹⁷².

Mais ce sont avant tout les notables de certaines sociétés africaines qui tentent d'empêcher la migration des prostituées, et dans le même temps, restreignent les mobilités de l'ensemble des femmes. Le district de Bukoba, où vit la société haya, est ainsi marqué par le départ massif de femmes haya à partir des années 1940, dont un grand nombre se rend dans les grandes villes d'Afrique orientale où elles se prostituent. Ces mouvements migratoires

¹⁷¹ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 138.

¹⁷² Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989, p. 228.

préoccupent fortement les notables haya. En effet, en migrant, des femmes échappent à leur contrôle alors qu'ils exerçaient une emprise coutumière très forte sur elles auparavant ; elles sont de plus accusées d'exercer une mauvaise influence sur les autres femmes : leurs histoires sont « perçues comme de mauvais exemples, incitant des femmes mariées à quitter leur mariage pour se livrer à la prostitution¹⁷³ ». En outre, elles sont jugées responsables de la « mauvaise réputation » de la société haya, que le gouverneur Edward Twining souligne dans un discours qu'il donne à Bukoba, affirmant que « les Haya avaient une mauvaise réputation dans le reste de l'Afrique de l'Est à cause des migrantes prostituées¹⁷⁴ » ; ce discours met d'ailleurs le feu aux poudres car les hommes haya engagés contre la prostitution considèrent que le gouvernement colonial ne coopère pas, en ne rendant pas la prostitution illégale sous toutes ses formes.

Les notables africains mettent donc en place des mesures restrictives pour limiter la prostitution. À la fin des années 1940 est créé le *Bahaya Control Union of Prostitution*, ou Union Bahaya de Contrôle de la Prostitution, qui possède plusieurs branches dans différentes villes. Leur objectif est de se coordonner pour appréhender et rapatrier les prostituées dans leur village d'origine. Ainsi, en 1949, la branche de Mwanza se rapproche du commissaire de district pour demander la permission de renvoyer les femmes haya repérées comme étant des prostituées et d'empêcher de nouvelles de venir. Ces actions ne touchent pas seulement les prostituées mais aussi toutes les femmes soupçonnées de l'être, à qui revient la charge de la preuve du contraire. Autant dire que pour les femmes qui n'ont pas accès aux réseaux et au soutien familial dont bénéficient celles qui sont véritablement des prostituées, il devient complètement impossible de sortir du district, surtout au regard de la rigidité des membres conservateurs de la société haya.

Ceux-ci tentent en effet aussi de limiter leur circulation, comme le montre la pétition de 1950 citée plus tôt, dans laquelle deux prostituées haya anonymes dénoncent les mesures restrictives du Conseil Bakama qui interdisent aux femmes de sortir seules de la région¹⁷⁵. Ils décident par exemple de les empêcher de monter sur des bateaux à vapeur pour traverser le lac Victoria, en arrêtant, battant et insultant celles qui tentaient tout de même d'y accéder. Ces

¹⁷³ Mugyabuso MULOKOZI, « Les femmes sont des êtres humains », in Amandina LIHAMBA et alli., *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique de l'Est*, Paris, Karthala, 2010, p. 241. Traduction de l'anglais vers le français de Christiane Owusu-Sarpong ; traduction de la source du kiswahili vers l'anglais de Brigitta Larsson.

¹⁷⁴ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 138 : « the Haya had a bad reputation in the rest of East Africa because of the travelling prostitutes ».

¹⁷⁵ Mugyabuso MULOKOZI, « Les femmes sont des êtres humains », in Amandina LIHAMBA et alli., *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique de l'Est*, Paris, Karthala, 2010, p. 241. Traduction de l'anglais vers le français de Christiane Owusu-Sarpong ; traduction de la source du kiswahili vers l'anglais de Brigitta Larsson.

mesures reçoivent d'abord le soutien de l'administration coloniale, et en l'occurrence du D. C. de Bukoba, soucieux d'entretenir de bonnes relations avec les notables haya. Mais rapidement, les prostituées de Mwanza, Nairobi et Dar es Salaam s'organisent et mobilisent leurs réseaux à travers toute l'Afrique orientale, sollicitant même des avocats, dans le but de faire abroger cette mesure sur les bateaux à vapeur. Elles obtiennent gain de cause en 1951.

b) Une prostitution tolérée en ville.

Paradoxalement, alors que l'administration coloniale coopère dans une certaine mesure avec les chefs africains qui souhaitent empêcher les femmes de quitter leur région d'origine par crainte avérée ou non qu'elles ne se prostituent, il semble y avoir assez peu de mesures prises dans les villes pour faire cesser leurs activités ou pour les expulser. En consultant les registres recensant les actes de délinquance juvénile des années 1936 et 1937 à Dar es Salaam, je m'attendais en effet à ce que les jeunes filles interpellées le soient pour des faits de prostitution. Cependant, parmi les 480 faits de délinquance que j'ai parcourus, un seul a été commis par une fille de quatorze ans, et il s'agit d'un cambriolage commis avec un complice masculin de quinze ans ; elle a été condamnée à un jour d'emprisonnement, lui à six coups de bâton.

En réalité, il semble que la prostitution des Africaines en ville soit considérée comme tolérable, voire souhaitable. Non seulement la police reçoit peu de consignes pour la réprimer, mais l'administration l'intègre en plus dans la manière de penser l'espace urbain et son aménagement. Andrew Burton et James Brennan rapportent par exemple que dès la période de domination coloniale allemande, la municipalité de Dar es Salaam avait fait construire un bordel situé à l'écart des huttes dans lesquelles vivaient alors les Africains afin de s'assurer que les prostituées africaines que les Européens allaient voir ne leur transmettent pas les maladies qui touchaient les habitants africains de la ville¹⁷⁶. Pendant la colonisation britannique, les administrateurs coloniaux ne sanctionnent pas plus les bordels, alors même qu'ils relèvent du proxénétisme. Ainsi, R. A. J. Maguire, en poste à Biharamulo, se promène un jour dans la ville et remarque de belles maisons dans un bon quartier. Il écrit dans son journal, le 13 février 1928 :

Plusieurs personnes ont pris l'habitude de construire de nombreuses petites maisons autour du Kuivanja. J'ai décidé de leur faire payer la taxe sur l'habitation, puisque la

¹⁷⁶ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 23.

plupart d'entre elles étaient clairement utilisées comme des bordels. Cela devrait décourager ces gens-là¹⁷⁷.

La lutte contre la prostitution et les maisons closes au Tanganyika ne passe donc pas par des mesures répressives, mais par des techniques de dissuasion, qui permettent surtout à l'administration d'augmenter ses recettes en taxant les activités des prostituées, d'autant plus qu'il remarque qu'elles sont lucratives au regard des bâtiments dans lesquels elles les exercent.

Dans l'espace urbain, la prostitution est donc clairement identifiée. Elle fait d'ailleurs l'objet de recensements, d'études, de typologies, comme en témoigne l'enquête de J. A. K. Leslie, menée en 1956, qui consacre une section entière de son ouvrage à la question de la prostitution¹⁷⁸. Je serai donc amenée à utiliser cet ouvrage à deux niveaux différents : comme une étude m'apportant des informations relativement fiables sur la prostitution à Dar es Salaam, même si j'ai déjà questionné les biais méthodologiques de Leslie, dans sa définition de la prostitution notamment, mais aussi comme une source témoignant de l'accessibilité à ces informations sur la prostitution et donc de sa visibilité et de la perspective idéologique depuis laquelle se placent les administrateurs coloniaux.

Cette tolérance vis-à-vis de la prostitution s'explique aussi par une idéologie coloniale dont Leslie est un représentant quand il affirme : « La prostitution est une soupape de sécurité nécessaire dans toute grande ville et tout port¹⁷⁹ ». L'image de la « soupape de sécurité » est récurrente quand on parle de prostitution et véhicule l'idée que dans une ville, espace par excellence d'immoralité et de tentations, il faut que les vices et les passions violentes des hommes trouvent des débouchés et soient canalisées pour préserver la sécurité de la société, sachant que le ratio femmes/hommes est déséquilibré et que 58 % des hommes sont célibataires. Dans le contexte colonial, il faut ajouter à ces représentations la virulence des préjugés racistes, attribuant aux Africains une sexualité sauvage et dangereuse. Leslie incarne pour l'époque un rapport pragmatique à la prostitution : une proportion raisonnable de prostituées dans la population est considérée comme non seulement acceptable, mais plus encore souhaitable.

En vérité, les réserves de l'administration coloniale sur la question de la prostitution ne sont pas d'ordre éthique, mais reposent beaucoup sur des craintes autour de la salubrité

¹⁷⁷ Collection of Journals and other material of R. A. J. Maguire, colonial administrator in Tanzania, p. 13, 1918-1948, British Library, RP 8669 : "Monday Feb. 13th : Went round the town in the evening and had a look at the houses. They are all fair and the township is not bad. Several people have evolved the dodge of building many small houses round the Kuivanja. Decided to make them pay hut-tax on these, as most of them are obviously being used as brothels. This ought to discourage these people."

¹⁷⁸ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 232-238.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 236 : "Prostitution is a necessary safety-valve in any big town and port".

publique. Les médecins coloniaux accusent la prostitution de véhiculer des maladies sexuellement transmissibles dans tout le territoire. Le Dr Arthur Griffiths par exemple semble s'inquiéter de l'augmentation du taux de syphilis et gonorrhée dans des zones urbaines, à cause de ses conséquences sur la natalité, car il observe qu'elles affectent la fertilité des femmes, mènent à des fausses couches et des enfants morts-nés¹⁸⁰. Leslie quant à lui dément l'idée que toutes les prostituées véhiculeraient des maladies sexuellement transmissibles. Il affirme en effet que les « professionnelles » mettent un point d'honneur à ne consulter que les meilleurs médecins de la ville, et qu'en réalité, ce sont les « amatrices » qui transmettent ces maladies, en particulier la gonorrhée : « les amatrices représentent un bien plus grand danger sanitaire : on pense que beaucoup d'entre elle développent une tolérance à la gonorrhée et que le taux d'incidence est élevé, bien que les hôpitaux du gouvernement ne soient pas capables de mesurer ce taux¹⁸¹ ». Il établit donc une hiérarchie entre la bonne et la mauvaise prostitution qui confirme l'acceptation générale de son existence dans les villes de la colonie.

3. Stratégies familiales et migrations des prostituées

Face à ce contexte hostile de la part des notables africains de leur société d'origine et au contexte colonial plus général d'entrave aux mobilités féminines, les prostituées migrantes doivent développer des stratégies pour se déplacer et s'installer en ville. Selon leur province d'origine, elles ne sont pas confrontées aux mêmes obstacles législatifs, économiques. Il existe plusieurs types de prostituées, et le critère principal de différenciation de l'exercice de leur activité est leur région d'origine. D'ailleurs, il est intéressant de noter que la situation de ces prostituées est plus ou moins confortable selon si elles sont migrantes ou non, ce qui semble assez contre-intuitif de prime abord.

En effet, j'ai pour l'instant surtout évoqué le cas des prostituées haya qui, venant du district de Bukoba, ont tendance à migrer de longues distances avant de s'installer dans une ville où elles commencent à se prostituer. Il est en effet invraisemblable qu'elles puissent le faire dans leur district d'origine, au regard de l'absence de droits dans la société haya. Or J. A. K. Leslie, dans sa typologie des prostituées, désigne par le terme « professionnelle » ces

¹⁸⁰ Dr Arthur Griffiths, memorandum, p. 27-28, Bodleian Library, MSS.Afr.s.1738 (12).

¹⁸¹ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 236 : "a far greater danger to health must be the amateurs : it is believed that many develop a tolerance of gonorrhea and that the incidence is high, though the Government hospitals are not able to measure this incidence".

femmes qui sont venues depuis des régions reculées spécifiquement pour se prostituer ; en ville, ce sont de fait celles qui ont « une meilleure réputation, ce qui se traduit par des tarifs plus élevés¹⁸² ». Les « professionnelles » sont le plus souvent des Haya, mais parfois aussi des Ganda, qui viennent de l'ouest de la Tanzanie et d'Ouganda ; les Arabes et les Indiennes, encore plus réputées, font aussi partie de cette catégorie. Elles sont présentées comme des entrepreneuses de succès, qui au bout de quelques années, sont capables d'acheter une maison, d'envoyer de l'argent à leur famille, de consulter les meilleurs médecins de la ville.

Bien que ce soit contre-intuitif, ces prostituées ne sont pour la plupart pas en rupture avec leur famille. Si leur activité est décriée par les notables africains, soucieux du maintien de la domination patriarcale sur les femmes et de la réputation de leur société, les familles des prostituées quant à elles bénéficient du départ de celles-ci, et ont même souvent contribué à le rendre possible. Les déplacements des femmes sont généralement financés par la famille, qui paie les moyens de transport, le logement initial, les premières dépenses d'installation... Leslie rapporte par exemple qu'une nouvelle prostituée venue d'un district de l'intérieur des terres s'est à son arrivée immédiatement rendue au commissariat car elle disposait d'une « somme assez importante¹⁸³ » et voulait recevoir des instructions pour la mettre en sécurité. Cela montre non seulement que certaines d'entre elles arrivent en ville dotées de ressources importantes, mais aussi qu'elles ne craignent pas les autorités policières, pourtant habilitées à les verbaliser si elles jugent que leur activité trouble l'ordre public. Cette assurance découle sans doute avant tout de la représentation que les prostituées ont d'elles-mêmes : pour leur famille et leur société, elles sont des entrepreneuses ambitieuses en lesquelles sont placés de nombreux espoirs d'ascension sociale.

Par ailleurs, les membres de la famille sont susceptibles de fournir aux prostituées des informations et ce sont souvent eux qui les introduisent aux réseaux de sociabilité et d'entraide des prostituées. Leslie affirme que « la plupart des nouvelles arrivantes entraînent dans le métier par le biais d'une amie ou d'une proche déjà bien installée¹⁸⁴ » et évoque par exemple le cas d'une jeune femme, qui avait commencé par effectuer des tâches domestiques pour une femme de sa famille, qui était une prostituée, puis l'était devenue à son tour. Contre la représentation que l'on a souvent de la prostituée isolée, en rupture familiale, Luise White montre que la migration rurale-urbaine de ces femmes et leur entrée dans la prostitution s'inscrivent en réalité

¹⁸² *Ibid.*, p. 232 : "the professionals have a higher reputation, reflected in a higher price".

¹⁸³ *Ibid.*, p. 235 : "a fairly large somme".

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 234 : "Most newcomers to the trade enter through the help of an established friend or relative".

dans une stratégie familiale¹⁸⁵. Ce sont en effet souvent les filles de paysans en difficulté sur leurs terres, qui ont perdu leur bétail qui prennent l'initiative de partir pour la ville. Elles perçoivent la prostitution comme un moyen fiable pour accumuler des richesses, avec lesquelles elles peuvent financer la ferme familiale, acheter des *cash crops* ou du bétail, régler des dettes... Certaines deviennent même propriétaires en ville et s'enrichissent encore davantage en louant leurs propriétés. Comme elles portent assistance à leur famille, elles sont préservées de la mauvaise réputation qui pèse habituellement sur les prostituées et sont au contraire considérées comme des migrantes exemplaires.

En revanche, à Dar es Salaam, il existe une autre catégorie de femmes pour qui la prostitution n'est pas le fruit d'une stratégie migratoire planifiée familialement, mais une solution pour survivre dans un environnement urbain hostile. Leslie les appelle les « ex-amatrices », afin de souligner le fait qu'elles étaient auparavant de simples « petites amies » ou concubines qui recevaient des cadeaux en nature (vêtements, sorties, alcool) de la part d'un homme avec lequel elles avaient des relations sexuelles et affectives¹⁸⁶. Ce mode de relation ne leur permettant pas d'accumuler de richesses, elles se tournent parfois vers une forme de prostitution plus assumée. Or ces femmes sont principalement des Swahilies, musulmanes ; la plupart d'entre elles sont zaramo, puisqu'il s'agit de la communauté la plus nombreuse de la capitale. Elles sont donc souvent originaires de l'*hinterland* de Dar es Salaam c'est-à-dire du proche arrière-pays¹⁸⁷. Or Luise White montre que selon le lieu dont elles sont originaires, les femmes n'ont pas la même manière de pratiquer la prostitution. Dans le cas de Nairobi, celles qui viennent de villages proches ont tendance à privilégier le type *malaya*, la prostitution à domicile, qui comporte moins de risques d'être arrêtée ou encore reconnue. Pour les prostituées zaramo, la stigmatisation est beaucoup plus importante que pour les Haya. Elles craignent aussi davantage la police car si elles étaient expulsées de la ville, elles auraient bien plus de difficultés à partir s'installer ailleurs, n'étant pas intégrées aux mêmes réseaux que les « professionnelles ». Au contraire, les femmes venant de provinces lointaines sollicitent les clients de manière beaucoup plus ostentatoire : elles pratiquent la prostitution de type *watembezi* (du verbe *kutembea*, « marcher »), qui consiste à marcher le long des rues pour

¹⁸⁵ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990, p. 1-2.

¹⁸⁶ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 232 : « ex-amateurs » ; « girlfriend ».

¹⁸⁷ Lloyd W. SWANTZ, « The Zaramo of Dar es Salaam. A Study of Continuity and Change », *Dar es Salaam. City, Port and Region*, Tanzania Notes and Records, n° 71, 1970, p. 157-163.

attirer des clients, ou *wazi-wazi* qui revient à interpellier les hommes depuis le pas de sa porte¹⁸⁸. Cela leur permet d'accumuler beaucoup plus d'argent, ce qui est cohérent avec leurs ambitions d'ascension sociale et la faible stigmatisation de leur activité de la part des membres de leur communauté.

B) La domesticité comme facteur de mobilité

Pour rédiger cette section de mon mémoire, je me suis essentiellement appuyée sur des sources conservées à la *Bodleian Library* à Oxford ; il s'agit de mémorandums rédigés entre 1982 et 1983 par d'anciennes *Women Administrative Assistants* ayant vécu et exercé leur métier au Tanganyika pendant la période coloniale. Leur récit est guidé par des questions, dont certaines portent sur leur « Vie domestique » et où elles donnent d'instructifs détails sur le recrutement d'employés domestiques et leurs relations avec eux... ou avec elles ! Cette source s'est révélée très riche, apportant un éclairage inattendu sur les stratégies adoptées par les femmes (souvent des migrantes urbaines) pour être recrutées en tant qu'employées domestiques, mais aussi sur les perspectives de mobilité qu'elles obtenaient en entrant au service de ces Européennes. Je me suis également largement appuyée sur l'ouvrage *Serving Class. Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania* de Janet Bujra qui se consacre à l'histoire de la domesticité en Tanzanie et à la singularité des dynamiques de genre dans ce secteur d'activité¹⁸⁹.

1. Employé domestique : un métier au masculin ?

Pendant la période coloniale, au Tanganyika, les emplois domestiques sont majoritairement occupés par des hommes. Janet Bujra consacre son ouvrage *Serving Class. Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania* à ce fonctionnement contre-intuitif, au regard de la répartition des rôles sociaux genrés en Europe : non seulement les tâches

¹⁸⁸ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990, p. 125.

¹⁸⁹ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000.

domestiques y sont dévolues aux femmes, mais en plus, on cherche à le justifier en affirmant que les femmes sont par essence, par nature, plus compétentes pour les activités confinées à la sphère privée. Cela contrevient donc à la fois aux usages et aux croyances intériorisées sur les hommes et les femmes. Ce modèle s'auto-entretient au cours de la période coloniale, non pas tant par présomption d'incompétence à l'égard des femmes, ou par volonté consciente de les écarter de ces emplois, mais par usage. Toutes les WAA interrogées qui évoquent le personnel domestique ayant travaillé pour elles déclarent avoir employé des hommes, le plus souvent un cuisinier et un *houseboy*. Il est étonnant qu'aucune d'entre elles ne soit dubitative à l'idée, inconvenante dans le monde occidental, de vivre seule avec uniquement des hommes à leur service. Mais elles s'adaptent à l'usage dans le monde colonial où elles viennent juste d'entrer, et suivent les suggestions de leurs prédécesseuses. Janet Bujra explique que cette norme est notamment véhiculée par les brochures, des documents prescriptifs qui orientent la sélection des employés vers les hommes, et qui curieusement ne soulignent pas l'inversion des normes genrées dans le contexte colonial¹⁹⁰. L'offre de services domestiques est uniquement masculine : « Les employés domestiques étaient invariablement des hommes et des Africains¹⁹¹ » affirme June Duffus.

On remarque toutefois que ces femmes européennes souvent issues de la bourgeoisie sont sceptiques à propos des compétences domestiques de ces hommes, à l'instar d'Helen Brown qui affirme qu'il « était difficile de trouver de bons domestiques à Dar es Salaam » et même « impossible de trouver un cuisinier qui connaisse son métier » si bien qu'elle finit par prendre ses repas à l'hôtel¹⁹². Jean Collings quant à elle salue le dévouement et la patience des femmes européennes qui ont contribué à former les employés domestiques, suggérant que leurs qualités sont loin d'être naturelles, mais qu'ils ne peuvent les avoir acquises que par le biais de femmes européennes éduquées : « Leurs standards étaient très élevés et je m'émerveillais, admirais et faisais preuve de gratitude à l'égard de ces Européennes qui avaient eu la patience de transformer ces éléments bruts en serviteurs de première classe¹⁹³. » On peut aisément

¹⁹⁰ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 61.

¹⁹¹ June Duffus, mémorandum, p. 21, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (11) : "Home servants were invariably male and African."

¹⁹² Helen Brown, mémorandum, p. 5, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (2) : "Good servants were hard to find in Dar, the old entrenched people had good ones, and one of them could sometimes be engaged, but due to the influx of newcomers and the malign influence of the groundmutterers the men looking for work were half-trained or badly trained, cooks whose only dish was fish and chips – and so forth. [...] In the flat we found it impossible to find a cook who knew his job and eventually took to eating our main meals at the hotel."

¹⁹³ Jean Collings, mémorandum, p. 16, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (5) : "Their standards were very high, and I used to marvel at, admire and be grateful to those European women who had had the patience to turn such raw material into first class servants".

attribuer ces réticences, à la fois à une posture coloniale et paternaliste, qui consiste à dénigrer les savoirs-faires africains, mais aussi aux stéréotypes de genre occidentaux, associant la plupart de ces tâches domestiques à des compétences qui seraient essentiellement féminines. Ce dernier point participe à créer un terrain favorable au recrutement de femmes comme employées domestiques.

2. Devenir employée domestique : intermédiaires et stratégies

En effet, bien que les emplois domestiques soient réservés aux hommes à la période coloniale¹⁹⁴, les sources révèlent que cette norme est parfois contournée. Plusieurs anciennes *Women Administrative Assistants* admettent que si elles n'ont jamais employé de femmes de prime abord, et que d'ailleurs aucune ne se présentait pour le poste, certaines sont entrées indirectement à leur service pendant les années passées au Tanganyika. Pamela Taylor déclare ainsi qu'elle a engagé un excellent cuisinier à Arusha qui, après avoir déménagé avec elle à Dar es Salaam en 1951, y fait venir son épouse : « Il est venu avec moi à Dar es Salaam, où l'a rejoint sa jeune épouse, qui restait assise dans la cuisine, jusqu'à ce que je dise à Bernardi de la former. Elle a appris beaucoup de choses et pouvait s'occuper de la maison toute seule¹⁹⁵. » Ce mode de fonctionnement ne semble pas être une exception au sein des ménages européens qui emploient du personnel domestique africain d'après les témoignages des anciennes W.A.A. ; Maude Winnington-Ingram raconte par exemple que l'épouse de son *houseboy* devient son *ayah*, et que le couple les accompagne quand elle et sa famille s'installent au Nyasaland¹⁹⁶. D'autres font simplement référence aux femmes de leurs employés, et quand bien même elles ne formulent pas explicitement le fait qu'elles travaillent à leur service, celles-ci sont nourries et logées, et il est hautement probable qu'elles contribuent au moins ponctuellement aux tâches domestiques dévolues à leur mari. Les Européens en effet ne semblent éprouver aucune réticence à employer plus ou moins formellement des femmes dès lors que cette option se

¹⁹⁴ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 62.

¹⁹⁵ Pamela Taylor, mémorandum, p. 21, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (33) : "He came with me to Dar es Salaam, where he was joined by a young wife, who sat around the kitchen until I told Bernardi to take her into training. She learned a good deal and could cope with the house on her own."

¹⁹⁶ Maude Winnington-Ingram, mémorandum, p. 13, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (44) : « C'est la jeune épouse d'Abdallah, Joha, une Africaine sans expérience auprès des enfants, puisqu'elle n'en avait pas, qui est devenue notre ayah, et elle s'est révélée être de bonne volonté, dévouée et attentive. » ["It was Abdallah's younger wife, Joha, African and inexperienced with children, having none of her own, who became our ayah and she proved a willing, devoted and careful help."]

présente à eux, à la fois par préjugé positif à l'égard de leurs compétences domestiques et par commodité. Il faut également noter qu'aux yeux des Européens, qui redoutent la promiscuité sexuelle des Africaines et Africains, le cadre du mariage rend moins indésirable la présence de femmes à leur service.

Plus étonnant encore, certaines femmes tanganyikaises parviennent à devenir des employées domestiques par le biais d'hommes avec lesquels elles n'ont apparemment pas de liens de parenté. Beryl Steele évoque un épisode atypique au cours duquel une femme entre à son service grâce à un homme qui travaillait déjà pour elle ; c'est son *houseboy* Saidi qui lui fait rencontrer une femme dont il prétend être l'époux :

Peu après avoir commencé à travailler pour moi, il [Saidi] m'a fait rencontrer une personne qu'il a présentée comme sa femme, dont il disait qu'elle s'appelait Fatuma. Fatuma était une bien meilleure domestique que Saidi, et même lorsque j'ai découvert qu'elle n'était ni sa femme, ni dénommée Fatuma, mais qu'elle était en réalité une chrétienne portant le nom chrétien de Mary, j'ai décidé qu'elle pouvait rester¹⁹⁷.

Cet extrait met en évidence le déploiement de stratégies de la part des femmes pour obtenir un emploi : Mary dissimule son prénom et sa religion à Beryl Steele afin d'assurer sa crédibilité auprès d'elle en tant que femme de Saidi, sachant probablement qu'employer l'épouse du *houseboy* fait partie des usages courants. On peut d'ailleurs légitimement s'interroger sur la nature de la relation entre Mary et Saidi : quel motif peut-il justifier le fait qu'un homme mette en péril son poste pour aider une femme avec laquelle il ne partage aucun lien familial, d'une religion et probablement d'une communauté différente ? S'il est sans doute impossible de quantifier ce phénomène, cet exemple ouvre cependant une piste intrigante, puisqu'il met en avant un des rôles que peuvent jouer les hommes dans les stratégies de mobilité des femmes célibataires : celui d'alibi. Plusieurs travaux ont déjà montré que celles qui souhaitent pénétrer dans les villes ou les plantations qui leur sont interdites inventent parfois une relation conjugale de toutes pièces avec l'aide d'un parent ou d'un ami¹⁹⁸, mais cette source dévoile qu'elles peuvent également s'appuyer sur les hommes pour déroger aux règles contraignantes portant sur les activités économiques des femmes dans les villes du Tanganyika.

Aussi fermé que puisse sembler le monde du travail aux femmes dans les villes tanganyikaises, elles développent des stratégies leur permettant d'accéder à un emploi. Elles

¹⁹⁷ Dr Beryl Steele, memorandum, p. 27, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (32) : "Soon after he [Saidi] started working for me he introduced me to a person he called his wife whom he said was called Fatuma. Fatuma was a much better house servant than Saidi, and even when I discovered that she was neither his wife nor called Fatuma – but was in fact a Christian with the Christian name of Mary, I decided she should stay on."

¹⁹⁸ Marjorie MBILINYI, « Women's Resistance in "Customary" Marriage: Tanzania's Runaway Wives », in Abebe ZEGEYE et Shubi ISHEMO, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989, p. 228.

demeurent cependant très dépendantes des hommes de leur entourage pour y accéder, puisque parmi tous les témoignages de WAA que j'ai consultés, une seule employée domestique est embauchée sans qu'un homme ne joue un rôle d'intermédiaire. Il s'agit de Mama Tausi, recrutée pour être jardinière à Mwanza par Pamela Taylor, qui la décrit comme une « femme grande âgée et enveloppée¹⁹⁹ » ; comme son employeuse paraît d'abord sceptique vis-à-vis de ses capacités physiques, Mama Tausi lui fait une démonstration de manipulation de la hache, qu'elle fait tourner dans les airs. Cette femme est en outre caractérisée par son indépendance particulièrement atypique puisqu'elle affirme qu'elle était « vieille fille et vivait avec son chat²⁰⁰ », ce qui explique qu'elle sache si bien se faire recruter par elle-même.

3. Le rôle des Européennes et Européens dans la circulation des Africaines

Pour ces femmes, entrer au service d'une Européenne ou d'un Européen est sans doute encore plus avantageux que pour les hommes. Tandis que les hommes sont généralement réticents à l'idée de suivre leurs employeurs dans leurs déplacements, puisque cela les éloigne de leur famille, et déstabilise leur position sociale²⁰¹, pour les femmes, c'est au contraire une opportunité de circulation et d'émancipation de la tutelle masculine. Beryl Steele explique en effet que Fatuma l'accompagne dans ses déplacements professionnels, à Dar es Salaam en 1957, alors même que Saidi ne travaille plus pour elle :

Fatuma est davantage devenue une compagne qu'une servante, et m'a accompagnée quand j'ai été transférée à Dar es Salaam. En fait, elle a travaillé pour moi jusqu'au moment de mon mariage, quand elle a elle-même décidé d'épouser un policier et de quitter le service domestique²⁰².

Ainsi, Mary / Fatuma ne rencontre pas le moindre obstacle à traverser le territoire en se rendant de Tabora à Dar es Salaam dans le cadre de ses fonctions d'employée domestique. Les Européens en effet peu de restrictions de circulation, à l'intérieur du territoire comme dans les autres territoires coloniaux britanniques. C'est encore plus clair dans le cas de l'employée de Maud Winnington-Ingram, Joha, à qui il est même possible de traverser la frontière entre le

¹⁹⁹ Pamela Taylor, mémorandum, p. 21, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (33) : "a tall, elderly, wraith-like woman".

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 23 : "she was a spinster and lived with her cat".

²⁰¹ Helen Brown, mémorandum, p. 5, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (2).

²⁰² Dr Beryl Steele, mémorandum, p. 27, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (32) : "Fatuma became more of a companion than a servant, and accompanied me when I went to Dar es Salaam on transfer. In fact she worked for me right up to the time of my marriage, when she herself decided to marry a policeman and leave domestic service."

Tanganyika et le Nysaland²⁰³. Bien sûr, migrer n'est pas la raison pour laquelle elles ont voulu être recrutées, mais il est clair qu'elles bénéficient du capital de motilité des personnes pour lesquelles elles travaillent.

Le leur augmente également du fait que grâce à cet emploi, les employées domestiques perçoivent une rémunération. Le revenu des domestiques varie au cours de la période et en fonction des employeuses, mais on peut estimer qu'il oscille entre 20 et 50 shillings, d'après le *Statistical Abstract* de 1953²⁰⁴. Elles sont également parfois logées chez l'employeuse, ce qui leur permet d'économiser des ressources, potentiellement utiles pour une migration future, même ce serait faire des spéculations que de s'attarder plus là-dessus.

Ainsi, à travers ces idéaux-types de migrations, on repère deux principaux modes de mobilité féminine. Les prostituées tout d'abord, surtout celles qui viennent de districts très éloignés des grandes villes, ont besoin de migrer et de se rendre dans les villes pour y faire fortune grâce à la prostitution ; elles projettent d'envoyer des capitaux à leur famille qui participe financièrement dans leur mobilité. À l'inverse, les employées domestiques, qui sont souvent des migrantes urbaines, entrent au service d'une ou un employeur afin de garantir leurs conditions d'existence en ville, et ces fonctions entraînent parfois la migration. Cette partie permet donc avant tout de remettre en cause la notion de migration individuelle puisque les femmes ne migrent jamais (ou presque) complètement seules. Soit elles mobilisent intentionnellement des ressources familiales ou sociales pour migrer, soit leur migration est la conséquence de relations qu'elles entretiennent avec des individus dotés d'un capital de motilité plus élevé dans la société coloniale. On pourrait d'ailleurs même rapprocher ce phénomène de la relation entre Mr. Anderson et sa concubine, une femme de l'Île d'Ukerewe, évoquée précédemment dans le mémoire : grâce à l'argent qu'il lui donne, elle le rejoint à travers tout le Tanganyika, puis quitte Kilwa aisément lorsqu'elle le décide²⁰⁵.

²⁰³ Maude Winnington-Ingram, mémorandum, p. 13, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (44).

²⁰⁴ *Tanganyika Statistical Abstract 1953*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1953, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1, p. 50.

²⁰⁵ « C. E. Anderson, assistant district officer, Tanganyika », 1928, Kew, CO 323/1018/1.

Troisième partie – L’expérience des femmes migrantes en ville. Le cas de Dar es Salaam.

Étudier les migrations des femmes revient à s’intéresser non seulement aux facteurs et aux modalités de leurs mobilités, mais aussi à la manière dont elles investissent leur lieu de destination, en l’occurrence l’espace urbain. Je suis d’abord partie de contraintes matérielles très concrètes telles que le fait de trouver un logement ou d’accéder à des revenus, mais je me suis aussi interrogée sur la manière dont ces migrantes façonnent la ville et son fonctionnement social, que ce soit dans leur voisinage ou dans leurs occupations professionnelles. En effet, l’accélération des migrations du monde rural vers les villes au cours de la période coloniale britannique a eu pour conséquences une transformation en profondeur de la composition sociale et religieuse des villes, et je me suis demandé que rôle y jouaient les migrations féminines. J’ai décidé dans cette partie de me concentrer sur la ville de Dar es Salaam, car mon corpus de sources concernant cette ville était nettement plus important, et j’ai trouvé plus rigoureux de me restreindre à celle-ci plutôt que de tenir un discours faux sur d’autres villes. Enfin, je me suis penchée sur la question des retours des migrantes vers les zones dont elles sont parties : comment réintègrent-elles ces espaces, avec quelles nouvelles compétences et quelles nouvelles normes sociales ?

A) Habiter en ville.

Une fois arrivées en ville, les migrantes tanganyikaises font face à un nouvel obstacle : trouver un lieu où habiter en contexte de crise du logement à Dar es Salaam. Si une partie d’entre elles sont hébergées chez des membres de leur famille ou rejoignent un époux déjà installé dans la ville, d’autres doivent trouver des solutions à bas prix. Si elles en ont les moyens, elles peuvent louer une chambre dans une maison swahilie du quartier africain de Kariakoo, ou bien un appartement à Ilala Quarters ; certaines deviennent même propriétaires d’une maison au bout d’un certain temps. Mais le loyer est souvent trop élevé, surtout pour celles qui ne sont pas salariées, et elles doivent parfois cohabiter avec des hommes ou d’autres femmes. Dans tous les cas, le choix du logement et du quartier des nouvelles arrivantes contribue à façonner

le paysage social et religieux de Dar es Salaam ; les membres de communautés différentes et parfois rivales se fréquentent de très près par le voisinage, ce qui suscite des tensions, génère des solidarités nouvelles et fait naître des préjugés.

1. Un accès au logement difficile : crises du logement et politiques d'aménagement urbain

Dans les villes tanganyikaises, et en particulier à Dar es Salaam, se loger représente un véritable parcours du combattant pour les citadines et citadins. Au cours de la période coloniale, la population du Tanganyika augmente de 80 % environ, passant d'approximativement 4 millions d'habitants en 1922²⁰⁶ à 7,5 millions en 1957²⁰⁷. C'est néanmoins dans les villes que la croissance démographique est la plus importante ; d'une part, le solde naturel y est plus élevé grâce à la présence plus nombreuse d'infrastructures et de personnels médicaux dans les villes, d'autre part, les migrations rurales s'accroissent tout au long de la période coloniale. La concentration urbaine augmente donc de manière exponentielle et conduit rapidement à une crise du logement dans les grandes villes, et plus spécifiquement à Dar es Salaam, ville qui attire la plus grande proportion de flux migratoires. Alors que la population tanganyikaise ne cesse d'augmenter, les politiques territoriales ne suivent pas le rythme de la croissance de la population. L'ampleur de la crise est particulièrement palpable au sortir de la Seconde Guerre mondiale. En effet, le Royaume-Uni consacre son budget aux dépenses militaires, puis à la reconstruction du pays après la guerre, et délaisse donc les colonies, appliquant de surcroît des mesures d'austérité. Or entre 1938 et 1944, la population de Dar es Salaam passe de 26 000 à 44 000 habitants environ et la situation devient critique. Alors, dans les années 1950, le gouvernement colonial finance la construction d'habitations dans les villes, tout en mettant en place des politiques répressives d'expulsion des individus dits « indésirables ». Ainsi, 1 013 nouveaux bâtiments résidentiels sont construits à Dar es Salaam sur la décennie avec les subventions coloniales et 1 035 dans toutes les autres villes du Tanganyika confondues²⁰⁸. Néanmoins, les programmes municipaux ne parviennent pas à enrayer la croissance démographique et les bidonvilles fleurissent à la périphérie de la ville, nourrissant une panique

²⁰⁶ *Tanganyika Territory Blue Book 1930*, The Government Printer, Dar es Salaam, 1930, Archives nationales de Kew, CO 726/11, p. 104.

²⁰⁷ *Tanganyika Statistical Abstract 1958*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1958, Bodleian Library, (RHO) 754.18 s. 1, p. 7-8.

²⁰⁸ *Tanganyika Statistical Abstract 1961*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1961, Bodleian Library, (RHO) 754.18 s. 1, p. 91.

coloniale autour de la question de la surpopulation. Elle est en effet jugée responsable d'une montée de la délinquance à cause de la concentration d'Africaines et Africains sans emploi, sans logement, susceptibles de troubler l'ordre public. En réalité, le taux d'infractions et de criminalité est tout à fait normal²⁰⁹ pour une ville de cette taille, et son augmentation objective est surtout due aux effectifs de police plus nombreux qui verbalisent davantage les habitantes et habitants, y compris pour des délits de « vagabondage » ou de vente informelle²¹⁰.

Il faut toutefois nuancer le caractère urgent et dramatique de la situation de la capitale par rapport aux autres villes. Si les autorités s'affolent autant de la surpopulation à Dar es Salaam, c'est aussi parce que c'est le lieu où vivent la majorité des Européens : 20% d'entre eux habitent dans le seul district de Dar es Salaam en 1948²¹¹. Cela explique d'ailleurs le fait que 57% du budget alloué à la construction de bâtiments résidentiels dans les années 1950, soit 10,6 millions de livres sterling, ait bénéficié à la seule capitale²¹². Or, même les Européens sont concernés par la difficulté à accéder à un logement, alors même qu'il s'agit de la frange la plus privilégiée de la population urbaine, qui ne manque pas de moyens pour en louer un. Entre 1921 et 1957, la population européenne a triplé et son profil a changé : ce sont moins des colons qui occupent les terres agricoles tanganyikaises, que des membres de l'administration coloniale ou du service public, dont des femmes recrutées pour être *Women Administrative Assistants*. Les hommes migrent moins seuls, il y a plus de familles européennes. Par conséquent, ils contribuent à encore augmenter la population urbaine de Dar es Salaam, au point que le quartier central d'Oyster Bay, surnommé *Uzunguni* parce que seuls des Européens y habitaient, n'est plus assez vaste pour tous les accueillir, et ne peut pas s'étendre davantage du fait de la structure circulaire des zones ségréguées de la ville. Ainsi, la plupart des WAA qui viennent travailler pour la première fois à Dar es Salaam font part des obstacles qu'elles ont rencontrés quand elles ont voulu être logées. Maud Cochrane Watt, affectée au Secrétariat du Comité de Logement de Dar es Salaam en 1947, est chargée de répartir les logements disponibles au personnel de l'administration travaillant à Dar es Salaam : « mon travail consistait à attribuer des maisons

²⁰⁹ Le mot « normal » est utilisé dans son sens sociologique, défini par Émile DURKHEIM, *Les règles de la méthode sociologique*, 1895 : « Un fait social est normal [...] quand il se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce ». Le fait social « normal » est à opposer au fait social « pathologique », qui sort de la moyenne des sociétés.

²¹⁰ Andrew BURTON, « Chapter 5. 'Brothers by Day': Policing the Urban Public in Colonial Dar es Salaam, 1919-61 », in James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 142-143.

²¹¹ *Tanganyika Statistical Abstract 1958*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1958, Bodleian Library, (RHO) 754.18 s. 1, p. 7-8.

²¹² *Tanganyika Statistical Abstract 1961*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1961, Bodleian Library, (RHO) 754.18 s. 1, p. 91.

aux candidats et à présenter ma liste au Comité lors de leurs réunions mensuelles²¹³. » Elle explique qu'avec l'augmentation des effectifs du personnel colonial en 1948 et 1949, les nouveaux-arrivants sont logés à l'extérieur de la ville, dans des camps au milieu des plantations d'arachide. Helen Brown raconte quant à elle qu'elle a dû louer une chambre dans les locaux d'une mission berlinoise, et que ce n'est qu'au bout de trois mois qu'elle a pu venir habiter avec une collègue dans un logement de fonction. Il faut néanmoins souligner le fait que les standards de logement des Européens ne sont absolument pas les mêmes que ceux des Tanganyikais.

2. Solutions et stratégies de logement des migrantes tanganyikaises

Si même les Européennes et Européens peinent à se loger, on peut supposer que pour les Tanganyikaises qui migrent seules vers Dar es Salaam, les difficultés sont encore plus importantes. La majorité d'entre elles n'a pas besoin de chercher un logement puisqu'elles rejoignent un époux qui travaille déjà en ville : en 1956, 64% des femmes migrantes sont mariées, mais ne migrent pas nécessairement avec leur époux²¹⁴. D'autres rejoignent des membres de leur famille qui peuvent les héberger gratuitement au moins temporairement²¹⁵. Ainsi, pour la brasseuse de bière dont J. A. K. Leslie relate l'histoire, c'est bien la présence de parents plus ou moins proches dans certaines villes qui a déterminé le choix de ses destinations lorsqu'elle a quitté Tabora :

Après deux mariages, elle n'avait aucune envie de se remarier et préférait découvrir le monde ; elle a donc quitté Tabora et s'est rendue à Ifakara où elle avait de la famille. Elle n'y voyait pas d'avenir et est donc venue à Dar es Salaam où elle a habité chez un autre proche tout en travaillant comme barmaid.²¹⁶

Cet arrangement familial est resté provisoire puisqu'elle a travaillé comme barmaid et brasseuse de bière et investi dans la culture du manioc dans le but d'économiser suffisamment pour acheter sa propre maison. Il n'est en effet pas rare que des femmes deviennent propriétaires à Dar es Salaam, quand elles ont accumulé des ressources importantes en travaillant dans des

²¹³ Maud Cochrane Watt, memorandum, p. 3, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (39) : “ it was my job to match up applicants to houses and present my list to the Committee at their monthly meetings”

²¹⁴ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 38-39.

²¹⁵ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 66.

²¹⁶ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 267 : “After her two marriages she had no desire of marrying again, and preferred to see something of the world ; so she left Tabora and went to Ifakara where she had relatives. Finding no future there she came to Dar es Salaam and stayed with another relative while she worked as barmaid.”

filières lucratives. Enfin, les femmes qui travaillent comme employées domestiques n'ont parfois pas besoin de trouver un logement puisqu'elles vivent chez la personne qui les emploie, bien que ce ne soit pas systématique²¹⁷.

Les femmes qui migrent sans avoir de connaissance en ville ont plusieurs options pour trouver un logement. La solution la plus répandue dans la population générale reste de prendre une chambre dans une maison swahilie. Ces maisons abritent les trois quarts des habitants de Dar es Salaam en 1956 ; bâties selon un modèle unique, elles comprennent six chambres, trois de chaque côté d'un couloir central qui traverse la maison et mène à la cour, au fond de laquelle se trouvent l'espace cuisine, les toilettes et la salle de bain²¹⁸. Dans chaque pièce vit une personne, un couple ou une famille entière. Une chambre coûte en moyenne 20 shillings dans les années 1950²¹⁹, or le revenu médian d'une femme salariée dans les transports en commun, le service public ou le service domestique est entre 20 et 39 shillings²²⁰. Une femme qui touche un salaire dans cette fourchette de revenus peut donc louer elle-même une chambre, à l'image de l'héroïne d'un roman de Martha Mandao. Dans *Peke Yangu Mjini*, ou *All Alone in the City*, publié en 1969, l'autrice raconte l'histoire d'Ani, jeune femme chrétienne ayant quitté le village tanzanien où elle a grandi pour venir travailler dans un bureau à Dar es Salaam²²¹. Elle habite une chambre dans une maison swahilie, qu'elle a les moyens de payer avec son salaire d'employée de bureau, du moment qu'elle fait très attention au reste de ses dépenses ; gérer un budget serré fait d'ailleurs partie de ses tourments quotidiens, surtout lorsqu'elle se met à fréquenter des femmes plus aisées, habillées de manière élégante et sophistiquée, qui ne se refusent aucun plaisir de la vie urbaine.

Il faut néanmoins tenir compte du fait que seule une très faible partie de la population féminine exerce un emploi salarié : le registre colonial de 1953 ne recense que 18540 femmes salariées dans l'ensemble du pays²²². Si quelques rares femmes, surtout celles qui deviennent entrepreneuses, parviennent à atteindre un chiffre d'affaires suffisamment élevé pour payer leur loyer, on peut imaginer que la majorité des habitantes de Dar es Salaam ne dispose pas de

²¹⁷ La lecture des mémorandums des *Women Administrative Assistants* ne permet pas de dégager de tendance unique sur cette question : Beryl Steele et Maud Winnington-Ingram vivent dans la même maison que leurs domestiques ; ce n'est pas le cas de Pamela Taylor ou d'Helen Brown.

²¹⁸ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 68.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 233.

²²⁰ *Tanganyika Statistical Abstract 1953*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1953, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1, p. 50.

²²¹ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 59.

²²² *Tanganyika Statistical Abstract 1953*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1953, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1, p. 50.

ressources suffisantes pour cela. Elles sont donc amenées à élaborer des stratégies de cohabitation avec d'autres femmes ou hommes. Emily Callaci attire l'attention sur le fait que la surpopulation et le montant des loyers contribue à généraliser de nouvelles formes de relations entre les hommes et les femmes, notamment le concubinage. Grâce à leurs partenaires masculins, les femmes accèdent à un logement et à des ressources matérielles en échange desquels elles lui offrent des services domestiques et souvent sexuels. Il ne s'agit pas d'unions légales ou permanentes, mais d'alliances temporaires et flexibles qui peuvent faire partie d'une « stratégie » féminine selon Callaci. Les femmes investies dans des relations de ce type sont certainement celles que J. A. K. Leslie désigne sous l'expression « petites amies » et dont il décrit ainsi la rétribution : la « petite amie [...] reçoit la plus grande partie de son paiement en nature ; l'homme paie pour les danses, le cinéma, le taxi, la bière et les liqueurs, lui fait cadeau de vêtements et d'ornements²²³ ». Plus que de stratégie, on pourrait parler de technique de survie à court terme en environnement urbain, puisque ce mode relationnel ne permet pas à la femme d'accumuler des ressources qui lui permettraient ensuite d'être autonome, par exemple en achetant une maison, étant donné qu'elle ne touche pas d'argent. Par ailleurs, la « petite amie » ne peut pas revendre les cadeaux que lui offrent ses partenaires, car elle est censée les porter pour « conserver ses charmes²²⁴ » et continuer à être désirable afin de rester auprès de l'homme qui l'entretient, ce qui de toute évidence la maintient dans une situation de subordination économique, symbolique et sexuelle. Pour Leslie, c'est justement le constat du peu de bénéfices que présente cette situation qui pousse beaucoup de « petites amies » à devenir des prostituées, qu'il nomme les « ex-amatrices » pour souligner leur passé de concubine.

Il est précisément très instructif de se pencher sur les stratégies collaboratives de logement des prostituées migrantes de Dar es Salaam. En effet, celles qui ont migré depuis des provinces très lointaines, comme les prostituées haya qui viennent du district de Bukoba, vivent souvent avec d'autres prostituées ; elles louent chacune une des six chambres d'une maison swahilie classique et payent leur propre loyer, comme le montre cette observation de J. A. K. Leslie :

Un principe général a cependant été fixé pour les besoins de l'enquête : lorsque trois femmes célibataires ou plus payaient chacune leur propre loyer, alors elles étaient toutes des prostituées. [...] Car en règle générale, les prostituées (contrairement à une catégorie assez différente que j'appellerais les 'call-girls') vivent ensemble dans une maison dont

²²³ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 232 : "girlfriend [...] receives most of her payment in kind, dances, cinemas, taxis, beer and brandy, with presents of clothes and ornaments thrown in".

²²⁴ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 232 : "keep up her attractions".

elles louent les six chambres principales, chacune en occupant une et étant responsable de son propre loyer.²²⁵

La maison swahilie est à la fois leur lieu de résidence et celui où elles exercent leur activité. Elles y pratiquent la prostitution de type *wazi-wazi*, qui consiste à interpellier les hommes depuis le pas de leur porte, puis à les faire venir dans leur chambre²²⁶ :

Parmi les autres indices concordants, il y a la prépondérance des Haya et l'habitude qu'elles avaient de cuisiner dans le couloir sur des réchauds (par crainte de rater un client si elles s'étaient trouvées au fond de la maison à son passage)²²⁷.

On pourrait s'étonner du fait que les propriétaires choisissent de louer les pièces de leur maison à des prostituées, puisqu'elles charrient des représentations péjoratives entretenues par les discours coloniaux et ceux des patriarches de leurs sociétés d'origine²²⁸, et que les hommes qui viennent les voir sont peu recommandables. En contexte de crise du logement, elles et ils pourraient en effet se permettre d'être sélectifs. Mais contrairement aux préjugés, les prostituées jouissent en vérité d'une bonne réputation auprès des propriétaires, parce que leurs revenus importants leur garantissent le versement du loyer :

Ce n'est pas difficile pour ces femmes de louer des chambres de cette manière. Bien que certains propriétaires n'aiment pas être mêlés au type de clientèle qu'elles ramènent, souvent ivre, querelleuse et bruyante, beaucoup d'entre eux sont prêts à supporter cela pour le bien d'un loyer régulier (les prostituées ayant pour réputation de verser leur loyer à la date prévue) et bien au-dessus de la moyenne.²²⁹

Elles paient en moyenne une chambre trente shillings, contre vingt shillings pour le reste de la population. Leur activité leur permet d'accumuler de grandes quantités d'argent, grâce auxquelles elles sont parfois en mesure d'acheter leur propre maison en ville, et d'augmenter encore leurs revenus en louant elles-mêmes des chambres. Ainsi, à Nairobi, durant la période

²²⁵ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 232-233 : "a rule of thumb was, therefore, decided on for the purposes of the survey : that where three or more single women in one house each paid her own rent, then all were prostitutes. [...] For as a rule prostitutes (as opposed to a rather different class whom I shall describe as 'call-girls') band together and rent all the six main rooms in a house, each taking one and being responsible for its rent."

²²⁶ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990, p. 125.

²²⁷ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 233 : "Signs which can be added as confirmation are a preponderance of Haya, and a habit of cooking on primus stoves in the central passage (for fear of missing customers by being in the back premises when they call)"

²²⁸ Les notables de la région de Bukoba accusent par exemple les femmes haya de véhiculer une mauvaise image de leur communauté, car un grand nombre d'entre elles quitte le district et se prostitue.

²²⁹ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 232-233 : "It is not difficult for such women to rent rooms in this way. Though some landlords do not like to be mixed up with the type of clientèle they bring, often drunk and quarrelsome and noisy, many are prepared to put up with this for the sake of the steady rent — prostitutes having a reputation for paying on the due date — and one well above the average."

coloniale, la moitié des propriétaires sont des femmes, et beaucoup d'entre elles sont des prostituées²³⁰. Il serait instructif d'avoir une estimation analogue pour Dar es Salaam.

Enfin, bien que peu de sources traitent de cette situation, il semble que certaines prostituées vivent à l'hôtel. Dans son mémorandum, Joan Macfee raconte en effet qu'elle a été scandalisée de se voir affecter une chambre d'hôtel dans laquelle habitaient visiblement trois prostituées à son arrivée à Dar es Salaam.

Mais à mon arrivée au New Palace Hotel, qui était à peu de choses près le pire hôtel de Dar es Salaam, on m'a guidée à l'étage vers une terrasse ouverte puis placée dans une chambre dans laquelle trois lits étaient déjà occupés. Quand je me suis plainte du fait que la chambre était déjà occupée, le propriétaire a dit qu'il y mettrait un quatrième lit pour moi. J'ai jeté un rapide coup d'œil aux formes endormies des autres femmes, et il était plus qu'évident qu'il s'agissait des 'femmes de joie' locales [...] J'ai été présentée au Directeur à qui j'ai affirmé que je n'avais pas la moindre intention de partager une chambre avec trois prostituées²³¹.

On peut éventuellement mettre en doute l'interprétation de Joan Macfee qui ne fait que jeter un bref regard aux femmes en question, alors qu'elles sont endormies, et déduit de la « forme » de leurs corps qu'il s'agit de prostituées. Toutefois, celle-ci n'est pas complètement étrangère au fonctionnement des grandes villes d'Afrique de l'Est puisqu'elle a travaillé pendant un an et demi au Kenya, principalement à Nairobi et on peut imaginer qu'elle soit assez perspicace sur cette question. En outre, bien qu'il s'agisse visiblement d'un hôtel bas de gamme, « à peu de choses près le pire de Dar es Salaam », il faut disposer de ressources financières non négligeables pour pouvoir se payer une chambre d'hôtel ; or les métiers auxquels les femmes ont accès sont rarement suffisamment rémunérateurs. Dans la brochure de la Compagnie des Messageries Maritimes de 1933, une publicité pour le *New Palace Hotel* indique qu'une chambre coûte douze shillings par nuit, soit environ la moitié du loyer mensuel d'une chambre dans une maison swahilie²³². Elles bénéficient sans doute de prix aménagés puisque la clientèle de l'hôtel est censée être majoritairement européenne, mais le fait qu'elles vivent entre femmes dans une même chambre d'hôtel dont elles partagent le loyer rappelle le modèle des prostituées

²³⁰ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990.

²³¹ Joan Macfee, mémorandum, p. 1-2, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (23) : "But on arrival at the New Palace Hotel, just about the worst in Dar es Salaam, I was led upstairs to an open terrace and put into a room which already contained three occupied beds. When I complained that the room was already occupied the proprietor said that he would be putting a fourth bed in for me. I took a quick glance at the sleeping forms of the other women and it was more than obvious that they were the local 'ladies of the town' [...] I was introduced to the Director whom I told that I had not the least intention of sharing a room with three prostitutes."

²³² Compagnie des Messageries Maritimes, « Renseignements à l'usage des passagers. Mombasa – Zanzibar – Dar-es-Salam », 1933, musée du Quai Branly, N-Z-113039 : « Prix de la pension : Sh. 12/- par jour ».

dans les maisons swahilies. Ces femmes disposent visiblement elles aussi d'une certaine autonomie financière.

3. Voisinage et relations entre les communautés de Dar es Salaam.

Mais comment les migrantes déterminent-elles les personnes avec lesquelles elles partagent un logement, les lieux dans lesquels elles vivent ? Leurs revenus et leur situation familiale sont des facteurs majeurs dans cette décision, mais on observe aussi qu'à situation égale, elles ont tendance à s'installer dans les mêmes quartiers que les membres de leur communauté d'origine. Ainsi, à des milliers de kilomètres de leur foyer, des sociétés se reforment dans les villes, des mécanismes de solidarité se mettent en place, et le sentiment d'appartenance à un groupe se renforce. Comme leurs membres sont pour la première fois minoritaires, au contact de communautés plus anciennement implantées, des phénomènes de défiance et de rejet émergent : les *watu wa pwani*, ou « gens de la côte », qui s'autoproclament *wenye mji*, ou « propriétaires de la ville », nourrissent des sentiments de rivalité à l'égard des *watu wa kuja*, les « gens qui viennent »²³³. Ces mécanismes complexes d'appartenance et de différenciation donnent par réflexivité naissance à de nouvelles identités urbaines, communautaires et confessionnelles.

Contrairement à l'image très individualiste que l'on se fait des sociétés urbaines, il semble que ce nouveau contexte soit un terrain propice à l'émergence de nouvelles formes de solidarités intra-communautaires, aux dépens des autres communautés. J. A. K. Leslie interroge ainsi la propriétaire d'une maison swahilie dont elle loue quatre des six chambres pour s'assurer un revenu régulier. Celle-ci a fait en sorte de n'avoir que des Luguru comme locataires, comme elle qui vient à l'origine du district voisin de Morogoro²³⁴. La discrimination dont elle fait preuve dans le choix de ses locataires peut avoir plusieurs explications. Elle éprouve sans doute une sympathie plus forte pour des individus ou des familles qui lui rappellent les siens. Mais cette propriétaire fait probablement aussi davantage confiance aux membres de sa propre communauté. Ce phénomène peut être analysé grâce à la sociologie et notamment aux outils durkheimiens permettant de penser les différentes logiques de coordination des individus en

²³³ James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 35.

²³⁴ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 265.

fonction des caractéristiques des sociétés dans lesquelles ils évoluent²³⁵. Dans les sociétés que Durkheim qualifie de « traditionnelles », c'est-à-dire souvent rurales, où la densité de population est faible, avec peu de contacts avec des étrangers, la logique communautaire organise les relations entre les individus : ils coopèrent entre eux parce qu'ils partagent un socle de valeurs homogènes et risquent une stigmatisation très forte, voire une exclusion, s'ils adoptent des comportements déviants et antisociaux. Au contraire, dans les sociétés urbaines, la logique marchande et la logique hiérarchique prédominent dans la régulation des comportements : dans ce cas précis, un locataire aurait intérêt à payer son loyer pour ne pas être expulsé de sa chambre au profit d'un autre demandeur de logement plus fiable (logique marchande) et pour ne pas être appréhendé par les forces de police (logique hiérarchique). Au lieu de se reposer sur ces deux types de régulation pour s'assurer du bon versement des loyers, la propriétaire fait appel à la logique communautaire : elle peut faire confiance aux personnes issues de sa propre communauté, car elle suppose un prolongement dans la migration des normes sociales d'honnêteté communes à ses membres et des sanctions sociales en cas de d'infraction. Ainsi, alors que ses locataires luguru sont loin d'être exemplaires, puisqu'ils versent le loyer qu'ils lui doivent de manière irrégulière, elle considère qu'ils sont « très fidèles²³⁶ », arguant du fait qu'ils trouveront toujours le moyen de régler leurs dettes à un moment ou un autre ; le choix de l'adjectif est assez curieux puisqu'on attendrait plutôt d'un locataire qu'il soit « fiable », ce qui est d'autant plus essentiel pour la propriétaire qu'elle ne dispose pas d'autre source de revenus que ces loyers. En insistant sur la fidélité, elle montre qu'elle recherche avant tout une relation de confiance. Elle affirme en outre qu'elle ne souhaite pas louer à des Indiens ou des Arabes, car ils ne seraient selon elle pas « solidaires en période d'adversité²³⁷ », ce qui est surtout révélateur de phénomènes de racialisation des sociétés urbaines sur fond de rivalité économique produits par la ségrégation et la classification raciale organisées par le gouvernement colonial.

Néanmoins, les communautés se fréquentent à Dar es Salaam, notamment au sein de leur logement, ce qui crée parfois des tensions nourrissant ensuite des stéréotypes sur les autres

²³⁵ Ce développement s'appuie sur des synthèses et des cours de sociologie, donnés par Marion Navarro et Emmanuel Buisson-Fenet entre 2019 et 2021, à propos de l'ouvrage d'Émile DURKHEIM, *De la division du travail social*, 1893.

²³⁶ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 265 : "very faithful".

²³⁷ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 265 : "Her tenants are all Lugurus, and she would not like to have Indians or Arabs, as they are not helpful in time of adversity."

sociétés et renforçant les identités communautaires et surtout confessionnelles. Ainsi, dans le roman de Martha Mandao, l'héroïne, Ani, vit dans une maison swahilie qu'elle partage avec des familles de communautés et de religions différentes. Un jour, elle rencontre Mama Rupia, une de ses voisines, chrétienne comme Ani ; cette femme plus âgée la prend sous son aile et lui prodigue des conseils sur l'attitude à adopter vis-à-vis des dangereuses tentations de la vie urbaine : alcool, danse, amour, appât du gain... Comme ce roman s'inscrit dans le genre du récit didactique chrétien, qui devient très populaire chez les femmes de la bourgeoisie urbaine après l'indépendance, le partage d'une foi chrétienne semble déterminant pour instaurer une relation de confiance et de mentorat entre Ani et Mama Rupia. Au milieu des familles musulmanes et païennes, ces deux femmes sont unies par une morale chrétienne résistante à toute épreuve.

Précisément, à Dar es Salaam, la religion est un critère de séparation résidentielle. Ainsi, alors que les populations musulmanes et païennes vivent plutôt dans des maisons swahilies classiques, notamment dans le quartier de Kariakoo, les chrétiennes et chrétiens qui en ont les moyens s'installent de préférence dans les *Mission Quarters* à Ilala²³⁸. Les *Quarters* sont des bâtiments dans lesquels chaque chambre dispose de ses propres sanitaires et cuisine, qui réduit donc la promiscuité avec le voisinage. Construits après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de crise du logement, ils concentrent seulement 6% de la population de la ville et accueillent très majoritairement des chrétiens. La division spatiale entre les communautés africaines qu'ils entretiennent n'est pas le produit de lois ségrégationnistes, même si la politique d'aménagement contribue à regrouper une élite sociale et économique dans une zone déterminée. Ces nouveaux appartements sont en effet plus coûteux or les familles chrétiennes ont généralement plus de moyens, exercent un métier plus stable, à l'image d'un couple d'enseignants étudié par Leslie, assez aisé pour vivre à Ilala Quarters et employer une femme de ménage²³⁹.

Mais le facteur économique est insuffisant pour comprendre ce phénomène puisque les musulmans qui ont fait fortune s'installent rarement dans ces quartiers et préfèrent devenir propriétaires à Kariakoo. Il faut prendre en compte le fait que les chrétiens sont minoritaires à Dar es Salaam : Leslie estime que 10% des femmes et 13,7% des hommes sont chrétiens en 1956²⁴⁰. À cet effectif plus faible on peut ajouter le fait que les chrétiens sont généralement des

²³⁸ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 40.

²³⁹ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 91.

²⁴⁰ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 41.

migrants, donc font partie de communautés disséminées récemment implantées à Dar es Salaam, par opposition aux Zaramo par exemple, qui représentent 18% de la population de la ville²⁴¹. Par ailleurs, comme les migrants chrétiens venant de l'intérieur des terres sont généralement plus aisés et instruits que les autochtones, ils sont perçus d'un mauvais œil par les Tanganyikais de culture swahilie installés dans la capitale depuis plusieurs générations, comme les Zaramo, les Shomvi, les Manyema²⁴². Leslie remarque à ce propos que cette concentration de chrétiens venant de zones très différentes du Tanganyika renforce leurs croyances religieuses et surtout leur sentiment d'appartenance confessionnelle ; même celles et ceux qui dans leur village ne se souciaient pas beaucoup de religion deviennent de fervents pratiquants en ville²⁴³. Cette valorisation accrue des valeurs chrétiennes permet de comprendre la construction de la figure de la femme chrétienne, instruite et vertueuse, encensée dans les romans didactiques après l'indépendance, forgée par opposition aux représentations d'immoralité pesant sur les femmes musulmanes ou païennes.

Ce phénomène nourrit en effet des stéréotypes voire le rejet des membres des communautés musulmanes. L'enseignante qui décrit son quotidien à Leslie se déclare ainsi ravie de vivre dans les *Quarters* et justifie son point de vue en citant des clichés associés aux femmes des maisons swahilies, souvent musulmanes ou païennes :

Nous préférons habiter dans les Quarters plutôt que dans une maison swahilie, parce qu'il y a assez de place pour s'étaler et qu'on ne prend pas les mauvaises habitudes des autres femmes ; il n'y a pas de bruit ou de bagarres et on peut maintenir la maison propre.²⁴⁴

Elle ne précise pas si elle y a elle-même vécu ou si elle énonce simplement des préjugés, mais cela confirme le fait que les femmes chrétiennes se tiennent volontairement à l'écart des femmes musulmanes qu'elles jugent immorales : « Les chrétiens [...] invoquent souvent 'l'immoralité' des femmes de la côte pour justifier leur désir de vivre dans des appartements indépendants ou mitoyens, dans des quartiers majoritairement chrétiens.²⁴⁵ » Cette perception peut s'expliquer par le fait que les femmes musulmanes de culture swahilie semblent avoir des mœurs légères

²⁴¹ Lloyd W. SWANTZ, « The Zaramo of Dar es Salaam. A Study of Continuity and Change », *Dar es Salaam. City, Port and Region*, Tanzania Notes and Records, n° 71, 1970, p. 157-158.

²⁴² James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 35.

²⁴³ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 213.

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 91 : "We prefer to live in Quarter rather than a Swahili house, because there is room to spread yourself, and you don't get into bad habits from the other women ; there is no noise or jostling, and you can keep the place clean."

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 213 : "The Christians [...] often give the 'immorality' of the coastal women as a reason for wishing to live in self-contained or semi-detached flats, in mainly Christian areas."

aux yeux de femmes chrétiennes instruites au sein de missions européennes : les règles du divorce sont bien plus souples dans les sociétés musulmanes du Tanganyika, et par ailleurs, la réputation sulfureuse des rites d'initiation sexuelle est tenace, alors même qu'ils sont pratiqués de manière de moins en moins exubérante au fil du temps²⁴⁶. Surtout, plus que les chrétiennes qui adoptent le modèle occidental de la femme au foyer, ces femmes sont susceptibles de travailler à l'extérieur même lorsqu'elles sont mariées, en vendant des denrées dans la rue ou au marché par exemple. Leur activité, leur apparente autonomie et leur visibilité dans la ville où pourtant elles ne sont pas censées avoir de place les renvoient à un permanent soupçon d'immoralité.

Ces éléments permettent donc de nuancer une représentation très tenace dans les sources mais aussi dans une partie de l'historiographie, selon laquelle les migrations auraient pour conséquence la dissolution des mécanismes de contrôle social à l'œuvre dans le monde rural. Pour les Britanniques notamment, en ville règne l'anomie : les Africaines et Africains, débarrassés des instances de régulation, libérés du pouvoir du chef ou des patriarches, n'auraient plus aucun repère moral et seraient responsables du prétendu désordre social. Leslie, par exemple, s'inquiète de « l'amoralité » grandissante des sociétés africaines urbanisées et en propose une interprétation : face aux tentations urbaines, et en l'absence des autorités religieuses, familiales et « tribales²⁴⁷ », les jeunes migrantes et migrants sont susceptibles d'adopter un comportement dissolu et immoral, en volant, en se battant, en vivant en concubinage, en consommant de l'alcool... Dans l'historiographie des femmes et du genre en Afrique, on perçoit d'autres types de conséquences du recul du contrôle communautaire, celles sur les rapports sociaux de sexe : Emily Callaci avance ainsi que la prise des « structures gérontocratiques et patriarcales » sur les femmes se desserre fortement quand celles-ci migrent vers les villes. Bien que cette interprétation soit pertinente, il faut prendre en compte le fait que les individus continuent pour la plupart à entretenir des liens forts avec leur communauté d'origine, voire développent un sentiment d'appartenance plus marqué à celle-ci. Pour les femmes, la conséquence peut être le retour de normes de genre coercitives prenant une forme nouvelle, adaptée au contexte urbain.

²⁴⁶ Erin STILES et Katrina THOMPSON (ed.), *Gendered Lives in the Western Indian Ocean : Islam, Marriage, and Sexuality on the Swahili Coast*, Athens, Ohio University Press, 2015.

²⁴⁷ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 210 : "amoralité" ; "the tribal authorities".

B) Travailler en ville.

Que font les femmes migrantes en ville ? D'après les statistiques de R. H. Sabot, seules 9 % des femmes qui migrent en ville sont motivées par la perspective de trouver un travail, contre 66 % d'entre elles qui veulent « être avec leur époux ». Pourtant, Janet Bujra montre que les hommes font plus volontiers venir leur épouse en ville lorsque celles-ci ont des chances de trouver du travail, qu'il soit salarié dans une usine, ou qu'il consiste à vendre des denrées alimentaires ou cultiver sur des petites parcelles de terre. Leur venue en ville fait en effet l'objet de négociations conjugales puisqu'elle implique la perte des ressources qu'elles produisaient par le travail agricole dans le monde rural. Ensuite, dans le cas où les femmes arrivent célibataires à Dar es Salaam, il semble évident qu'elles ont besoin de trouver une source de revenus pour subvenir à leurs besoins.

Il est donc clair que dans les villes, les femmes travaillent, et que c'est même une condition de leur présence en ville à l'époque coloniale. Pourtant, la plupart des études sur le travail masculin, datant de l'époque coloniale ou du début de la période postcoloniale, comme l'enquête *A Survey of Dar es Salaam* menée en 1957 par J. A. K. Leslie²⁴⁸ ou même l'ouvrage de 1979 *A Modern History of Tanganyika* de John Iliffe²⁴⁹, ne prennent en compte que les activités masculines, remarque Susan Geiger, pour qui l'administration coloniale a participé à la construction restrictive de la notion de travail en la réduisant au salariat masculin²⁵⁰. Cette tendance coloniale à adopter une définition étroite et eurocentrée de la définition de travail est décryptée par Marie Rodet dans un article analysant l'invisibilisation du travail des femmes dans les plantations de sisal du Soudan français (Mali actuel) à l'époque coloniale²⁵¹. Comme l'administration considère que les femmes exercent des *activités* domestiques dans la sphère privée, tandis que les hommes relèvent de la sphère publique et du *travail* salarié, en vertu du modèle européen de la division sexuée du travail, les femmes sont exclues de la définition de travail et leur participation à la production agricole dans les plantations est jugée superflue, alors même qu'une étude approfondie des sources révèle qu'elle est essentielle. Marie Rodet plaide donc pour une déconstruction des catégories idéologiques employées par

²⁴⁸ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963.

²⁴⁹ John ILIFFE, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.

²⁵⁰ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 22.

²⁵¹ Marie RODET, « C'est le regard qui fait l'histoire. Comment utiliser des archives coloniales qui nous renseignent malgré elles sur l'histoire des femmes africaines (archives) », *Terrains & travaux*, ENS Paris-Saclay, Vol. 1, n° 10, janvier 2006, p. 18-35.

l'administration coloniale et suggère d'effectuer un travail en creux sur l'ensemble du corpus de sources portant sur la question du travail pour y trouver la présence des femmes par déduction.

Cette approche méthodologique est très pertinente pour mon étude puisque si les femmes migrantes ne mettent pas en avant le travail parmi leurs motivations à la migration, il est évident qu'elles travaillent dans les villes. Celles qui sont le plus susceptibles de venir en ville avec pour premier objectif de trouver un travail salarié sont les jeunes femmes célibataires venant de familles aisées, instruites, souvent dans des missions chrétiennes, qui veulent être embauchées comme institutrices, infirmières, secrétaires ou employées domestiques. Si ce profil de femmes qui deviennent des *working girls*²⁵² se généralise après l'indépendance, en revanche, à la période coloniale, les postes sont très peu nombreux. La plupart des femmes non-mariées présentes en ville exercent des travaux non-salariés ou des activités informelles ; elles sont vendeuses à la sauvette, brasseuses de bière, prostituées... Enfin, elles accomplissent de toute évidence du travail domestique non-rémunéré, que ce soit au sein de leur foyer, ou de celui des autres. Elles cumulent souvent plusieurs tâches.

Dans cette partie, il ne s'agira pas de faire l'histoire du travail des femmes dans les villes du Tanganyika à l'époque coloniale, puisque cela nécessiterait de s'y attarder bien plus longtemps et en mobilisant d'autres types de sources, telles que des entretiens oraux ou la presse, mais plutôt de mettre en avant les activités qui sont plus ou moins accessibles aux migrantes. Je m'intéresserai également à la manière dont le phénomène migratoire façonne les emplois auxquels ont accès les femmes.

1. L'accès difficile à un emploi salarié.

En ville, certaines femmes accèdent à un emploi salarié. Ce phénomène tend à s'accélérer sur la fin de la période coloniale, comme le montrent ces chiffres tirés des *Statistical Abstracts* : en 1953, 21 466 femmes exercent un emploi salarié contre 50 167 en 1959²⁵³. Néanmoins, ces données partielles permettent surtout de repérer les secteurs qui recrutent le

²⁵² L'expression « working girl » est principalement utilisée dans l'historiographie par Emily Callaci, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017. Elle désigne la figure de la jeune femme active exerçant un emploi salarié, surtout promue à partir de l'indépendance.

²⁵³ *Tanganyika Statistical Abstract 1953*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1953, Bodleian Library, (RHO) 754.18 s. 1 ; *Tanganyika Statistical Abstract 1959*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1959, Bodleian Library, (RHO) 754.18 s. 1.

plus de femmes : en tête, l'agriculture, puisque c'est surtout sur ce secteur que compte l'administration coloniale au Tanganyika ; des femmes sont donc employées dans les plantations coloniales, même si ce phénomène est beaucoup moins systémique que ne l'est le recrutement de main d'œuvre masculine. En ce qui concerne les emplois qu'elles exercent dans les villes, on trouve le travail dans les usines ; Andrew Ivaska évoque par exemple l'usine Tanita, spécialisée dans la préparation des noix de cajou, dont la main d'œuvre est aux trois-quarts féminine dans les années 1960²⁵⁴. Enfin, elles sont particulièrement présentes dans le secteur des services, soit en travaillant comme employées domestiques, soit dans les administrations et le service public, en tant que secrétaires ou dactylographes principalement.

C'est sur ce dernier secteur que je vais me pencher plus attentivement, non pas tant parce qu'il emploie un nombre particulièrement massif de femmes – 4 749 en 1959²⁵⁵ – mais parce que la construction de ces métiers dans les représentations de la population s'est produite en étroite relation avec le phénomène des migrations féminines. La promotion de ces métiers désormais ouverts aux femmes à travers la figure de la *working girl* a suscité des migrations de femmes recherchant une ascension sociale en ville, et dans le même temps, l'accélération des migrations de femmes jeunes, célibataires, chrétiennes, et instruites a contribué à donner une identité à cette figure dans l'imaginaire public. C'est le cas de la jeune héroïne de Martha Mandao, Ani, qui a reçu une instruction chrétienne dans son village natal qu'elle quitte pour devenir employée de bureau, un emploi respectable grâce auquel elle pourra aider sa famille²⁵⁶.

Cependant, c'est surtout après l'indépendance que ces métiers sont ouverts aux femmes africaines et que se diffuse cette figure. Emily Callaci décrit ainsi comment la promotion des nouveaux postes destinés aux femmes passe par la construction de la figure archétypale de la *working girl* dans la publicité, les magazines, les journaux, qui cristallise les promesses de modernisation et d'ascension sociale du gouvernement de Nyerere²⁵⁷. Grâce à la décolonisation et à l'essor du système scolaire tanzanien, cette femme instruite et dynamique pourrait désormais devenir dactylographe, employée de banque ou encore hôtesse de l'air. Ann Leslie, qui a travaillé dans l'administration coloniale comme WAA de 1957 à 1963, observe ce

²⁵⁴ Andrew IVASKA, « Chapter 9. In the 'Age of Minis'. Women, work and masculinity downtown », in James BRENNAN, Andrew BURTON et Yusuf LAWI, *Dar es Salaam : Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007, p. 215.

²⁵⁵ *Tanganyika Statistical Abstract 1959*, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1959, Bodleian Library, (RHO) 754.18 s. 1.

²⁵⁶ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 59.

²⁵⁷ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 65.

changement de paradigme entre la fin de la période coloniale et le début de la période postcoloniale :

Même si l'administration coloniale était essentiellement composée d'hommes dans les échelons supérieurs, un grand nombre de femmes y étaient employées : des WAA expatriées, des sténographes, des infirmières et des enseignantes, des épouses de fonctionnaires coloniaux recrutées localement (souvent à des postes d'employées de bureau et d'enseignantes) et des jeunes filles asiatiques. Après l'indépendance, des jeunes filles africaines ont été formées pour devenir sténographes, infirmières, assistantes sociales, enseignantes, etc.²⁵⁸

On remarque que les seules femmes africaines qui semblent être employées dans l'administration coloniale ou le service public sont celles dont l'époux est déjà un fonctionnaire colonial. Comme pour les employées domestiques, il est plus facile pour ces femmes d'accéder à un emploi salarié lorsque leur époux exerce déjà une fonction dans le milieu professionnel qu'elles souhaitent intégrer. Ce cas semble néanmoins plutôt rare puisque plusieurs WAA affirment qu'elles ne voient jamais ou très rarement les conjointes de leurs collègues africains²⁵⁹. Rosalind Tilney avance à ce propos l'hypothèse que les femmes mariées consacrent leur temps à s'occuper de leurs enfants et à accomplir des tâches domestiques, et qu'il est par ailleurs anormal de travailler à l'extérieur de la maison lorsqu'on est mariée²⁶⁰. On peut toutefois nuancer ces explications au regard des tâches que cumulent généralement les femmes, comme je le montrerai très prochainement.

Par ailleurs, il est clair que la faible proportion de femmes africaines dans les effectifs de l'administration coloniale découle d'une volonté de celle-ci de ne pas les former, et non pas seulement de réticences de la part de leur mari, de conventions sociales ou d'une charge domestique trop importante. En effet, Ann Leslie précise bien que des « jeunes filles asiatiques » sont employées dans l'administration dès la période coloniale, et que ce n'est qu'après l'indépendance que les « jeunes filles africaines » sont à leur tour formées pour exercer différents métiers dans le secteur public. Elle ne précise pas les postes spécifiques dans lesquels les femmes asiatiques sont placées, mais il s'agit probablement de fonctions subalternes, puisque dans l'énumération des rôles dédiés aux femmes, le leur est cité à part de métiers plus

²⁵⁸ Ann Leslie, mémorandum, p. 16, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (20) : "Although the Colonial Service was male-oriented in the upper echelons, there were a large number of women employed : expatriate WAAs, stenographers, nurses and teachers, locally employed Colonial servants' wives (often in clerical and teaching positions) and Asian girls. After Independence African girls were trained as stenographers, nurses, social workers, teachers and so on."

²⁵⁹ Jean Collings, mémorandum, p. 19, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (5) ; June Duffus, mémorandum, p. 30, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (11) ; Rosalind Tilney, mémorandum, p. 8, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (34).

²⁶⁰ Rosalind Tilney, mémorandum, p. 8, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (34).

prestigieux, comme enseignante ou sténographe. Mais alors, pourquoi former des femmes asiatiques plutôt que des Africaines, d'autant plus que ces dernières sont largement plus nombreuses, ce qui permettrait une sélection plus performante des meilleurs éléments ? Au-delà de préjugés raciaux positifs qu'ont les Européens sur les femmes asiatiques, il faut surtout noter que ce sont des habitantes des villes dont l'administration ne remet pas la présence en question. Les communautés asiatiques sont en effet implantées à Dar es Salaam pour certaines depuis le XIX^e siècle, et même si les femmes y sont en infériorité numérique dans l'ensemble du territoire, avec un ratio de 170 hommes pour 100 femmes selon le recensement de 1921²⁶¹, qui tend néanmoins à se réduire avec la migration transcontinentale des femmes, leur présence en ville ne fait pas l'objet de contestations comme c'est le cas pour celle des Africaines, et fait même partie intégrante de la vie commerçante urbaine.

2. Des activités informelles et non-salariées.

Cependant, les femmes qui parviennent à être employées dans des métiers salariés sont relativement peu nombreuses, surtout au début de la période coloniale. En 1953, sur 400 000 travailleuses et travailleurs présents à Dar es Salaam, seuls 6% sont enregistrés dans un emploi salarié dans l'administration ou le service public, et le taux est probablement encore plus faible pour les femmes²⁶². Les autres types de métiers salariés embauchent encore moins de femmes, à l'exception de l'agriculture qui n'est de fait pas un emploi urbain. Les femmes se tournent donc vers d'autres sources de revenus : des travaux non-salariés et des activités informelles.

Le commerce est sans doute l'activité féminine la plus répandue à Dar es Salaam. Néanmoins, les Africains et Africaines qui le pratiquent de manière légale et déclarée se heurtent souvent à la concurrence des commerçantes et commerçants asiatiques, qui est très rude au regard de leur implantation marchande ancienne à Dar es Salaam. Ainsi, les Asiatiques disposent d'un réseau performant sur lequel s'appuyer pour lancer leur commerce, à partir duquel ils peuvent recevoir des informations, une formation, des capitaux, qui ne sont pas accessibles aux Africaines et Africains, surtout lorsque ce sont des immigrants. La plupart du temps, leur activité commerçante est donc informelle et consiste à vendre des produits

²⁶¹ *Tanganyika Territory Blue Book 1930*, The Government Printer, Dar es Salaam, 1930, Archives nationales de Kew, CO 726/11, p. 104.

²⁶² Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 21.

alimentaires ou artisanaux dans la rue de manière itinérante ou encore sur le pas de leur porte. Janet Bujra interroge par exemple une femme migrante ayant travaillé trois ans comme employée domestique, et qui après son mariage quitte son emploi à la demande de son époux ; d'après la femme, celui-ci craint qu'elle ne profite de ses sorties pour séduire d'autres hommes. Elle monte alors un petit commerce depuis chez elle qui devient rapidement prospère et tire des revenus du manioc et des poissons frits qu'elle cuisine et vend aux enfants à la sortie de l'école en face de chez elle²⁶³.

Selon leur région d'origine, ces femmes ont des possibilités inégales vis-à-vis du travail non-salarié. Celles qui disposent d'un capital à leur arrivée en ville ou qui possèdent des terres à proximité de la ville peuvent plus facilement devenir des entrepreneuses. Ainsi, les brasseuses de bière de Dar es Salaam, dont l'activité est particulièrement lucrative, sont généralement des femmes venant de la région *Eastern* ou qui y ont des terrains agricoles²⁶⁴. C'est le cas des deux femmes interrogées par J. A. K. Leslie lorsqu'il cherche des témoignages d'immigrantes durablement installées à Dar es Salaam : l'une, propriétaire d'une maison dont elle loue plusieurs pièces, vient du district voisin de Morogoro et se rend chaque année dans sa famille paternelle qui y vit toujours pour la période des récoltes²⁶⁵ ; l'autre, originaire de Tabora, est devenue barmaid puis brasseuse de bière à Dar es Salaam, et complète ses revenus en cultivant le manioc sur un terrain acheté sur la route de Bagamoyo²⁶⁶. Il faut néanmoins noter que ces femmes qui travaillent dans le secteur de la nuit et de la fête, en étant barmaids, brasseuses de bière, propriétaires de *dansi*²⁶⁷, exercent leur activité dans des conditions particulièrement difficiles et dangereuses puisqu'elles sont exposées au harcèlement et aux violences sexuelles²⁶⁸. Leur présence, perçue comme une anomalie en ville, l'est encore davantage dans le monde de la nuit, et les hommes qu'elles servent sont susceptibles de les percevoir comme sexuellement disponibles parce qu'elles exercent une activité nocturne de manière indépendante et sont de fait souvent assimilées à des prostituées.

²⁶³ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 103.

²⁶⁴ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 65.

²⁶⁵ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 264-265.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 267.

²⁶⁷ Le *dansi* est le nom donné au jazz au Tanganyika, qui s'y popularise dans les années 1950s, et désigne par extension le lieu où on danse le jazz. Lire à ce propos Maria SURIANO, « Clothing and the Changing Identities of Tanganyikan Urban Youths, 1920s-1950s », *Journal of African Cultural Studies*, Vol. 20, n° 1, juin 2008, p. 95-115.

²⁶⁸ Emily CALLACI, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 65.

À ce propos, j'ai déjà largement abordé la manière dont les migrantes entrent dans la prostitution, et dont certaines prospèrent dans le cadre de cette activité. On peut cependant aussi prendre en compte le fait que leur activité informelle s'insère dans le contexte bien spécifique d'une ville en pleine croissance urbaine, où les hommes sont souvent célibataires, soit parce que ce sont des saisonniers travaillant comme dockers ou ouvriers, soit parce qu'ils n'ont pas encore les moyens de faire venir leur épouse, et que les prostituées s'adaptent à cette situation. La demande de ces hommes n'est en effet pas seulement sexuelle mais aussi domestique et affective. Luise White affirme ainsi que les prostituées font bien plus que vendre des services sexuels, notamment dans le cadre de la prostitution de type *malaya* (à domicile) ; elles offrent aussi « les comforts d'un foyer »²⁶⁹, c'est-à-dire des services domestiques et du travail affectif et émotionnel à destination des travailleurs célibataires de Nairobi. En cela, il y a une stratégie d'entrepreneuse à l'œuvre dans les activités de ces prostituées qui prennent en compte cette demande spécifique au contexte urbain et migratoire et en tirent profit.

Les établissements alimentaires tenus par des femmes offrent un autre exemple analogue d'activité informelle qui bénéficie du contexte migratoire. Ainsi, le 2 octobre 1947, le Conseil consultatif indigène de Dar es Salaam, comprenant le D. C., le P. C. de la *Eastern Province*, le *liwali*²⁷⁰ et des membres africains de ce conseil, émet un rapport sur la ville de Dar es Salaam²⁷¹. Pour celui-ci, le problème principal à Dar es Salaam est sa croissance démographique jugée exponentielle et donc les pénuries de logements qui en découlent. Le commissaire de district de Dar es Salaam suggère que la politique de rationnement a permis de limiter la présence illicite d'individus en ville, puisqu'il faut être se présenter devant les autorités pour obtenir une carte de rationnement, qui conditionne l'accès à des denrées alimentaires dans la ville, où la population a par ailleurs difficilement accès à une parcelle cultivable. Cependant, le *liwali*, qui a sans doute une connaissance plus empirique des pratiques urbaines, affirme que plus de quatre mille personnes vivent sans carte de rationnement et contournent cet obstacle en mangeant quotidiennement dans des restaurants tenus par des femmes. Ces entrepreneuses s'adaptent donc au phénomène de migrations masculines, y compris dans son aspect informel, et profitent donc des restrictions coloniales.

²⁶⁹ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990 : "the comforts of home".

²⁷⁰ Le *liwali* est un gouverneur africain dans les villes ; il joue le rôle d'une figure d'autorité africaine qui se substitue à l'autorité du chef dans les communautés de l'intérieur des terres.

²⁷¹ « Notes on Bagamoyo, Dar-es-Salaam, Kilosa, Norogoro, Rufiji, Ulanga and Uzaramo districts », 1947, Kew, CO 1018/69, p. 3.

3. Le travail non rémunéré : le retour du domestique.

Si en ville toutes les femmes n'exercent pas un emploi salarié ou une activité rémunératrice, en revanche, toutes les femmes travaillent. Celles qui s'installent avec leur époux continuent en effet à fournir du travail domestique non rémunéré, que ce soit pour lui ou même pour d'autres familles.

Ainsi, Janet Bujra rapporte l'histoire d'une des femmes migrantes avec lesquelles elle s'est entretenue, Aziza. Cette jeune femme, originaire des monts Usambara, dans la région de Tanga au nord-est de la Tanzanie, rejoint son époux qui travaillait en tant que docker à Mombasa. Ils partagent leur maison avec plusieurs autres familles, et un couple d'enseignants qui y vit demande à Aziza de les aider avec les tâches domestiques et la garde des enfants. Lorsqu'elle consulte son époux, celui-ci lui demande d'accepter, arguant du fait qu'elle n'a presque rien à faire en tant que femme au foyer et qu'elle ne trouverait de toute façon pas de travail ou d'occupation, dans cette ville où elle est étrangère²⁷². Cet exemple témoigne du fait que pour les femmes, et en particulier les plus modestes, rejoindre leur époux en ville peut conduire à un contrôle accru de leur force de travail. Aziza reste dépendante des revenus de son mari, tout en fournissant du travail non salarié qui permet à son mari et à ses voisins de dégager du temps qu'ils emploient à gagner de l'argent. La position de migrante d'Aziza est par ailleurs un argument utilisé par son époux pour la dissuader de chercher un travail en ville. Il peut s'agir d'une conscience réaliste des difficultés consistant à s'insérer dans le monde du travail en tant que migrante, mais aussi d'un motif invoqué par un mari qui cherche à la maintenir dans la sphère privée, comme c'est le cas pour une autre femme évoquée précédemment, dont le conjoint était jaloux.

Si les femmes interrogées se disent heureuses d'avoir quitté le travail agricole, épuisant physiquement, elles perdent toutefois une partie de leur autonomie en venant en ville. Dans le monde rural, elles doivent cultiver les terres familiales, majoritairement à des fins vivrières, tout en assurant le travail domestique, mais elles peuvent probablement compter sur des mécanismes de coopération communautaire et familiale afin d'alléger cette dernière charge de travail, en faisant par exemple garder les enfants par les membres les plus âgés de la famille ou de la société. Surtout, elles conservent une certaine autonomie puisqu'elles dirigent l'exploitation agricole familiale et gèrent elles-mêmes les ressources qu'elles produisent en l'absence de leur mari. Ainsi, elles peuvent vendre le surplus de production agricole dans des

²⁷² Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 102.

marchés environnants et conserver les revenus parfois à l'insu de leur époux²⁷³. Caroline Archambault estime d'ailleurs que l'expression *left-behind*, « laissées pour compte », souvent utilisée dans l'historiographie pour désigner la situation de ces femmes dont l'époux est un travailleur migrant, n'est pas adéquate, puisqu'elle donne l'impression qu'elles sont abandonnées, dans une situation précaire et douloureuse²⁷⁴. En réalité, les entretiens qu'elle a menés avec des femmes dans cette situation du district d'Ugweno montrent qu'elles s'y trouvent bien. Dans cette région fertile, elles ont accès aux ressources naturelles dont elles ont besoin, et bénéficient de relativement bons équipements en matière de santé et d'éducation. De plus, leur ancienneté et intégration à leur communauté leur permettent de participer aux décisions politiques du village et de bénéficier du confort des relations intracommunautaires. On peut donc fortement nuancer l'idée d'après laquelle venir en ville pour une femme serait synonyme d'émancipation ; en vérité, pour une femme autonome de son mari sur leurs terres familiales en son absence, revenir sous sa tutelle en ville peut en vérité accentuer sa dépendance et l'obliger à lui rendre des comptes.

Les obligations familiales et domestiques formatent donc l'expérience du travail qu'ont les femmes en ville. Les femmes interviewées par Janet Bujra mentionnent d'ailleurs la réticence de certains maris à ce qu'elles trouvent un emploi en ville, inquiets qu'elles n'aient plus suffisamment de temps pour s'occuper du foyer ou encore qu'elles en profitent pour fréquenter d'autres hommes²⁷⁵. Comme dans le monde rural, cette subordination domestique est légitimée et protégée par le gouvernement colonial. Susan Geiger cite par exemple une initiative du centre social africain de Dar es Salaam qui souhaite intégrer les femmes à la vie culturelle et associative de la ville ; ainsi naît en 1946 le projet d'organiser des « soirées spéciales pour femmes²⁷⁶ », incluant des danses et des activités festives, mais ces soirées n'ont finalement pas lieu et sont remplacées en ateliers dont l'horaire est fixé de quatorze à seize heures dans le but assumé que cet exceptionnel divertissement n'interfère tout de même pas avec la préparation du dîner.

Il semble toutefois que le domestique fasse son retour dans un contexte de revalorisation. Ainsi, pour les migrantes chrétiennes qui s'installent avec leur conjoint dans les Quarters, on identifie une réelle fierté de la part des femmes à ne pas travailler et à se consacrer

²⁷³ *Ibid.*, p. 100.

²⁷⁴ Caroline ARCHAMBAULT, « Women Left Behind? Migration, Spousal Separation, and the Autonomy of Rural Women in Ugweno, Tanzania », *Signs*, Vol. 35, n° 4, 2010, p. 919-942.

²⁷⁵ Janet BUJRA, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000, p. 103.

²⁷⁶ Susan GEIGER, *TANU Women. Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997, p. 28 : "special ladies night".

à la sphère privée, suivant le modèle des femmes occidentales : c'est à leur yeux la forme la plus proche d'un « mode de vie “moderne”, ”progressiste”²⁷⁷ ». C'est d'ailleurs peut-être à ce titre que l'on peut interpréter la situation suivante, surprenante pour Ann Leslie qui raconte que les épouses des membres africains de l'administration de Dar es Salaam se rendent aux réceptions organisées par le gouvernement colonial avec leur bébé dans les bras : « J'ai été particulièrement intriguée de voir que certaines de ces dames africaines vêtues de *kangas* emmenaient leur nourrisson qu'elles tenaient dans leurs bras.²⁷⁸ » Ce n'est sans doute pas uniquement parce que ces femmes plutôt aisées ne peuvent pas faire garder leur enfant qu'elles l'emmènent avec eux, mais aussi parce que manifester leurs compétences et leur dévouement domestique est pour elles une source de valorisation.

C) Penser les retours.

Enfin, après avoir passé plusieurs années dans une même ville, où elles ont trouvé un logement, une source de revenus, et s'être intégrées dans ce nouvel espace de sociabilités, les femmes choisissent parfois de rentrer chez elles. Il est en effet fréquent que les migrations ne soient pas définitives, que leur caractère temporaire ait été anticipé ou non. L'hypothèse du retour n'invalide pas le choix du terme « migrations » pour aborder la question des mobilités des femmes et de leurs implications une fois arrivées à destination, il s'agit simplement d'une issue possible du parcours migratoire rural-urbain : il peut aboutir à une autre migration, en sens inverse, ou éventuellement vers une nouvelle destination. Par ailleurs, il ne faut pas percevoir le retour comme un retour en arrière, à la case départ. Une femme qui migre vers la ville, y demeure, puis retourne dans la zone rurale dont elle est originaire revient parfois enrichie matériellement, ce qui transforme à la fois son quotidien et la façon dont elle est perçue dans sa communauté. D'ailleurs, les retours ont pour effet d'encourager ou plus rarement de dissuader aux migrations les personnes qui sont restées. En outre, en étant étrangère en ville, une migrante est susceptible de développer un rapport réflexif à l'expérience de l'urbanité : elle a incorporé de nouvelles normes sociales propres au monde urbain, avec lesquelles elle peut jouer une fois revenue dans sa communauté rurale. La ville est en effet perçue comme un lieu

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 41 : “‘modern’, ‘progressive’ lifestyle”.

²⁷⁸ Ann Leslie, née Burkinshaw, mémorandum, p. 13, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (20) : “I was particularly intrigued that some of the African ladies dressed in their Kangas brought babes-in-arms with them.”

de sophistication et les migrantes bénéficient de cette image, ce qui se perçoit particulièrement dans les pratiques vestimentaires.

1. Les retours des migrantes.

Les migrations des femmes vers les villes ne sont pas toujours définitives. Pour certaines, il était prévu qu'elles migrent temporairement afin d'accumuler des compétences ou des capitaux qu'elles réinvestiraient une fois revenues dans leur village natal. C'est le cas des jeunes filles qui partent de chez leurs parents pour poursuivre un cursus d'éducation secondaire et vivent dans l'internat d'une plus grande ville ; dans le district de Tunduru par exemple, l'école de Mindu dispose d'un internat pour accueillir les étudiantes des centres de formation catéchétiques, où la scolarité s'arrête à la classe Standard II. Le rapport de 1952 de Ralph Banks, Secrétaire général à l'Éducation au Tanganyika, portant sur la situation de l'éducation missionnaire de chaque province, est instructif pour comprendre les objectifs derrière l'instruction de ces jeunes filles en ville. Pour le cas du district de Tunduru, il s'agit de permettre aux élèves les plus brillantes des écoles catéchétiques d'acquérir une instruction et une certification leur permettant d'enseigner dans les écoles de leur village d'origine, arguant du fait que qu'une ou un professeur originaire de la région aurait bien plus de crédibilité et d'influence positive sur les élèves :

Nous espérons que le nombre d'enfants qui pourront ainsi accéder à l'enseignement secondaire nous permettra de recruter un nombre suffisant d'enseignants diplômés originaires du district de Tunduru pour pourvoir tous les postes d'enseignants dans les écoles de village que nous espérons ouvrir dans cette région. L'enseignant originaire du village exercera une influence beaucoup plus grande sur la population que le ferait un étranger.²⁷⁹

Il est intéressant de constater que le conseil organise et encadre l'exode rural de ces élèves performantes, mais dans le but qu'elles reviennent ensuite dans leur village d'origine pour y travailler, dans une forme de reconnaissance à l'institution qui leur a donné cette opportunité. On peut d'ailleurs se demander si ces jeunes filles auront tout à fait les mêmes intentions : ayant

²⁷⁹ CO 822/524, « Reports by the Christian Council of Tanganyika », 1952, p. 2 : "Our hope is that from the number of children who are in this way enabled to go on to higher education we shall be able to draw a sufficient number of certificated teachers who are natives of Tunduru District to fill all the teaching posts in the village schools that we hope to open there. The native-born teacher will have a far stronger influence with the people than a stranger." [Note de traduction : j'ai choisi de traduire "higher education" par « éducation secondaire » et non « supérieure », pour être au plus proche du sens du texte ; il ne s'agit pas que les élèves aillent à l'université mais simplement qu'elles et ils obtiennent le certificat de fin d'études nécessaire pour devenir enseignante ou enseignant.]

bénéficié d'une instruction secondaire en ville, on peut imaginer qu'elles auront davantage envie d'y rester, de bénéficier de meilleures conditions de travail, de conserver une forme d'autonomie. Cela fait partie des réticences et des craintes des missionnaires mais aussi de certains parents. Ainsi, alors que le rapport souligne la compétence du personnel d'une école de filles située à Kashasha dans le district de Bukoba, *Lake Province*, il déplore le fait que les écoles de cette qualité ne soient pas plus nombreuses pour détourner les jeunes filles des tentations de la ville :

S'il y avait davantage d'écoles de filles de ce type, la tentation pour les filles de quitter la maison pour les attraits des grandes villes, avec leurs tentations et leurs emplois lucratifs mais louches, serait considérablement amoindrie, et les filles trouveraient des carrières convenables dans leur propre district, dans les écoles et les cliniques²⁸⁰.

D'autres femmes sont spécifiquement parties de chez elles pour accumuler du capital en ville et ainsi financer l'économie familiale. C'est notamment le cas des prostituées, qui migrent vers les villes avec l'intention d'y accumuler des capitaux et sont soutenues par leur famille dans leur démarche. Quand elles s'enrichissent, une grande partie d'entre elles utilise ses revenus pour acheter du bétail, financer la ferme familiale, employer des travailleurs agricoles pour les récoltes²⁸¹. Leurs retours peuvent être annuels : « Beaucoup d'entre elles rentraient une fois par an à Bukoba, chargées de cadeaux pour leurs parents et leurs proches et, parfois, avec suffisamment d'argent pour acquérir des *shambas* [plantations] de bananiers, pour construire une maison, et même pour payer les frais de scolarité de leurs frères et sœurs et de leurs propres enfants.²⁸² » Les prostituées qui pratiquent la forme *watembezi*, consistant à chercher des « clients » en marchant dans les rues, ou *wazi-wazi*, qui revient à les interpellier depuis le pas de sa porte, sont la plupart du temps issues de familles plus aisées que les autres, qui ne pratiquent pas l'agriculture vivrière mais privilégient les cultures de rente²⁸³. Celles-ci ont quasiment toujours pour objectif de retourner chez elles : « Ces femmes, dont les familles constituaient une petite bourgeoisie rurale, n'ont pas accumulé de richesses personnelles, et sont presque toutes retournées chez elles [...] où leur argent était géré par le contrôle

²⁸⁰ CO 822/524, « Reports by the Christian Council of Tanganyika », 1952, p. 9 : « If only there were more Girls' schools of this type the temptations for girls to leave home for the allurements of the big towns with their temptations and lucrative employment of a shady character would be greatly lessened, and the girls would find suitable careers in their own country in schools and clinics. »

²⁸¹ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990, p. 1-2.

²⁸² Mugyabuso MULOKOZI, « Les femmes sont des êtres humains », in Amandina LIHAMBA et alli., *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique de l'Est*, Paris, Karthala, 2010, p. 241. Traduction de l'anglais vers le français de Christiane Owusu-Sarpong ; traduction de la source du kiswahili vers l'anglais de Brigitta Larsson.

²⁸³ Luise WHITE, *The Comforts of Home : Prostitution in Colonial Nairobi*, Chicago, University of Chicago Press, 1990, p. 125.

patrilinéaire²⁸⁴ ». Les prostituées reviennent aussi souvent au village pour se marier, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, sur le marché matrimonial, leur valeur n'a pas baissé. Au contraire, elles sont en bonne position pour contracter un bon mariage, puisqu'elles peuvent financer une sorte de dot grâce aux revenus qu'elles ont accumulés. Leslie synthétise ses échanges sur la question de la réintégration dans la société d'origine :

Les prostituées avec lesquelles cette question a été discutée ne semblent pas douter de leur réintégration dans la société qu'elles ont quittée et, de fait, plusieurs d'entre elles retournent régulièrement dans leur région d'origine, où elles sont très admirées car perçues comme des femmes ayant réussi dans la vie.²⁸⁵

Le mariage, que ce soit celui des anciennes prostituées ou non, des femmes qui retournent dans les campagnes ou de celles qui restent en ville, est bien souvent dans tous les cas l'issue des migrations.

2. Le séjour dans la ville coloniale : une source de valorisation

Les villes sont synonymes de modernité, d'élégance et d'ascension sociale, et c'est le cas dès la période coloniale. Dar es Salaam en particulier exerce une fascination particulière à plusieurs titres : il s'agit de la capitale, marquée par la présence européenne, mais aussi par ses influences zanzibaris et les récits légendaires qui bercent sa création, entourés de rumeurs sur de nobles origines shirazi. En un mot, elle a une aura d'élégance, de puissance et de sophistication qui marque les esprits. Dans les sources en tout cas, on observe que certaines migrantes retournées au pays utilisent leur séjour dans cette ville ou encore leur statut de voyageuse pour se valoriser auprès des personnes de leur communauté. Cela témoigne du rapport réflexif qu'elles ont vis-à-vis de leur expérience migratoire.

Ainsi, le service domestique permet non seulement aux femmes d'acquérir des compétences domestiques, mais aussi des compétences sociales : travailler auprès d'Européennes permet de développer une fine compréhension des codes occidentaux. Pamela Taylor critique à ce propos Lea, la femme de Bernardi, son employé domestique :

²⁸⁴ *Ibid.* : "Those women, whose families constituted a rural petty bourgeoisie, did not acquire wealth for themselves, and almost all of them returned home [...] where their monies came under patrilineal control".

²⁸⁵ J. A. K. Leslie, *A Survey of Dar es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963, p. 235 : "Those with whom this question was discussed appeared to have no doubts of their reacceptance into the society which they left, and indeed more than one such make regular visits home where they are said to be much admired as successful women."

Elle [...] possédait un bel uniforme et quand je donnais une fête, elle faisait le service des plats en prenant le temps de toiser chaque invitée de la tête aux pieds. [...] À la fin de mon deuxième tour, la femme de Bernardi semblait de toute évidence prête à faire étalage de la sophistication dont elle s'était dotée à Dar es Salaam, aussi ont-ils quitté la ville pour rentrer à Arusha²⁸⁶.

À la lecture de ce témoignage, on peut imaginer que la femme de Bernardi l'a rejoint à Dar es Salaam en partie motivée par les attraits de la capitale, ce lieu évoquant la sophistication, la modernité, l'aisance financière pour une femme venant de l'intérieur des terres. Bien sûr, cet épisode est à traiter avec précaution, puisqu'il est tout à fait possible que Pamela Taylor projette sur cette femme des motivations calquées sur des pratiques sociales et des mentalités européennes. De plus, la caractérisation qu'elle fait de sa domestique puise dans des clichés misogynes, construits en oppositions aux vertus de son mari : celui-ci est présenté comme travailleur, sage, compétent, discret ; par opposition, sa femme semble paresseuse, vaniteuse, est perçue comme une intrigante opportuniste. Ainsi, elle rapporte de mémoire les paroles de Bernardi : « Avant le départ, Bernardi a prononcé un de ces discours de remerciement que l'on entend rarement : "Il y a une chose pour laquelle je souhaite vous remercier, Madame, c'est d'avoir laissé Lea travailler dans la maison. Vous savez, les Africaines sont exactement comme les Blanches ; si elles n'ont pas assez à faire, elles causent toujours des problèmes !" »²⁸⁷ ». Et Pamela Taylor de commenter, approbatrice : « Remarque judicieuse ! »²⁸⁸ » On peut ainsi raisonnablement supposer qu'elle surestime le poids de la volonté de Lea de retourner à Arusha, qu'elle présente comme une cause directe du départ du couple de Dar es Salaam. Quoi qu'il en soit, cet exemple révèle que les femmes migrantes qui travaillent pour des Européennes ou Européens sont en contact avec des pratiques sociales jugées modernes et sophistiquées à partir desquelles elles sont susceptibles de se mettre en valeur une fois rentrées chez elles.

Il ne s'agit néanmoins pas d'un cas isolé. En 1928, le D. C. de Kilwa, C. E. Anderson, est suspendu pour « concubinage avec une femme indigène ». Un rapport est rédigé et des témoignages sont recueillis pour évaluer la véracité de l'accusation et la gravité de cette infraction. Il est notamment reproché à Anderson de n'avoir pas suffisamment caché sa relation aux yeux des populations locales, et donc d'avoir pris le risque du scandale, pouvant déstabiliser la situation politique de Kilwa. Celui-ci se défend en affirmant avoir pris de nombreuses

²⁸⁶ Pamela Taylor, memorandum, p. 21-22, *Bodleian Library*, MSS.Afr.s.1799 (33) : "She [...] had a smart uniform and when I had a party, would hand the food round taking her time to look each woman guest both up and down. [...] At the end of my second tour Bernardi's wife was evidently keen to display the sophistication she had acquired in Dsm. [Dar es Salaam], so they left to return to Arusha."

²⁸⁷ *Ibid.* : "Before departure, Bernardi made one of those rare speeches of thanks : 'There is one thing I would like to thank you for, Madam, and that is for letting Lea work in the house. Do you know, African women are just the same as White women; if they don't have enough to do, they always get into trouble !'"

²⁸⁸ *Ibid.* : "Fair comment !"

précautions pour ne pas être associé à cette femme : il l'a fait venir plusieurs mois après avoir pris ses fonctions, lui a demandé d'être discrète lorsqu'elle sort, et quand il commence à soupçonner ses collègues d'être en train de l'espionner, il la fait vivre non plus chez lui mais dans une maison louée au *liwali*. Néanmoins, il semble que la femme n'ait aucune intention de se cacher, ni de garder le secret sur sa relation avec un homme européen haut-placé dans l'administration. Ainsi, elle refuse de porter le *buibui* qu'il tente de lui imposer pour qu'elle se fonde dans la masse et attire au contraire l'attention par son habillement, digne de celui d'une « femme de bonne situation²⁸⁹ », qui trahit son origine sociale et les ressources de son concubin, mais aussi sa provenance géographique, puisque les femmes swahilies portent presque toutes le *buibui*, contrairement à celles de la région du lac Victoria. Elle sort accompagnée par les employés domestiques d'Anderson, peu soucieuse du fait qu'ils soient reconnus car elle assume et embrasse sa position privilégiée. Qu'elle se rende en safari ou occasionnellement aux *ngoma* pour danser, elle fait systématiquement un fort effet aux locaux.

3. L'exemple des pratiques vestimentaires à Dar es Salaam

Pour mieux comprendre comment les femmes migrantes peuvent s'approprier ou non des normes, il est intéressant de se pencher sur le fait vestimentaire. Dans les deux exemples mis en avant précédemment, des femmes prenaient en compte ou utilisaient les codes vestimentaires afin de manifester une certaine position sociale, l'une en scrutant les tenues des invitées de son employeuse, l'autre en refusant le port du *buibui*, ce que sont amenées à faire les migrantes quand elles retournent chez elles.

Revenant aux photographies de Thérèse le Prat de femmes de Dar es Salaam, qui m'ont interpellée du fait de la variété radicale de leurs tenues, j'ai choisi de m'intéresser aux pratiques vestimentaires représentées dans ces images en employant le genre comme prisme d'analyse²⁹⁰. Si celles-ci sont socialement construites par des normes de genre, qu'elles participent ensuite à renforcer, on peut également insister sur le fait que les femmes peuvent se réapproprier ces pratiques performatives et les tourner à leur avantage. J'identifierai les vêtements portés par ces

²⁸⁹ Report, 1928, Kew, CO 323/1018/1, p. 10 : "woman of position".

²⁹⁰ Voir annexes 2a, 2b et 2c, p. 220-222.

femmes à l'aide des travaux de Laura Fair²⁹¹ et de Maria Suriano²⁹² sur ce sujet et j'effectuerai une comparaison entre ceux des espaces urbains et ruraux pour tenter d'analyser les nouvelles normes de contrôle du corps des femmes intériorisées en contexte urbain, mais aussi l'émergence de stratégies autour des pratiques d'habillement traduisant leurs éventuelles marges de manœuvre.

Les vêtements portés par les femmes de ces photographies sont d'abord des marqueurs performatifs de leur statut social (*uwezo* en kiswahili). Les photographies donnent en effet à voir plusieurs modèles féminins vêtus de manières très différentes, et ce en fonction de leurs revenus mais aussi du besoin qu'elles ont ou non de manifester des signes extérieurs de richesse. Ainsi, la femme de la photographie (2c) porte un tissu sombre noué aux hanches, dont la toile épaisse et résistante évoque celle dont sont faits les *kaniki*, qui pendant l'entre-deux-guerres, ne sont plus portés que par les femmes les plus modestes ou par celles qui vivent dans le monde rural et le perçoivent comme un vêtement plus commode que stigmatisant ; Laura Fair déclare en effet qu'« à l'époque de la Première Guerre mondiale, les femmes vêtues d'un *kaniki* étaient immédiatement perçues comme pauvres, campagnardes et serviles, tandis que le port du *kanga* était associé aux citadines zanzibari à la mode disposant de revenus confortables²⁹³. ». La jeune femme de la photographie (2a), debout dans une des spacieuses allées du marché de Kariakoo, est justement vêtue d'un *kanga*. Elle porte une robe unie qui semble s'arrêter au niveau des mollets ou des chevilles, et par-dessus, un voile richement orné lui couvre partiellement les cheveux, les épaules et la poitrine. Or, le *kanga* est un « tissu multicolore porté par les femmes, composé de deux pièces de même taille ; l'une se porte par-dessus des vêtements ordinaires, comme un sarong, tandis que l'autre se porte généralement comme un voile²⁹⁴. » Ce vêtement est à l'époque un symbole d'urbanité et d'aisance financière ; les femmes élégantes le portent, mais surtout le collectionnent. On peut remarquer que le voile possède de larges motifs sur fond sombre, qu'il est garni de broderies et de dentelles, ce qui laisse imaginer que cette femme est plutôt aisée, ou tout du moins, que c'est l'image qu'elle souhaite donner. En effet, les vêtements

²⁹¹ Laura FAIR, « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », *The Journal of African History*, Vol. 39, n° 1, 1998, p. 63-94.

²⁹² Maria SURIANO, « Clothing and the Changing Identities of Tanganyikan Urban Youths, 1920s-1950s », *Journal of African Cultural Studies*, Vol. 20, n° 1, juin 2008, p. 95-115.

²⁹³ Laura FAIR, « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », *The Journal of African History*, Vol. 39, n° 1, 1998, p. 79 : « By the time of the First World War, a woman wearing a *kaniki* was immediately seen as someone who was poor, rural and servile, whereas wearing a *kanga* marked a woman as a fashionable, urban Zanzibari with disposable income. »

²⁹⁴ Maria SURIANO, « Clothing and the Changing Identities of Tanganyikan Urban Youths, 1920s-1950s », *Journal of African Cultural Studies*, Vol. 20, n° 1, juin 2008, p.106 : « Kanga is a multi-coloured fabric worn by women, formed by two parts of the same measure, one part of which is worn over ordinary clothes, like a sarong, while the other is usually worn as a veil. »

sont avant tout des marqueurs sociaux, qui transmettent une indication sur la puissance économique de la personne qui les porte, et donc sur sa place dans la hiérarchie sociale et sur sa respectabilité ; c'est ce que désigne le terme « uwezo » en kiswahili, que Laura Fair traduit par « social ability ». Ainsi, le choix du *kanga*, souvent résumé à une forme de coquetterie féminine par les contemporains, fait partie d'une stratégie déployée par les femmes conscientes de sa force symbolique ; manifester par ce biais son pouvoir d'achat permet d'être remarquée et intégrée plus facilement dans les milieux sociaux les plus valorisés. Les citadines ont bien compris que le vêtement est un outil d'assimilation, aussi bien en ville où elles revêtent le *kanga* (ou le *buibui*), qu'à la campagne où elles adoptent le *kaniki* : « Une descendante d'anciens esclaves, qui affirmait dans les années suivant la Première Guerre mondiale avoir acheté un nouveau *kanga* chaque samedi afin d'exprimer son *uwezo* expliquait qu'elle n'avait porté un *kaniki* hors de chez elle qu'une seule fois dans sa vie : quand elle avait quitté Dar es Salaam pour rendre visite à sa famille à l'intérieur des terres. "Ils ne portent pas le *kanga* là-bas. Si j'avais mis un *kanga* différent chaque jour comme je le faisais ici en ville, les gens auraient dit : 'Kanga, kanga, kanga'. Ce doit être une de ces femmes vaniteuses et prétentieuses de Zanzibar²⁹⁵." » On peut même estimer que la capacité d'action des femmes en matière vestimentaire démontre une certaine agentivité au sein du couple ; ces vêtements qu'elles achètent elles-mêmes pour elles ou d'autres femmes sont la preuve de leur pouvoir d'achat, qu'elles exercent indépendamment du contrôle de leur mari, tout comme elles le font quand elles se rendent marché. Cela reste toutefois une bien légère manifestation de pouvoir.

Les vêtements servent également à contrôler le corps, à établir ce qui doit être caché et ce qui peut être montré, et à le rendre conforme aux normes sociales et religieuses qui régissent une société. Il ne s'agit bien sûr pas de poser un regard manichéen et européocentré sur les normes genrées communiquées par les pratiques d'habillement ; tout comme poitrine dénudée n'est pas synonyme d'une société exempte de mécanismes patriarcaux, une société où le port d'un voile très couvrant est la pratique majoritaire n'est pas nécessairement plus oppressive qu'une autre. Il est en revanche bien plus intéressant de se demander quelles normes socio-religieuses se glissent derrière les recommandations vestimentaires différenciées à destination des femmes, et donc comment le contexte rural ou urbain influence leur condition de femmes.

²⁹⁵ Laura FAIR, « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », *The Journal of African History*, Vol. 39, n° 1, 1998, p. 80 : "A descendant of former slaves who claimed in the years after the First World War to have purchased a new pair of *kanga* every Saturday as an expression of her *uwezo*, explained that the only time she ever wore *kaniki* outside of her home was when she went to visit relatives on the mainland outside of Dar es Salaam. 'They didn't wear *kanga* there. If I wore a different *kanga* every day like I did here in town, people would say, 'Kanga, kanga, kanga'. She must be a vain, pretentious woman from Zanzibar.'"

On peut dans cette perspective observer au second plan de la photographie (2a) une femme penchée sur les étalages du marché, portant déjà dans ses bras des paquets. Elle est vêtue d'un long vêtement noir qui la couvre de la tête aux pieds, à l'exception des bras, dont le tissu sombre, fin et très froissé fait fortement songer au *buibui*, décrit ainsi par Laura Fair : « Le *buibui* était une sorte de voile composé d'une longue pièce de soie ou de coton de couleur sombre, cousue en forme de cercle puis attachée autour de la tête à l'aide d'une ficelle.²⁹⁶. » Popularisé à partir de la fin de la Première Guerre mondiale, le *buibui* devient même plus répandu que le *kanga* dans les décennies qui suivent. Il est étroitement associé au respect des règles de pudeur véhiculées par l'islam, religion majoritaire à Dar es Salaam²⁹⁷ : le tissu large, froissé et peu ajusté sert à dissimuler les formes du corps de la femme, et ses cheveux sont cachés en vertu de la croyance que laisser voir cet attribut associé à la séduction serait contraire à la décence. Ainsi, Laura Fair explique que « pour les femmes ayant atteint l'âge adulte au lendemain de la Première Guerre mondiale, se couvrir de la tête aux pieds avec un *buibui* était une façon de montrer publiquement qu'elles étaient respectables et d'afficher leur compréhension grandissante des préceptes de l'islam en matière de décence dans la manière de s'habiller et de se conduire²⁹⁸. » Néanmoins, le *buibui* est un vêtement plus paradoxal qu'il n'y paraît. Malgré son apparence austère et son lien étroit avec l'application rigoureuse de préceptes religieux, le *buibui* est le vêtement de prédilection chez les jeunes femmes urbaines soucieuses de suivre les tendances dans l'entre-deux-guerres. Le *buibui*, parce qu'il est associé à la mode zanzibari, est finalement moins porté par réelle injonction à faire preuve de pudeur que par souci de plaire et d'être intégrée : aux yeux des personnes qui l'entourent, la femme en *buibui* de la photographie (2a) est perçue comme aisée, au vu de la finesse du tissu de son vêtement, comme une musulmane respectable, et comme une citadine de bon goût. D'ailleurs, la photographie, en tant que source descriptive, permet de nuancer l'idée que le *buibui* traduirait une obsession pour le fait de couvrir intégralement le corps des femmes, comme le laissent penser certaines sources prescriptives utilisées par Laura Fair²⁹⁹ : on aperçoit en effet les bras et les mollets de certaines des femmes, sans que cela ne semble poser de problème. Cela dit,

²⁹⁶ Laura FAIR, « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », *The Journal of African History*, Vol. 39, n° 1, 1998, p. 82 : "The buibui was a form of veil comprised of a long piece of dark silk or cotton cloth sewn in a circle and then tied around the head with a string."

²⁹⁷ Les groupes africains les plus nombreux à Dar es Salaam d'après le « Census of the native population of Tanganyika territory » de 1931 sont les Zaramo, les Shomvi et les Manyema, qui sont quasiment exclusivement musulmans.

²⁹⁸ Laura FAIR, « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », *The Journal of African History*, Vol. 39, n° 1, 1998, p. 83 : "For women who came of age following the First World War, covering themselves from head to foot with a buibui was a public demonstration that they were worthy of respect, as well as a reflection of their growing understanding of Islamic prescriptions about modesty in dress and behavior."

²⁹⁹ *Ibid.*

bien que la mode fasse du *buibui* un vêtement désirable chez les jeunes citadines, cela n'empêche pas que soient intériorisées dans le même temps un ensemble de nouvelles normes sociales et religieuses à propos du corps des femmes. Celles qui sont interrogées par Laura Fair à ce sujet associent ainsi systématiquement le port du *buibui*, et donc du voile couvrant l'entièreté du corps des femmes au respect de soi : pour certaines, « le buibui couvre l'intégralité du corps, au lieu de simplement couvrir la tête, et il s'agit de ce fait d'un signe de respect de soi, de ses parents et de l'islam³⁰⁰ ». D'autres affirment que « pour des raisons religieuses, il est plus souhaitable de couvrir son corps, particulièrement devant les hommes.³⁰¹ »

³⁰⁰ *Ibid.* : "A buibui covered you completely, rather than simply covering your head, and was therefore a sign of respect for yourself, your parents and Islam".

³⁰¹ *Ibid.* : "For religious reasons it was best if you covered your body, especially in front of men."

Conclusion.

Entre 1919 et 1961, le contexte colonial crée une tension migratoire qui prend une forme spécifique pour les femmes. D'une part, afin d'assurer la performance du système de recrutement de main d'œuvre migrante masculine, l'administration coloniale maintient les femmes dans les zones rurales où elles doivent assurer l'essentiel de la production alimentaire. Mais d'autre part, le pouvoir colonial contribue à dégrader les conditions de vie des femmes dans le monde rural puisque la répartition sexuée extrême des tâches induite par les migrations saisonnières des hommes accroît considérablement la charge de travail des femmes. En outre, par la codification de la loi coutumière et le soutien judiciaire et policier qu'ils apportent aux notables africains, les administrateurs coloniaux renforcent le contrôle patriarcal des hommes sur les femmes et leur corps à l'échelle de certaines sociétés, que ce soit sur le mariage, le travail, la propriété, la reproduction. Ces tensions conduisent parfois au départ des femmes de la région où elles ont grandi, et les villes apparaissent alors comme des destinations propices à les accueillir, car elles permettraient d'échapper à la domination d'un époux violent ou alors leur fourniraient des opportunités économiques inédites.

Néanmoins, les mobilités des femmes sont fortement entravées : par des obstacles législatifs, puisqu'elles sont censées se déplacer uniquement sous tutelle masculine ; par des mobilisations des forces africaines conservatrices qui les empêchent physiquement de partir, voire les font rapatrier avec le soutien de l'administration coloniale ; par des contraintes matérielles, étant donné que certaines n'ont ni moyen de transport, ni argent pour financer leurs déplacements. Elles développent alors des techniques pour contourner ces difficultés, qui s'appuient la plupart du temps sur des réseaux familiaux, professionnels ou conjugaux. Les migrations des prostituées de la région des Grands Lacs, à titre d'exemple, s'inscrivent dans une stratégie collective destinée à enrichir l'ensemble de la famille, et c'est donc grâce aux ressources et aux liens de parenté qu'elles sollicitent qu'elles parviennent à se déplacer sur de très longues distances. D'autres n'hésitent pas à mentir sur la nature de leur relation avec un homme : elles font passer un amant ou un ami pour leur conjoint, espérant qu'on ne leur demande pas de certificat de mariage. Cela peut d'ailleurs également être une technique pour accéder à un emploi domestique. D'ailleurs, une fois qu'elles sont insérées dans ces réseaux

professionnels, particulièrement si elles entretiennent une bonne relation avec un ou une Européenne, leurs mobilités futures sont grandement facilitées.

Les migrantes, une fois arrivées en ville, sont confrontées à de nouveaux obstacles : elles doivent trouver un logement, un travail et s'intégrer à ce nouveau contexte. Si certaines s'installent définitivement en ville et s'insèrent complètement dans le monde urbain qu'elles contribuent à façonner, pour beaucoup d'autres, la migration était une stratégie à moyen-terme, leur permettant d'accumuler des capitaux et des compétences, puis de retourner chez elle après leur ascension sociale. Cette dernière s'incarne aussi dans le fait que ces migrantes ont acquis une forme de réflexivité dans l'expérience d'être étrangère en ville : elles ont incorporé des normes urbaines dont elles se servent pour se valoriser ou au contraire qu'elles dissimulent pour ne pas se discréditer une fois rentrées dans leur province d'origine. Le cas de Dar es Salaam et des influences de la capitale sur le reste du territoire permet tout particulièrement d'appréhender ce phénomène.

Voilà donc les principales conclusions auxquelles je parviens à l'issue de ce travail. Néanmoins, au cours de l'écriture de mon mémoire m'est tout de même restée en tête une question cruciale, qui bien que très manichéenne et simpliste, m'a servi de fil rouge dans la construction de cette étude : la migration libère-t-elle les femmes ? Je n'ai pas voulu en faire une dimension centrale de mon étude, parce qu'elle fait appel à la notion complexe et philosophique de liberté, ou encore à la question subjective de l'amélioration des conditions de vie des femmes. Je ne souhaitais pas non plus plaquer une conception eurocentrée et issue de mes conceptions du XXI^e siècle de la liberté sur des phénomènes qui concernent des femmes vivant au Tanganyika au milieu du XX^e siècle. Par ailleurs, je doutais de la pertinence d'une comparaison entre le monde rural et le monde urbain, du fait de l'hétérogénéité des sources et de la bibliographie qui traite de ces deux espaces, qui ne peuvent d'ailleurs pas être opposés de manière aussi schématique. Je savais aussi d'avance que la réponse à cette question serait ambivalente. Pourtant, au terme de ce mémoire, je dispose de quelques pistes de réflexion que j'aimerais partager, notamment pour nuancer l'idée répandue à la période postcoloniale que la ville est le lieu par excellence d'émancipation des femmes³⁰².

Certes, éloignées de leurs communautés d'origine, les femmes jouissent d'une liberté individuelle plus grande et sont moins soumises au contrôle social des autorités patriarcales :

³⁰² En témoigne l'article de Josef GUGLER, « The Second Sex in Town », *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 6, n° 2, 1972, p. 290. Il affirme que les femmes africaines sont susceptibles de s'émanciper en ville, car elles y seraient libérées du contrôle social des sociétés africaines et seraient en contact avec le progressisme de « l'idéologie occidentale ».

cela s'incarne notamment dans leur vie amoureuse et sexuelle et dans leur autonomie économique. Les femmes célibataires qui touchent des revenus peuvent gérer et disposer elles-mêmes de leur argent, ce qui n'est pas le cas dans de nombreuses sociétés rurales dont la loi coutumière prévoit que leur argent relève de la propriété du mari. De même, alors que dans certaines sociétés elles ne peuvent pas posséder la terre, elles peuvent accéder à la propriété de parcelles achetées aux alentours des villes et revendre le fruit de leurs récoltes. Cette émancipation économique est souvent temporaire car lorsqu'elles se marient, leur époux obtient la responsabilité sur leurs revenus et peut éventuellement les empêcher d'exercer un emploi salarié.

Par ailleurs, le travail est moins éprouvant physiquement en ville qu'il ne l'est dans le monde rural, surtout depuis la politique de recrutement des travailleurs masculins migrants, qui accroît leur charge de travail quotidienne³⁰³. Toutefois, l'absence saisonnière des hommes confère inversement davantage de libertés et de pouvoir décisionnel aux femmes qui adaptent les structures sociales et politiques à la situation³⁰⁴. On peut estimer cela dit que ce n'est pas le cas dans toutes les régions de manière uniforme ; Deborah Bryceson met ainsi l'accent sur le fait que les femmes sont davantage surveillées en l'absence de leur mari, notamment par la belle-famille qui cherche à s'assurer de leur fidélité³⁰⁵. Ensuite, même si la charge de travail s'allège un peu en ville, les femmes cumulent souvent tâches domestiques intensives et travail rémunéré. On peut d'ailleurs observer un phénomène de valorisation des activités domestiques, puisque certaines femmes, notamment des chrétiennes aisées, aspirent à être des femmes au foyer, sans doute parce que cela témoigne d'une aisance financière.

Il faut en outre nuancer cette apparente émancipation des femmes vis-à-vis des normes sociales de leur communauté d'origine : il semble en effet qu'avec le regroupement des membres d'une même communauté en ville, les normes et valeurs qui coordonnent leurs comportements dans le monde rural se prolongent et s'adaptent au contexte urbain. Le fait religieux prend également plus de place car il devient un facteur d'identification à un groupe urbain, chrétien ou musulman. Les uns se distinguent alors par des pratiques vestimentaires performatives qui manifestent leur respectabilité, les autres par l'adoption d'un mode de vie séparé en accord avec leurs valeurs.

³⁰³ Husseina DINANI, « Gendered Migrant Labour : Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 566.

³⁰⁴ Caroline ARCHAMBAULT, « Women Left Behind? Migration, Spousal Separation, and the Autonomy of Rural Women in Ugweno, Tanzania », *Signs*, Vol. 35, n° 4, 2010, p. 939.

³⁰⁵ Deborah BRYCESON, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980, p. 15.

Ainsi s'achève donc cette étude sur les migrations internes des femmes au Tanganyika à l'époque coloniale. Bien sûr, elle présente une vision partielle de ce phénomène. Le manque de données chiffrées se fait particulièrement sentir en ce qui concerne les migrantes : non seulement il ne m'est pas possible de quantifier leurs déplacements, mais en plus je ne peux qu'estimer grossièrement leur part dans telle ou telle activité urbaine, ce qui témoigne à nouveau de l'invisibilisation de ces femmes par l'administration coloniale. Par ailleurs, les phénomènes que je présente souffrent d'un biais de représentativité, puisque j'insiste davantage avec les sources dont je dispose sur les femmes qui ont réussi à migrer que sur toutes celles qui n'y sont pas parvenues, qui en ont été empêchées ou encore dont la migration s'est soldée par une situation de détresse accrue. Enfin, je regrette de n'avoir pas eu accès à des données concrètes sur les modalités des déplacements des femmes à l'époque coloniale ; sans doute faudrait-il de nouvelles sources pour les traiter, probablement des sources orales. Cela m'empêche encore de complètement visualiser ce à quoi pouvait ressembler le parcours migratoire d'une femme au Tanganyika à l'époque coloniale. Néanmoins, j'espère que mon travail apporte un éclairage nouveau sur ces femmes tanganyikaises qui, en situation coloniale, et malgré l'ensemble des obstacles administratifs, sociaux et matériels qui se dressent devant elles, circulent dans l'espace du territoire et suivent des trajectoires inattendues. Il reste par ailleurs encore beaucoup à faire sur ce phénomène passionnant et sur les expériences des migrantes en ville, dont on pourrait par exemple explorer le rôle dans l'histoire politique du Tanganyika.

Sources

- **Sources archivistiques :**

Au Royaume-Uni.

The National Archives, Kew (fonds du Colonial Office), Londres :

CO 323/1018/1	C. E. Anderson, assistant district officer, Tanganyika: charges of misconduct concubinage with native women ; notes of proceedings, 1928.
CO 691/111/15	Identification of Travellers Ordinance, 1930.
CO 691/155/15	Juvenile offender cases, including statistics, 1937.
CO 726/3	Blue Books of Statistics, 1922.
CO 726/11	Blue Books of Statistics, 1930.
CO 726/22	Blue Book of Statistics, 1940.
CO 726/30	Blue Book of Statistics, 1948.
CO 822/524	Reports by the Christian Council of Tanganyika, 1951-1952.
CO 859/129/4	Memorandum on legislation involving discrimination: Tanganyika, 1947-1948.
CO 1018/69	Notes on Bagamoyo, Dar-es-Salaam, Kilosa, Norogoro, Rufiji, Ulanga and Uzaramo districts.

The Bodleian Library, Oxford :

MSS.Afr.s.1738

Papers relating to the development of Sukumaland, Tanganyika (c. 1984).

- (12) Dr. Arthur Griffiths
- (27) E. K. Lumley

MSS.Afr.s.1799

Papers of Women Administrative Officers in Colonial Africa, 1944-1984 (c. 1984).

- (2) Helen Brown, ex Mrs Collins
- (5) Jean Collings, née Bruce
- (11) June Rose Duffus, née Betteridge
- (20) Ann Leslie, née Burkinshaw
- (23) Joan Macfee, née Cunliffe
- (32) Dr. Beryl Steele, née Lake
- (33) Pamela Taylor, née Risley
- (34) Rosalind Tilney, née de Renzy-Martin
- (39) Maud Cochrane Watt
- (44) Maude Winnington-Ingram, née Lee

Statistical Abstracts :

Tanganyika Statistical Abstract 1953, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1953, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1.

Tanganyika Statistical Abstract 1958, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1958, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1.

Tanganyika Statistical Abstract 1959, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1959, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1.

Tanganyika Statistical Abstract 1961, The Government Printer & Central Statistical Bureau, Dar es Salaam, 1961, *Bodleian Library*, (RHO) 754.18 s. 1.

En France :

Archives des Pères Spiritains, Chevilly-Larue.

SD-F24.2 Tanzanie (suite 2), 1887-1984.

Deux questionnaires proposés par Pr. Thurnwald de Dar-es-Salaam :
Psychic Behaviour, Women's Life (03.12.1930).

Médiathèque du musée du Quai Branly, Paris.

N-Z-113039 Renseignements à l'usage des passagers. Mombasa – Zanzibar – Dar-es-Salam, Messageries maritimes, 1933.

• **Publications.**

LESLIE, J. A. K., *A Survey of Dar Es Salaam*, East African Institute of Social Research, Oxford University Press, 1963 [consulté à la BNF, Paris].

LIHAMBA, Amandina, et alli., *Des femmes écrivent l'Afrique. L'Afrique de l'Est*, Paris, Karthala, 2010 [consulté à la BULAC, Paris].

SUTTON, John E.G., « Dar es Salaam : City, Port and Region », *Tanzania Notes and Records*, vol. 71, 1970.

• **Fonds photographique.**

LE PRAT, Thérèse, Douze photographies de Dar es Salaam, donation de Dominique Darbois, musée du Quai Branly, 1930-1949.

Bibliographie.

- ARCHAMBAULT, Caroline, « Women Left Behind? Migration, Spousal Separation, and the Autonomy of Rural Women in Ugweno, Tanzania », *Signs*, Vol. 35, n° 4, 2010, p. 919-942.
- BARNUM, Howard N. et SABOT, Richard H., « Education, Employment Probabilities and Rural-Urban Migrations in Tanzania », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, Vol. 39, n° 2, mai 1977, p. 109-127.
- BRANKAMP, Hanno et DALEY, Patricia, « Laborers, Migrants, Refugees. Managing Belonging, Bodies, and Mobility in (Post)Colonial Kenya and Tanzania », in *Migration and Society*, Vol. 3, n° 1, 2020, p. 113-129.
- BRENNAN, James, BURTON, Andrew et LAWI, Yusuf, *Dar es Salaam: Histories from an Emerging African Metropolis*, Dar es Salaam, Mkuki na Nyota, 2007.
- BRYCESON, Deborah Fahy, « The Proletarianization of Women in Tanzania », *Review of African Political Economy*, Vol. 17, avril 1980, p. 4-27.
- BUJRA, Janet M., *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2000.
- CALLACI, Emily, *Street Archives and City Life: Popular Intellectuals in Postcolonial Tanzania*, Durham, Duke University Press, 2017.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, *Les Africaines : histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIXème au XXème siècle*, Paris, Éditions Desjonquères, 1994.
- *L'Afrique noire, de 1800 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005.
- « Villes coloniales et histoire des Africains », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, Vol. 20, 1988, p. 49-73.

- DINANI, Husseina, « Gendered Migrant Labour: Marriage and the Political Economy of Wage Labour and Cash Crops in Late Colonial and Post-Independence Southern Tanzania », *Gender & History*, Vol. 31, n° 3, 2019, p. 565-583.
- FAIR, Laura, « Dressing up: Clothing, Class and Gender in Post-Abolition Zanzibar », *Journal of African Cultural Studies*, Vol. 39, n° 1, 1998, p. 63-94.
- FRIEDLAND, William, « The Institutionalization of Labor Protest in Tanganyika and some Resultant Problems », *Sociologus*, Vol. 11, n° 2, 1961, p. 132-147.
- GEIGER, Susan, *TANU Women: Gender and Culture in the Making of Tanganyikan Nationalism, 1955-1965*, Portsmouth, Heinemann, 1997.
- GUGLER, Josef, « The Second Sex in Town », *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 6, n° 2, 1972, p. 289-301.
- HODGSON, Dorothy Louise, *Gender, Justice, and the Problem of Culture: From Customary Law to Human Rights in Tanzania*, Bloomington, Indiana University Press, 2017.
- HUGON, Anne, « L’historiographie de la maternité en Afrique subsaharienne », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, Vol. 21, 2005.
- ILIFFE, John, *A Modern History of Tanganyika*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979.
- KAUFMAN, Vincent, « La mobilité comme capital », in KAUFMAN, Vincent et MONTULET, Bertrand, *Mobilités, fluidités... libertés ?*, Bruxelles, Facultés Universitaires Saint-Louis, 2004.
- LUGALLA, Joe L. P., « The State, Law, and Urban Poverty in Tanzania », in *Law and Politics in Africa, Asia, and Latin America*, Vol. 22, n° 2, 1989, p. 131-157.
- MBILINYI, Marjorie, « Women’s Resistance in “Customary” Marriage: Tanzania’s Runaway Wives », in ZEGEYE, Abebe et ISHEMO, Shubi, *Forced Labour and Migration : Patterns of Movement Within Africa*, London, Hans Zell Publisher, 1989.

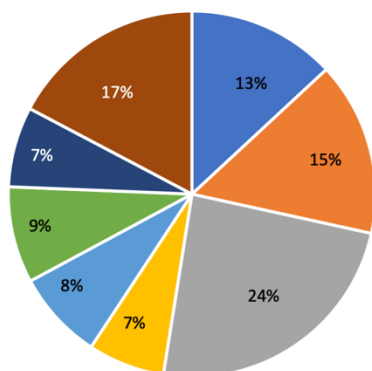
- MUTONGI, Kenda, « The Wages of Harlotry. Luise White's *The Comforts of Home: Prostitution in Colonial Nairobi* (1990-2020) » (critique), *The American Historical Review*, Vol. 126, n° 3, septembre 2021, p. 1121-1142.
- ROBERTS, George, *Revolutionary State-Making in Dar es Salaam: African Liberation and the Global Cold War, 1961-1974*, Cambridge, Cambridge University Press, 2021.
- RODET, Marie, « C'est le regard qui fait l'histoire. Comment utiliser des archives coloniales qui nous renseignent malgré elles sur l'histoire des femmes africaines (archives) », *Terrains & travaux*, ENS Paris-Saclay, Vol. 1, n° 10, janvier 2006, p. 18-35.
- SABOT, Richard H., *Economic Development and Urban Migration: Tanzania, 1900-1971*, Oxford, Clarendon Press, 1979.
- SMILEY, Sarah, « The City of Three Colors: Segregation in Colonial Dar es Salaam, 1891-1961 », *Historical geography*, Vol. 37, 2009, p. 178-196.
- SURIANO, Maria, « Clothing and the Changing Identities of Tanganyikan Urban Youths, 1920s-1950s », *Journal of African Cultural Studies*, Vol. 20, n° 1, juin 2008, p. 95-115.
- SWANTZ, Lloyd W., « The Zaramo of Dar es Salaam. A Study of Continuity and Change », *Dar es Salaam. City, Port and Region*, Tanzania Notes and Records, n° 71, 1970, p. 157-163.
- WENZEK, Florence, *La fabrique genrée de la nation tanzanienne. Éduquer et former les filles et les femmes (1939-1976)*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris-Cité, 2022, p. 56-57.
- WHITE, Luise, *The Comforts of Home: Prostitution in Colonial Nairobi*, University of Chicago Press, 1990.

Annexes

Annexe 1 : La répartition de la population « africaine » dans chaque province.

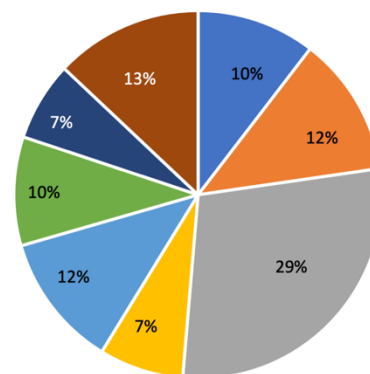
Sources : Recensements de la population générale du Tanganyika de 1921, 1931, 1948 et 1957 tirés des *Blue Books* de 1930, 1940 et *Statistical Abstracts* de 1953 et 1958.

Recensement de 1921



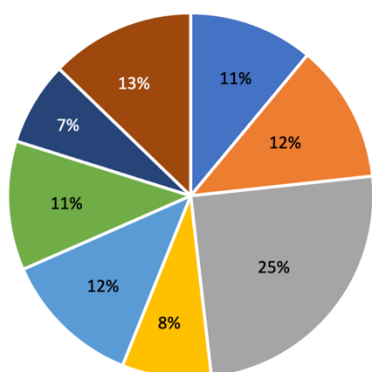
■ Central ■ Eastern ■ Lake ■ Northern
■ Southern ■ Southern Highlands ■ Tanga ■ Western

Recensement de 1931



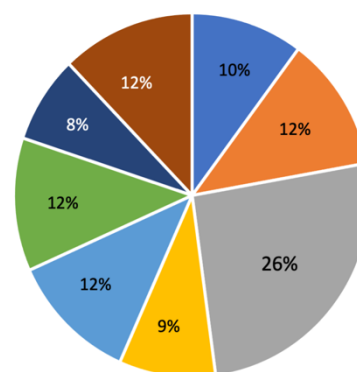
■ Central ■ Eastern ■ Lake ■ Northern
■ Southern ■ Southern Highlands ■ Tanga ■ Western

Recensement de 1948



■ Central ■ Eastern ■ Lake ■ Northern
■ Southern ■ Southern Highlands ■ Tanga ■ Western

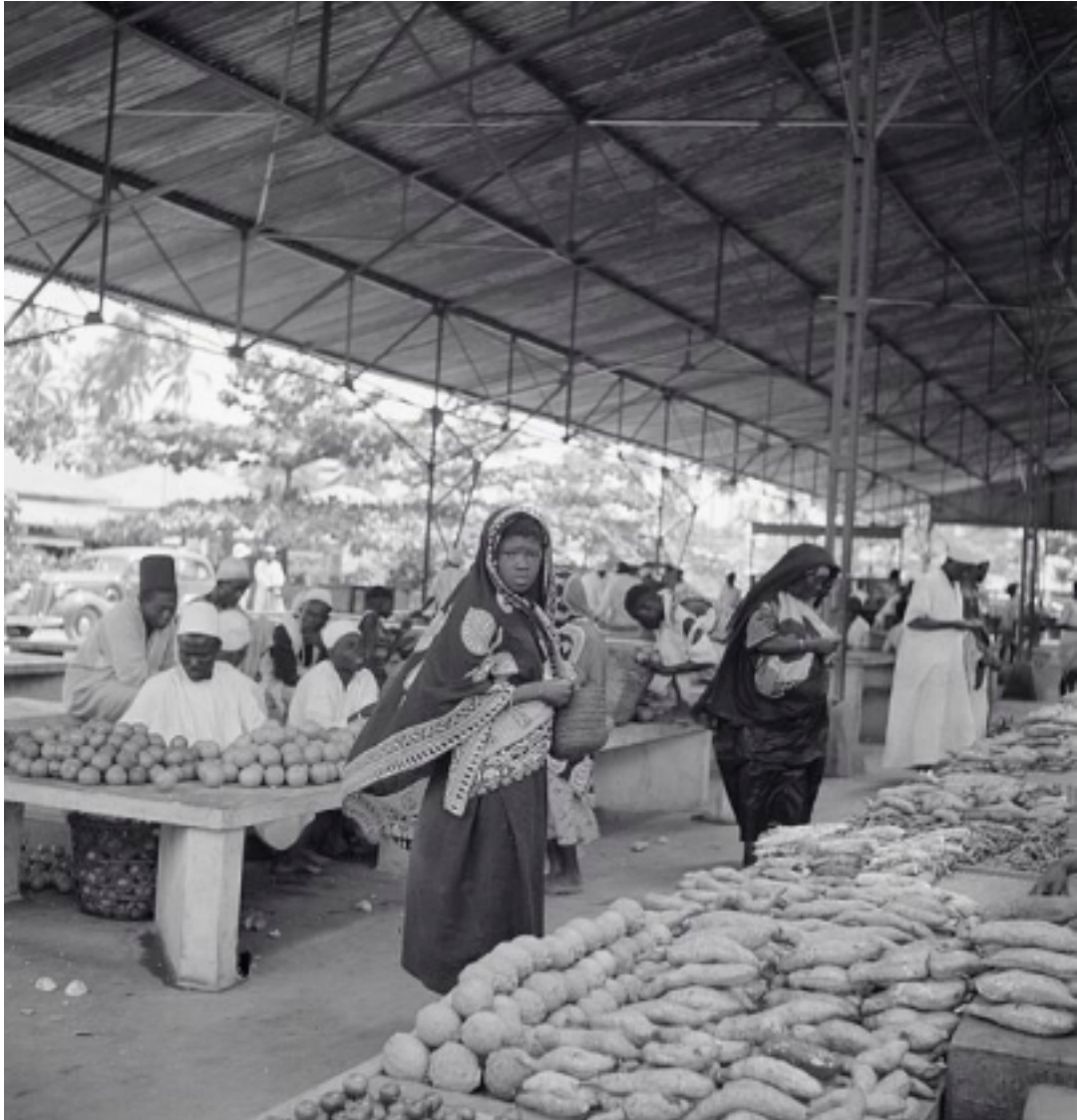
Recensement de 1957



■ Central ■ Eastern ■ Lake ■ Northern
■ Southern ■ Southern Highlands ■ Tanga ■ Western

Annexe 2 : Trois photographies de Thérèse le Prat.

Source : fonds photographique « Thérèse le Prat », Musée du Quai Branly (donation de Dominique Darbois), ca. 1930-1949.



Photographie (2a)



Photographie (2b)



Photographie (2c)

Table des matières

Carte 1. Principales villes du Tanganyika à l'époque coloniale britannique	i
Sommaire	iii

Introduction 1

L'importance du contexte colonial dans l'histoire migratoire des Africaines et Africains	1
Migrations et mobilités	4
Faire l'histoire de femmes colonisées avec des archives coloniales : un enjeu méthodologique	6
Croiser les approches historiographiques	10
Entraves à la mobilité, stratégies et conséquences des migrations : une progression du mémoire au rythme des migrations	17

Première partie – Des circulations féminines inattendues dans un contexte coercitif 19

A) Les entraves à la migration en situation coloniale	20
1. Le système idéologique colonial : les Africains et les Africaines hors des villes	20
a) <i>Le mode de gouvernance de l'indirect rule</i>	20
b) <i>La méfiance vis-à-vis des Africaines et Africains urbanisés</i>	23
c) <i>Contrôle des populations et exploitation coloniale</i>	25
2. Des mesures et des sanctions pour contrôler les hommes africains	27
3. Les femmes sous tutelle : un système policier et judiciaire qui consolide la domination masculine	32
 B) L'élaboration d'une méthodologie pour traiter un phénomène démographique et géographique	 36

1. Des tentatives d'approche quantitative sur les migrations au Tanganyika	37
2. Identifier les femmes : mission impossible ?	40
3. Le choix d'une approche qualitative pour affiner la compréhension des trajectoires féminines	42
a) <i>Observer les trajectoires migratoires féminines dans les sources qualitatives</i>	42
b) <i>Les femmes tanganyikaises en ville dans l'iconographie</i>	45
 C) Les facteurs des migrations	48
1. Améliorer sa condition économique, trouver du travail, s'instruire	49
2. Rejoindre son conjoint	51
3. Échapper à une situation de domination et/ou de violence	52

Deuxième partie – Les stratégies de mobilité des Tanganyikaises en situation coloniale 55

A) La prostituée, une migrante exemplaire	56
1. Une approche épistémologique et méthodique de la prostitution	56
a) <i>Identifier la prostituée dans les sources</i>	57
b) <i>Des approches politiques et féministes divergentes dans l'historiographie</i>	60
2. Le cadre législatif propre à la prostitution : <i>faire un exemple</i>	63
a) <i>Le départ des prostituées entravé par les notables africains</i>	63
b) <i>Une prostitution tolérée en ville</i>	65
3. Stratégies familiales et migrations des prostituées	67
 B) La domesticité comme facteur de mobilité	70
1. Employé domestique : un métier au masculin ?	70
2. Devenir employée domestique : intermédiaires et stratégies	72
3. Le rôle des Européennes et Européens dans la circulation des Africaines	74

Troisième partie – L'expérience des femmes migrantes en ville. Le cas de Dar es Salaam 77

A) Habiter en ville	77
1. Un accès au logement difficile : crises du logement et politiques d'aménagement urbain	78
2. Solutions et stratégies de logement des migrantes tanganyikaises	80
3. Voisinage et relations entre les communautés de Dar es Salaam	85
B) Travailler en ville	90
1. L'accès difficile à un emploi salarié	91
2. Des activités informelles et non-salariées	94
3. Le travail non rémunéré : le retour du domestique	97
C) Penser les retours	99
1. Les retours des migrantes	100
2. Le séjour dans la ville coloniale : une source de valorisation	102
3. L'exemple des pratiques vestimentaires à Dar es Salaam	104
Conclusion	109
Sources	113
Bibliographie	116
Annexes	119
Annexe 1	119
Annexe 2a	120
Annexe 2b	121
Annexe 2c	122
Table des matières	123